

LA VIE **é**CO

20

ANS
DE RÉGNE



اتصالات
المغرب

إلى غاية

50%

على تجهيزاتكم

Fibre optique • ADSL • Fixe



لكل اشتراك أو إعادة اشتراك

في حدود المخزون المتوفر

صور غير تعاقدية

إلى غاية 30 شتنبر

En 20 ans...



Nabila Fathi

Directrice
de la publication
et de la rédaction

Dans ce dossier spécial, notre but n'est pas d'énumérer toutes les réformes engagées ces deux dernières décennies. En plus d'être impossible à réaliser, cet exercice aboutirait à un catalogue, ce qui est forcément réducteur. Mais si l'on ne devait citer que quelques-unes de ces nombreuses réformes qui ont transformé le Maroc, lesquelles retenir ?

L'un des moments forts de l'histoire du Maroc durant ces vingt ans de règne est la Constitution de 2011. Si elle n'a pas encore livré tout son potentiel, c'est parce qu'il appartient aux acteurs politiques, associatifs et civils de se l'approprier, d'en faire usage pour tirer profit de son contenu. La place de la femme est également un sujet marquant de ces deux décennies. Elle est révélatrice d'une vision modernisatrice de la société. Et fait connu, mais néanmoins important à souligner, elle ne se réduit pas à la seule Moudawana. La Constitution y a consacré une place importante, notamment dans son article 19 qui instaure le principe d'égalité entre hommes et femmes.

Le pari des infrastructures a également transformé le Maroc avec un bilan qui fait l'unanimité.

Mais il n'y a pas que ça. Le Souverain a également fait des choix forts. Le premier a concerné l'Afrique, dès les premières années de son règne. Puis le courage de revenir à l'Union Africaine et de mettre fin à la politique de la chaise vide. Pour sa part, la gestion de l'affaire du Sahara a complètement changé. Aujourd'hui, en plus d'être menée dans la sérénité la plus absolue, elle fait preuve d'une redoutable efficacité. Redoutable pour les adversaires de la cause nationale, s'entend.

Idem pour la politique visionnaire dans le dossier des énergies renouvelables. En 2008, on venait de plusieurs pays pour nous vendre des centrales nucléaires presque gratuitement. La formule proposée permettait de payer sur une longue période à un taux proche de zéro. Mais le Souverain a fait le choix des énergies renouvelables. Décision qui avait surpris à l'époque et à laquelle le temps donne raison aujourd'hui.

Le temps long de la monarchie n'est pas celui des politiques. Avec le recul, on prend la pleine mesure des choses ■

SOMMAIRE

ECONOMIE

- 4 Des réformes économiques et sociales fructueuses
- 6 Infrastructures : un vecteur de croissance en développement constant
- 16 Agriculture : l'effet Plan Maroc Vert sur la croissance économique

POLITIQUE

- 62 Constitution de 2011 : meilleure répartition des prérogatives et renforcement des droits du citoyen
- 64 Champ religieux : la tolérance comme socle
- 75 Mohcine Jazouli : "Le Maroc est devenu le deuxième investisseur africain dans le continent"

SOCIÉTÉ

- 86 Jeunesse : une nouvelle politique intégrée
- 92 Nouzha Skali : "Notre Constitution interdit la discrimination et prône l'égalité entre les deux sexes"

SOCIAL

- 94 Fondation Mohammed V pour la solidarité : un soutien pluriel aux populations en situation précaire
- 100 INDH : un tremplin pour la réinsertion socio-économique

CULTURE

- 102 Une richesse mieux valorisée

Hors série édité par

LA VIE **éco**



Directrice de la publication et de la rédaction : Nabila Fathi

Rédacteur en Chef : Alié Dior Ndour

Ont collaboré : Aziza Belouas, Mehdi Jouahri, Wiam Markhouss, Ibtissam Benchanna, Brahim Habriche, Mehdi Moutallib, Hicham Aït Almouh, Loubna Chihab, Rida Ançari, Malika Alami, Fedwa Misk et Nabil Adel

Iconographie : Fatiha Lourini

Photos : Ahmed Mechouary et MAP

Conception artistique et graphique : Rachida Lourini

Révision : Abdellatif Aït-Hammou et Said Arabany

Technique : Tarik Barakat et Abdelkrim Ouهددو

www.lavieeco.com

Des réformes économiques et sociales fructueuses

ENTRE 2000 ET 2018, LA CROISSANCE A CONNU DEUX SÉQUENCES : LA PREMIÈRE AVEC UNE HAUSSE DU PIB SIGNIFICATIVE, LA SECONDE OÙ LE RYTHME A, AU CONTRAIRE, DÉCÉLÉRÉ. LES CRÉATIONS D'EMPLOIS ONT GROSSO MODO ÉPOUSÉ LES CONTOURS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, AVEC TOUT DE MÊME UNE PRIME À L'EMPLOI RÉMUNÉRÉ. DANS LE MÊME TEMPS, LA PAUVRETÉ EST EN FORTE BAISSÉ.

Au cours des vingt dernières années, le Maroc a réalisé, sur le plan socio-économique, des progrès indéniables. Grâce aux nombreuses réformes économiques, sociales et sociétales, le Royaume n'a pas connu une seule année de croissance négative, c'est-à-dire de baisse de la richesse nationale. Avec la hausse des investissements, dont le taux est passé de 25,5% du PIB en 2000 à 33,5% en 2018 - et même certaines années à plus de 35% -, le PIB a relativement augmenté

Corollaire de cette évolution, le PIB par habitant a augmenté en moyenne de 3,2%, selon le HCP, plaçant le pays dans un processus de rattrapage avec les pays du Sud de

Des résultats palpables

Investissement

(en % du PIB)



Croissance économique

(en %)



Chômage

(en %)



Pauvreté

(en %)



l'Europe. Ce dynamisme a permis de ramener le chômage de 13,4% en 2000 à 9,8% en 2018 et la pauvreté de 15,3% en 2001 à 4,8% en 2014 (dernière statistique disponible sur le sujet). Le recul de la pauvreté apparaît plus nettement encore dans l'amélioration du niveau de vie de la population. Cette augmentation du niveau de vie, précise le HCP, a profité beaucoup plus aux classes modestes et aux classes intermédiaires inférieures. Le Maroc, il faut le rappeler, a consenti des budgets colossaux en investissements, directement au moyen du Budget de l'Etat ou via les entreprises et établissements publics, au point que le taux d'investissement a représenté un tiers du PIB depuis douze ans.

Sur cette période, l'emploi non rémunéré a beaucoup baissé depuis près d'une quinzaine d'années, tandis que l'emploi rémunéré a, lui, augmenté. D'autre part, le salariat est passé de 37,7% en 2000 à 48,8% de l'ensemble des actifs occupés en 2018. A contrario, les aides familiales, qui occupent, pour l'essentiel, les emplois non rémunérés, ont vu leur poids dans l'emploi total baisser de 30,4% en 2001 à 16% en 2018.

Ces transformations, il faut peut-être en chercher l'explication d'abord dans l'exode rural (ou, si l'on veut, la forte urbanisation du pays), puis dans la modernisation de l'agriculture, laquelle emploie aujourd'hui moins de 38% de la population active occupée totale au lieu de 46,2% en 1999 ; une évolution, soit dit en passant, qui explique dans une large mesure la forte augmentation de la productivité dans ce secteur ■

M.C.

À l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'intronisation
de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

**Le Président Directeur Général
et l'ensemble des collaborateurs du Groupe OCP**

ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI



que Dieu L'assiste

leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à

Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan et à

Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et à toute la Famille Royale.

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur attachement
au Glorieux Trône Alaouite.



www.ocpgroup.ma

Infrastructures

Un vecteur de croissance en développement constant

LES INFRASTRUCTURES SONT À LA BASE DE TOUTE ÉCONOMIE EN DÉVELOPPEMENT. C'EST POURQUOI LE MAROC A ACCÉLÉRÉ, DEPUIS DES ANNÉES, LE RENFORCEMENT DE SON RÉSEAU ROUTIER, AUTOROUTIER ET FERROVIAIRE.



محطة الرباط اكداال
GARE RABAT AGDAL



ECONOMIE

Si le Maroc caracole en tête du classement du Global Competitiveness Index 2016-2017 pour la qualité de ses infrastructures, c'est parce que les investissements engagés croissent d'année en année de manière exponentielle. En 2002 déjà, le Haut-commissariat au Plan (HCP) estimait le volume des investissements mobilisés pour le développement du réseau routier à plus de 50 milliards de DH, soit plus du double de ce qui était jusque-là réservé à ces chantiers. De plus, le calendrier des réalisations était suivi de très près, dotés d'une Vision royale et d'un échéancier des objectifs minutieux.

Les projets ne pouvaient donc supporter aucun retard puisque leur achèvement conditionnait l'enclenchement d'un autre chapitre du développement du pays, à savoir la connectivité maritime et le développement de la logistique nationale. D'ailleurs, les travaux du port Tanger Med étaient lancés simultanément, avec une mise en service programmée pour 2007.

Depuis, les efforts se sont recentrés sur des foyers précis de développement, sans pour autant bais-



ser la cadence des investissements, ni leur importance.

Un réseau routier de 57 000 km

En 2018, l'enveloppe réservée à l'investissement dans les infrastructures était de 40,1 milliards de DH, avec un important recours aux partenariats public-privé. La nouvelle stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique, lancée en 2004, avait fixé les objectifs pour les 20 années à venir. Ainsi, les chiffres fournis par le ministère de l'équipe-

ment, du transport, de la logistique et de l'eau, fait état d'une densité du réseau routier de 57 334 km dont 43 318 km revêtus, 1 800 km d'auto-route et 1 600 km de voies express. Le Maroc dispose ainsi d'un des réseaux routiers les plus complets du continent ainsi que du monde arabe.

L'édition 2015 du Global Competitiveness Index plaçait déjà le réseau ferroviaire national comme le plus étendu du Maghreb, et l'un des plus modernes d'Afrique. Aujourd'hui, avec le lancement de la LGV et la réinvention des gares, le Royaume a pris davantage de l'avance sur le plan régional. C'est l'investissement de 34 milliards de DH mobilisé entre 2010 et 2015, qui a fait des 2 110 km de voies ferrées que le Maroc compte, un modèle d'inspiration et de développement.

L'Office national des chemins de fer (ONCF), qui livre ces chiffres, avance que plus de 50 milliards de DH ont été investis (en comptant les composantes du réseau), conformément aux projections du Plan Maroc Rail, dont la suite des objectifs a été placée au cœur du Plan de desserte ferroviaire régionale, ainsi que la Stratégie 2016-2025 dédiée au secteur ■

M.M.



Infrastructures portuaires



Avec Tanger Med, le Maroc joue dans la cour des grands

DOUZE ANS SE SONT ÉCOULÉS DEPUIS SA MISE EN SERVICE. TANGER MED I A ATTEINT SA PLEINE CAPACITÉ. D'OÙ LA NECESSITÉ D'ÉLARGIR LE COMPLEXE PORTUAIRE AVEC TANGER MED II, RÉCEMMENT INAUGURÉ. LE COMPLEXE EST DEVENU LA PREMIÈRE PLATE-FORME IMPORT-EXPORT DU ROYAUME ET LE PREMIER PORT EN AFRIQUE.

ECONOMIE



Dans le pourtour méditerranéen, le Maroc joue désormais dans la cour des grands dans le domaine maritime avec Tanger Med, dont le terminal 1 a été inauguré en 2007 par SM Mohammed VI. Ce grand port de transbordement et d'éclatement a été suivi par le port des passagers et le terminal à véhicules, destiné à l'exportation des

Au-delà du renforcement de capacité, Tanger Med II accompagnera aussi l'ambitieux projet de la Cité Mohammed VI Tanger Tech qui devrait contribuer au développement du Nord du Royaume.

voitures de l'usine Renault, reliée au port par 54 km de voie ferrée.

Étalé sur 1000 ha, Tanger Med est la première plate-forme import-export du Royaume avec un total de 3,4 millions de conteneurs. Ce qui le place comme le premier port en Afrique devant Port Saïd sur le Canal de Suez et Durban en Afrique du Sud, et 45^e sur 500 ports à conteneurs dans le monde.

Désormais, le port de Tanger Med est connecté à 186 ports et 77

**TOUTE NOTRE ÉNERGIE AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Afriquia Gaz fournit aux entreprises marocaines des solutions énergétiques innovantes qui optimisent leur compétitivité et créent de nouvelles opportunités de développement pour l'avenir.

Tout cela dans un respect de l'environnement, une hygiène et une sécurité de tous les instants qui permettent de soutenir et d'accompagner les acteurs économiques du pays.



ECONOMIE



pays (38% en Afrique, 26% en Asie, 27% en Europe et 9% Transatlantique). Sa mission n'est pas cantonnée au simple import-export. Il dispose également d'une plate-forme industrielle de 6 zones d'activités sur 1600 ha pour plus de 900 entreprises. Cela représente un volume d'affaires de 7 300 millions d'euros

dans les secteurs de l'automobile, l'aéronautique, la logistique, le textile et le commerce.

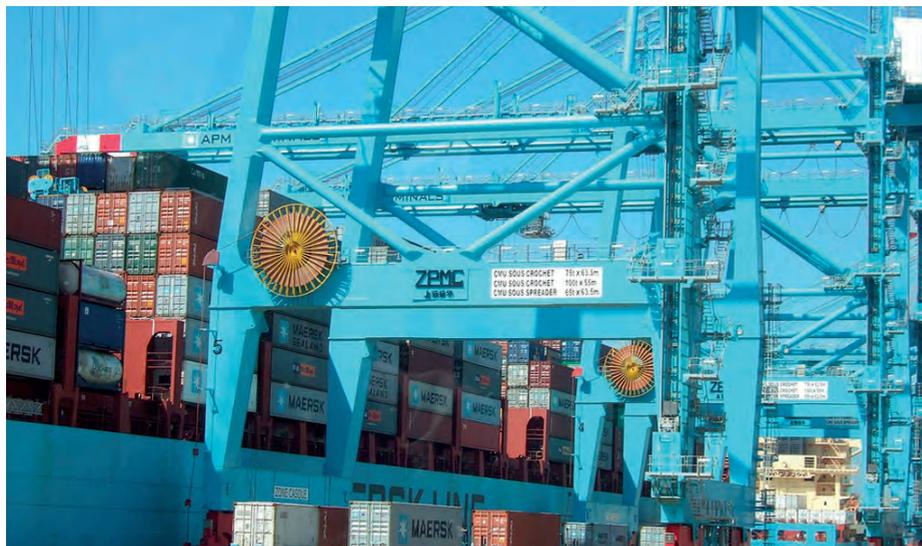
Un investissement de 88 milliards de DH

Tanger Med 2, inauguré le 28 juin 2019 par SAR le Prince Moulay El Hassan, confère une autre dimen-

sion au complexe. Cette seconde composante du port accueillera, à terme, deux terminaux à conteneurs (TC3 confié à Marsa Maroc et opérationnel en 2020 et TC4 exploité par APM Terminals Maersk). Il porte la capacité globale de traitement du complexe portuaire à 9 millions de conteneurs, 7 millions de passagers, 700 000 camions et un million de véhicules. L'Etat et les opérateurs privés ont investi respectivement 35 et 53 milliards de DH, soit un montant global de 88 milliards. Cet investissement, qui bénéficie également à 912 entreprises, a permis de créer 75 000 emplois dont 70 000 dans le pôle industriel et 5 000 dans le pôle portuaire.

Au-delà du renforcement de capacité, Tanger Med II accompagnera aussi l'ambitieux projet de la Cité Mohammed VI Tanger Tech qui devrait contribuer au développement du Nord du Royaume ■

W.M.





À L'OCCASION DU 20^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'ACCESSION AU TRÔNE
DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU LE GLORIFIE,
LE GROUPE AKSAL A L'INSIGNE HONNEUR
DE PRÉSENTER SES MEILLEURS VOEUX
À SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI,
À TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE
ET À L'ENSEMBLE DU PEUPLE MAROCAIN.



AKSAL

Agriculture

L'effet Plan Maroc Vert sur la croissance économique

DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE MODERNE, RÉSILIENTE ET INCLUSIVE. CE SONT ENTRE AUTRES LES OBJECTIFS VISÉS À TRAVERS LE PLAN MAROC VERT. MÊME S'IL RESTE ENCORE À FAIRE, LA TRANSFORMATION DU SECTEUR EST INDÉNIABLE.



Développer une agriculture moderne performante et une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté : ce sont les deux socles sur lesquels repose le Plan Maroc Vert (PMV) lancé en 2008. Depuis, le PIB agricole (PIBA) n'a cessé d'évoluer depuis le lancement du Plan

Maroc Vert (PMV) pour atteindre 125 milliards de DH en 2018. Le secteur agricole a enregistré un taux de croissance annuelle moyen de 5,25%, soit un rythme supérieur au reste de l'économie (croissance du PIB non agricole de 3,8% par an). De fait, entre 2008 et 2018, le poids du PIBA dans le PIB a oscillé entre 12% et 14% avec une moyenne de 12,8%.

La contribution du secteur agricole à la croissance économique a ainsi grimpé, passant de 7,3% en 2008 à près de 17,3% en 2018. Ce sont les indicateurs macroéconomiques qui ressortent du bilan du PMV dressé par le département ministériel de l'agriculture. La croissance enregistrée dans le secteur s'est traduite par une amélioration des exportations,

ECONOMIE

réalisant ainsi un des objectifs fondamentaux de la politique agricole. En 2018, les exportations ont été évaluées à 36,3 milliards de DH, soit une augmentation de 9,3% comparativement à 2017 et une contribution de 13,2% dans les exportations globales, est-il indiqué.

Ces avancées ont pu être réalisées grâce aux investissements publics et privés. La mobilisation en effet de l'investissement public a créé une forte dynamique dans toutes les régions. Ciblant particulièrement les aménagements agricoles et les projets du pilier 2 (c'est-à-dire en faveur du développement de l'agriculture solidaire), l'investissement public cumulé depuis 2008 a atteint 44 milliards de DH. Ce qui a drainé près de 62 milliards de DH d'investissement privé, soit 62% de l'investissement total à fin 2018 contre 54% en 2007.

Outre le développement de la pro-

Outre la sécurité alimentaire, le PMV a permis de réaliser des avancées significatives dans le développement de l'agriculture solidaire. En dix ans ce sont 813 projets qui ont été réalisés, soit 90% des objectifs.

duction, ces investissements ont eu des effets très positifs sur l'évolution des filières et l'amélioration des revenus des ménages ruraux.

Sur le plan production, le Maroc enregistre aujourd'hui de bonnes performances en matière de sécurité alimentaire. Le niveau de couverture des besoins est parmi les plus élevés de la région MENA sur plusieurs filières alimentaires. C'est le cas pour celles des céréales 72%, l'huile d'olive 94%, le sucre 47%, les viandes rouges et les viandes blanches 99%, le lait 98% et les fruits et légumes 100%, soutiennent les représentants du département ministériel de l'agriculture. Ces performances en termes de production permettent relativement une stabilité des prix accompagnée d'une amélioration du pouvoir d'achat des ménages. «L'indice des prix à la consommation des produits alimentaires au Maroc se situe à un niveau



المجلس الوطني لهيئة الموثقين بالمغرب
 المجلس الوطني لهيئة الموثقين بالمغرب
 Conseil National de l'Ordre des Notaires du Maroc

A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI,

Le Président et les membres du Conseil National de l'Ordre des Notaires du Maroc ont l'insigne honneur de présenter, tant en leur nom personnel qu'au nom de tous les Notaires du Royaume leurs vœux les plus déférents de bonheur et de santé à

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, que Dieu l'assiste,



Ainsi qu'à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan, à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid, et à tous les membres de la Famille Royale.

Les Notaires du Maroc saisissent cette heureuse occasion pour exprimer leur indéfectible attachement au Glorieux Trône Alaouite.



inférieur à celui des prix des produits de base de la FAO, indicateur de l'évolution des cours mondiaux», est-il précisé dans le bilan du PMV réalisé par les responsables du ministère de l'agriculture.

Développement de l'agriculture solidaire

Outre la sécurité alimentaire, le PMV a permis de réaliser des avancées significatives dans le développement de l'agriculture solidaire. En dix ans ce sont 813 projets qui ont été réalisés, soit 90% des objectifs, à travers une superficie de près de 348 662 ha pour un montant d'investissement de 13 milliards de DH au profit de 667 597 bénéficiaires. Dans ces projets on retient la prédominance de l'arboriculture vivrière dans laquelle plus de 90% de la production est concentrée sur trois cultures, à savoir les olives, les amandes et le cactus. Les filières animales accaparent près de 22%

de l'ensemble des projets. La filière oléicole représente pour sa part 27% des projets à travers une superficie de 235 375 ha plantés.

L'impact de cette dynamique est important en termes de création d'emplois. Selon les informations recueillies auprès du département de l'agriculture, la stratégie agricole a permis la création de plus de 48 millions de jours de travail sur dix ans, soit l'équivalent de près de 300 mille emplois agricoles additionnels. En milieu rural, près de 3/4 de la population active tire son revenu de la branche agricole. On peut même avancer que la stratégie PMV a renforcé la position du secteur agricole faisant de lui le premier pourvoyeur d'emplois en milieu rural.

Les performances enregistrées ces dix dernières années depuis le lancement du PMV en 2008, mettent en exergue la résilience renforcée de l'agriculture marocaine grâce aux dispositifs du PMV.

Aujourd'hui, pour les institutionnels comme pour les professionnels, la réflexion de l'après-2020 a déjà commencé. Pour les producteurs le développement de la commercialisation tant sur le marché intérieur qu'à l'export est une des priorités ■

Malika Alami



Irrigation : Près de 750 000 ha équipés

La politique de l'eau d'irrigation est un des grands chantiers structurants du PMV. Objectif: la rationalisation de la ressource en eau pour sa gestion durable dans les objectifs ultimes de durabilité de l'agriculture irriguée et de sécurité alimentaire du Royaume. Il ressort du bilan des réalisations sur le plan de l'évolution de l'irrigation une superficie de 746 700 ha équipés couverts par les programmes d'irrigation, soit environ 50% de la superficie irriguée au niveau national. Ce qui représente sur le plan financier 31,6 milliards de DH et une population globale de 220 000

exploitations. En termes d'économie d'eau réalisée aux programmes d'irrigation initiés, cela correspond à près de 2,1 milliards de m³. Parmi les programmes structurants en matière d'irrigation, le programme de promotion du partenariat public-privé pour le développement et la gestion de l'irrigation a mobilisé un investissement public de 2,34 milliards de DH pour l'irrigation de quatre périmètres (El Guerdan, Azzemour Bir Jdid Ctouka-Ait Baha et Dakhla) d'une superficie totale de 33 200 ha. Le grand chantier d'aménagement de la station de dessalement de Chtouka-Ait Baha est un de ces projets d'envergure initié dans le cadre d'un partenariat public-privé. D'un coût de 4 milliards de DH, il sera finalisé en 2021. Le lancement du projet d'irrigation par dessalement d'eau de mer dans la région de Dakhla est programmé pour cette année 2019. Il nécessitera pour sa réalisation une enveloppe globale de 1,7 milliard de DH, est-il indiqué.

Ecosystème automobile Une transformation industrielle réussie

AVEC UN OBJECTIF DE CAPACITÉ DE PRODUCTION RELEVÉ À 1 MILLION DE VÉHICULES À L'HORIZON 2022, L'ÉCOSYSTÈME AUTOMOBILE S'ÉRIGE EN TANT QUE LOCOMOTIVE INDUSTRIELLE DU PAYS. CHRONIQUE D'UNE RÉVOLUTION INDUSTRIELLE QUI FORCE L'ADMIRATION.



Depuis la privatisation de la Somaca en 2003, l'industrie automobile marocaine est passée par des phases de développements successifs, qui l'ont amenée à sa configuration actuelle,

en l'occurrence un immense écosystème contenant plusieurs cellules de spécialisation par métiers, suffisamment viables économiquement pour attirer les plus grands constructeurs et équipementiers automobiles au

monde. Le démarrage de la production de la Dacia Logan en 2005, ainsi que son succès sur le marché national, a très vite donné le ton quant au développement futur du secteur. Il n'a pas fallu plus de deux ans pour que l'exportation de ce véhicule à destination du marché européen se concrétise.

Un chiffre d'affaires de 65 milliards de DH

En 2008, un accord cadre a été signé par le Maroc et Renault, avec pour objectif d'installer une première usine de production qui fournira à la fois le marché marocain et le marché européen. C'est ainsi qu'en 2012, le démarrage des activités de l'unité de production Renault Nissan Tanger, accélérateur du secteur, a été acté, avec des plans d'extension en préparation, incluant l'installation au Maroc de plusieurs sous-traitants de la marque. L'écosystème Renault voit ainsi le jour, et il n'a pas fallu longtemps pour qu'il fasse des petits. Bossté par le Plan d'accélération industrielle 2014-2020, le secteur automobile national comptait, à fin 2015, 170 sites de production, pour une capacité globale de 400 000 véhicules par an. Le chiffre d'affaires



Dates clés

fares dépassait déjà les 50 milliards de DH, et le taux d'intégration était de 35%, d'après les données fournies par le ministère de l'industrie et du commerce. La même année, Ford ouvrait un bureau d'achat à Tanger Free Zone, tandis qu'un accord était signé avec Peugeot Citroën.

Lors de la 6^e édition des «Automotive Meetings Tangier», tenu en février 2019, le ministre de tutelle, Moulay Hafid Elalamy, a confirmé que le secteur était le premier en termes d'exportations, hissant le Maroc au rang de premier producteur de véhicules en Afrique. Le chiffre d'affaires généré à l'export a atteint

les 65 milliards de DH à fin 2018, en croissance annuelle moyenne de 10,5%. Le taux d'intégration a, quant à lui, atteint les 50,5%, en augmentation de 15,5 points de base par rapport à 2015.

Les emplois générés depuis 2014 dépassent les 85 000. Aussi, le Maroc compte aujourd'hui 3 des plus grands constructeurs automobiles au monde : Renault, PSA et, depuis 2017, le chinois BYD. Les écosystèmes de métiers (spécialisations) sont animés par plus de 200 équipementiers, nationaux et étrangers, dont une cinquantaine d'usines de rang 1 en cours de construction

2003

La Somaca est privatisée

2005

Production des premières Dacia Logan

2007

Arrivée des véhicules marocains sur le marché international

2012

Inauguration de l'usine Renault-Nissan Tanger

2015

Structuration de l'écosystème automobile et installation de constructeurs mondiaux et d'équipementiers



dans le but d'augmenter le taux de fourniture interne en composants diverses. Ces écosystèmes sont aujourd'hui au nombre de 9, englobant le câblage, les batteries, l'intérieur des véhicules et tout ce qu'il requiert comme composants, les moteurs, le métal emboutissage, les sièges, etc ■

M.M.

Tourisme



ECONOMIE

Des réalisations significatives, malgré un environnement international perturbé

PENDANT LA PÉRIODE TROUBLE QUI A SUVI LE 11-SEPTEMBRE, LE TOURISME MONDIAL AVAIT ÉTÉ FORTEMENT ÉBRANLÉ. LE MAROC A BIEN SÛR ÉTÉ TOUCHÉ, MAIS IL A SU RÉSISTER EN S'APPUYANT SUR LE PLAN AZUR.

L'année 2019 commence très bien pour le tourisme au Maroc. Les arrivées aux postes frontières ont augmenté de 6% entre janvier et avril. Cette évolution est portée par les marchés américain (+14%), italien (+13%), espagnol (+9%) et français (+8%). Les nuitées ont, à leur tour, évolué de 6% (+5% pour les touristes non-résidents et +6% pour les résidents). Marrakech et Agadir ont généré, à elles seules, 58% des nuitées totales. Le taux d'occupation moyen des établissements classés a gagné deux points, passant de 46% entre janvier et avril 2018 à 48% pour la même période en 2019. En 2018, le nombre d'arrivées touristiques a frôlé 12,8 millions. Cela représente une évolution de 8% par rapport à 2017. Les recettes se sont, elles, établies à 73,15 milliards de DH, en hausse de 1,4% par rapport à 2017.

Pour maintenir cette dynamique, la Vision 2020 vise à doubler la taille du secteur et la capacité d'hébergement avec la création de 200 000 nouveaux lits.

L'objectif est de doubler les arrivées de touristes étrangers et créer 470 000 emplois. Les recettes touristiques devraient atteindre 140 milliards de DH en 2020. Le nombre de voyages effectués par les natio-

naux devrait, pour sa part, tripler. Cette croissance, le secteur le doit en grande partie aux Plans Azur et Biladi. «La Vie éco» en présente les plus récentes réalisations ■ W.M.

Tous les principaux indicateurs sont au vert

Nombre d'arrivées de touristes

en millions



Recettes

en milliards de DH



Plan Azur : Une stratégie ambitieuse

Le Plan Azur visait à créer plus de 58 000 lits dans six stations balnéaires que sont Saïdia, Lixus, Mazagan, Taghazout, Mogador et Plage Blanche, qui, elle, finalement, a été abandonnée. Le chantier reste toujours ouvert.



Taghazout

Inclusive et éco-responsable

La station de Taghazout, qui se veut inclusive et éco-responsable, située à 17 km d'Agadir, proposera, dès 2020, 2 800 lits. Détenue à 45% par la CDG, 25% par Ithmar, 25% par Sud Partners/Akwa Group et enfin à 5% par la Société marocaine d'ingénierie touristique (SMIT), cette station balnéaire couvrant 650 ha compte déjà un hôtel (Hyatt Place) de 300

lits, un hôtel Sol Melia House de 180 lits, un golf 18 trous et un Club House opérationnels. En outre, 2 800 lits touristiques supplémentaires sont en cours de réalisation. Fin 2019, quatre hôtels 5 étoiles d'enseignes internationales seront ouverts. Deux autres sont prévus en 2020, sans compter des structures d'animation.



Mogador

Des pistes de relance à l'étude

Lixus Archéologique et balnéaire

Lixus est la station du Plan Azur située près de la ville de Larache. A ce jour, elle est composée d'un golf 18 trous, d'un hôtel Lixus Beach Resort de 254 chambres, d'un club house et de plus de 70 villas. L'hôtel est aujourd'hui géré par Atlas Voyages. «Depuis l'ouverture en 2017, nous atteignons pour la première fois la rentabilité en 2019/2020. A fin avril, le déficit est 50% moins important que celui de

l'année dernière. Pour 2020, nous avons vendu 50% des chambres pour une durée de 6 mois. Ce qui présage une année 2020 de rentabilité», déclare Othmane Chérif Alami, président d'Atlas Voyages. En somme, 50% des chambres ont été commercialisés à des tour-opérateurs de Slovaquie, d'Espagne, d'Angleterre et de France. Les gestionnaires gardent 40% des chambres aux individuels et partenaires

marocains. Le succès est au rendez-vous. Et ce n'est que le début du développement de la station Lixus. Le ministère de la culture a consacré 15 MDH pour la rénovation et la recherche dédiée au site archéologique de Lixus déjà ouvert au public avec un site d'interprétation du patrimoine et un parcours.

La station Mogador près d'Essaouira a été inaugurée en 2011. Aujourd'hui, elle compte un hôtel Sofitel 5 étoiles d'une capacité de 400 lits, un terrain de golf de 18 trous déjà achevé et un deuxième en cours de réalisation. De plus, 37 villas ont été réalisées. Les actionnaires ne sont autres que Risma et son actionnaire Accor, aux côtés d'institutionnels marocains tels que RMA, Axa assurances CFG, Saham assurances,... D'après nos informations, le ministère du tourisme étudie des pistes de relance de la station. L'approche qualitative est privilégiée sur la quantitative. D'autant plus que le positionnement de la station s'appuie sur le bien-être, la culture, mais aussi le balnéaire. Ce plan sera dévoilé aux investisseurs de la station dans les prochains mois.



ECONOMIE



Mazagan Divertissement, incentive et bien-être

La station touristique a été développée dans le cadre du Plan Azur par l'investisseur sud-africain Kerzner international dans la région d'El Jadida. Aujourd'hui, elle est aux mains du groupe émirati Investment corporation of Dubai (ICD), de CDG développement et de MAMDA. Le projet devait être réalisé en trois phases. S'étendant sur 250 ha, la station de Mazagan (près de la ville d'El Jadida) inclut aujourd'hui un hôtel de 500 chambres et suites (qui peut accueillir jusqu'à 1 200 personnes en pleine capacité),

67 villas, un parcours de golf 18 trous, un centre de conférences et une station thermale. La station mise aujourd'hui sur le divertissement, y compris les activités. «*Nous proposons toutes les activités que vous pouvez imaginer, y compris tyrolienne prévue pour bientôt, jet-ski, terrain de foot, balades en chevaux et en chameaux pour tous les âges. Nous sommes passés de 6 à 13 restaurants. Au regard de la promotion, nous nous concentrons sur l'Europe, le Moyen-Orient et la Chine*», déclare une responsable de l'hôtel. Dans la station

se trouve également le Pullman Mazagan de 141 chambres (242 lits). Le développement d'une nouvelle capacité litière (4 unités hôtelières d'une capacité de 3 700 lits, 2 golfs de 18 trous chacun, un centre de congrès et divers équipements d'animation et des unités résidentielles d'une capacité de 3 876 lits, prévus initialement) est tributaire de la création d'un aéroport international à El Jadida, de lignes aériennes charters et d'une ligne LGV entre Casablanca et El Jadida.

ECONOMIE

Saïdia Faire de l'oriental une destination de premier rang

La station de Saïdia, dont les travaux ont été lancés en 2009, compte aujourd'hui cinq unités de catégorie 5 étoiles commercialisées selon la formule All Inclusive. La capacité totale de la station développée depuis 2012 (après la sortie de Fadesa et d'Addoha) par la Société de développement de Saïdia (SDS), filiale de Madaef, branche touristique du groupe CDG (66%) et Ithmar Capital (34%), est de 6 000 lits. C'est elle qui a réalisé les trois hôtels

Melia Beach, Melia Garden et Melia résidence hôtelière (qui sera ouverte en 2020). L'hôtel Oasis Atlantico (plus grand hôtel du Maroc), d'une capacité de 1200 lits a ouvert fin juin dernier. Un aquapark, un deuxième golf, ainsi que la marina (sur 26 ha) seront développés pour un investissement de 1,7 milliard de DH. La station, ouverte 8 mois dans l'année, inclut 2 golfs 18 trous. En outre, la SDS a développé, pour un investissement de 200 millions de DH, le projet immo-

bilier: la résidence du golf, dont une première tranche a été finalisée et lancée à la commercialisation. Aujourd'hui, une école de football est en cours de construction. Elle a pour objectif d'accueillir les équipes de football marocaines et étrangères, pour leur préparation. La construction d'un complexe touristique et d'un palais des congrès est également programmée. Après un démarrage timide et quelques difficultés, la station sera désormais ouverte toute l'année.



Plan Biladi

Deux stations réalisées, une en cours de finalisation



Dans le cadre de la Vision 2020, le Plan Biladi élaboré par le ministère du tourisme a pour but d'offrir aux touristes nationaux un produit adapté à leurs habitudes de consommation et de voyage. L'objectif était de créer huit stations touristiques. Aujourd'hui,

deux sont opérationnelles (Imi Ouddar et Ifrane), trois autres (Sidi Abed, Ras El Ma et Benslimane) ne sont pas encore entamées. Celle de Mehdiya (sur 23 ha) est en cours de réalisation et quasiment finalisée d'après nos sources. Elle comporte 138 bungalows, 144 appart'hôtels

et 724 emplacements de camping, sans omettre 10 piscines. Le projet inclut également 168 appartements dans le cadre des RIPT et une composante immobilière de 228 appartements avec une terrasse de 20 m².

ECONOMIE

Imi Ouddar

Evasion vers le Sud



La station d'Imi Ouddar est située à 25 km au nord d'Agadir. Ouverte toute l'année, elle a été finalisée en 2014 sur une superficie de 90 740 m² avec un coût de 800 MDH. Le projet comprend 1 136 lits en résidences hôtelières, 1 200 lits en RIPT et 2 780 lits en camping. Les prix vont de 200 à 400 DH/nuit pour les résidences hôtelières et de 300 à 500 DH/nuit pour les bungalows. Une animation dédiée, avec commerces, loisirs et restaurants, est également proposée. L'activité connaît son pic en juin, juillet et août.

Biladi Farah Inn Ifrane

Très prisée les week-ends, pendant les vacances scolaires et en hiver

Étalée sur 30 ha, la deuxième station touristique du Plan Biladi Farah Inn Ifrane (réalisée par le Consortium maroco-koweïtien de développement- CMKD) est composée de 177 appartements/chalets. La demande est très forte pendant les week-ends, les vacances scolaires et en hiver. La station abrite une résidence hôtelière, une résidence immobilière de promotion touristique en gestion locative, une résidence immobilière, un camping caravanning de 200 places, des piscines, une salle de conférence et des espaces de restauration et loisirs.



Energie solaire

Le Maroc à l'avant-garde dans le continent

LE PROJET DE NOOR MIDELT A ÉTÉ RÉCEMMENT ADJUGÉ À UN CONSORTIUM MENÉ PAR EDF RENOUVELABLES. L'OBJECTIF EST D'ATTEINDRE 52% D'ÉLECTRICITÉ PRODUITE À PARTIR DE SOURCES RENOUVELABLES D'ICI 2030.

L'adjudication récente du projet NOOR Midelt au consortium EDF Renouvelables, Masdar et Green of Africa, bien qu'elle ne soit qu'une étape dans le plan de développement national relatif aux énergies renouvelables, est un pas de plus en dix ans d'efforts soutenus dans le domaine des énergies renouvelables. Lancé le 2 novembre 2009, après la mobilisation d'une enveloppe de 70 milliards de DH, le Plan solaire





LE CHOIX DU PHOTOVOLTAÏQUE تدار التكنولوجيات الكهروضوئية

UNE TECHNOLOGIE INNOVANTE ET COMPÉTITIVE

La technologie PV permet de produire de l'énergie électrique de façon silencieuse et sans émissions de gaz à effet de serre. La maintenance est simple et sûre.

تكنولوجيا متقدمة وقابلة للمنافسة

masen

CENTRALE NOOR QUARZAZATE IV محطة نور وقرزازة IV

ECONOMIE



marocain est très ambitieux. C'est le moins que l'on puisse dire. En effet, ce plan a porté dans un pre-

mier temps, sur la production de 3 000 MW à l'horizon 2020, ce qui équivaut 14% des besoins du Ma-

roc en énergie. Avant de fixer un autre objectif encore plus important : produire 52% d'électricité à partir de sources renouvelables d'ici à 2030 (6 000 MW). Tenant en compte le poids que représente l'énergie sur la balance commerciale, cela ne peut qu'être salutaire pour l'économie marocaine.



Modernisation du cadre juridique

En chiffres, il est prévu que cette production permettra d'économiser 1 million de tonnes-équivalent-pétrole (TEP) et, cerise sur le gâteau, d'éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO₂.

Mises en place pour piloter cinq sites devant accueillir, dans le futur, les installations solaires du Royaume, MASEN (Moroccan Agency for Solar Energy) a pris les



DIAGNOSTIC ET ENTRETIEN COMPLET

SUSPENSION



CLIMATISATION



PNEUMATIQUES



BATTERIE



FREINAGE



VIDANGE



20 CONTRÔLES DE SÉCURITÉ GRATUITS



/ SPEEDYMAROCOFFICIEL

www.speedy.ma

Casablanca Speedy Mly Slimane 111 route Mly Slimane, station Afrikaia Roches Noires Tél. : 05 22 67 39 24 - GSM : 06 69 58 85 55 - Fax : 05 22 67 39 25 **Speedy Marjane Ain-Sebaa** Quartier Beausite parking Marjane Ain-Sebaa Tél. : 05 22 67 36 25 - GSM : 06 69 58 85 56 - Fax : 05 22 67 36 22 **Speedy Hay Hassani** Route d'Azemmour, station Afrikaia Anfa Hay Hassani Tél. : 05 22 94 06 14 - GSM : 06 69 58 85 49 - **Rabat Speedy Marjane Rabat** Avenue d'Azilal - Bouregrag Ancienne Route de Meknès Hassane Tél. : 05 37 20 71 53 - GSM : 06 69 58 85 52 **Speedy Marjane Hay Riad** Parking Marjane Riad autoroute de rabat Hay Riad rabat - **Marrakech Speedy Marjane Marrakech** Parking Marjane Menara 6 avenue Abdelkarim El Khattabi Koudiat Laabid Tél. : 05 24 30 59 58 - GSM : 06 69 58 85 53 - Fax : 05 24 30 47 24 - **Agadir Speedy Marjane Agadir** Parking Marjane Agadir Quartier founty route Inzegane commune Benserguau Tél. : 05 28 28 14 24 - GSM : 06 69 58 85 54 - Fax : 05 28 28 14 23 - **Tanger Speedy Marjane Tanger** Parking Marjane Al Madina km 6, route de Rabat Tél. : 05 39 31 84 18 - GSM : 06 69 58 85 57 - Fax : 05 39 31 83 72 - **Mohammedia Speedy Marjane Mohammedia** Route secondaire 101 parking Marjane Tél. : 05 23 31 44 23 - GSM : 06 69 58 85 58 - Fax : 05 23 31 44 26 - **Fès Speedy Marjane Fès** Parking Marjane Agdal Oued Fès route de Meknès Tél. : 05 35 75 66 51 - GSM : 06 69 58 85 59 - **Meknès Speedy Marjane Meknès** Parking Marjane Meknès angle route de Rabat & Agourai Tél. : 05 35 46 93 26 - GSM : 06 69 58 85 50 - **El Jadida Speedy El Jadida** 2 boulevard Ennakhil route de Casablanca station Afrikaia Tél. : 05 23 34 07 04 - GSM : 06 69 58 85 60 - **Tetouan Speedy Marjane Tetouan** Parking Marjane, route de Sebta GSM : 07 00 09 24 48

rènes du solaire marocain. Actuellement, MASEN gère le grand site pilote d'Ouarzazate (560 MW) qui produit plus de 1 150 GWh depuis 2015, sur une superficie de 2 500 hectares. Dans le giron de Masen, se trouvent les sites de Fom El-

Oued (500 MW), de Sebka Tah (500 MW), d'Aïn Beni Mathar (400 MW) et de Boujdour (100 MW). Ce vaste programme devra permettre, à terme, de satisfaire la demande locale. Au cas où cette production donnera lieu à excédent, ce der-

nier pourra être exporté en Europe, notamment à travers l'interconnexion Maroc-Espagne.

De l'électricité à un prix compétitif

Cela étant dit, pour relever le défi des énergies renouvelables, la mise en place d'un environnement législatif et réglementaire adapté à la hauteur des ambitions citées fut nécessaire. Ainsi, le cadre juridique national a été modernisé et complété, mettant MASEN au centre de l'écosystème solaire.

Le projet de NOOR Midelt représente une étape majeure vers l'atteinte de l'objectif du Maroc qui consiste à produire 52% de son électricité à partir de sources renouvelables d'ici à 2030. Au terme d'un appel d'offres international, MASEN a choisi le consortium regroupant le groupe EDF (via sa filiale EDF Renouvelables), la société d'énergies nouvelles de l'émirat d'Abou Dhabi, Masdar, ainsi que le développeur d'énergies renouvelables marocain, Green of Africa. Le but étant «d'assurer la conception, la construction et l'exploitation-maintenance de la première phase du complexe solaire multi-technologies» de ce projet. Sur le plan technique, NOOR Midelt est un projet solaire hybride d'une capacité installée de 800 MW qui associe à la fois deux technologies innovantes : l'énergie solaire concentrée (CSP) et le solaire photovoltaïque.

Selon les spécialistes, ce mode d'hybridation, une première mondiale, permettra d'améliorer le rendement en se dotant d'une capacité de stockage qui «permettra de produire de l'électricité à un prix compétitif toute la journée et jusqu'à cinq heures après le coucher du soleil». Situé aux environs de la ville de Midelt, la première phase de construction devra être lancée en septembre 2019, trois ans avant la mise en service prévue en 2022 ■

H.A.A

Focus

Le solaire en chiffres

Fort de 3 000 heures d'ensoleillement par an et d'une irradiation moyenne de plus de 5 KWh/m², le Maroc a tout pour développer davantage ses installations solaires et d'atteindre l'objectif, qu'il s'est fixé, de diminuer sa dépendance énergétique en importations, en passant de 95 % à 85 % en 2020. Parallèlement, l'Etat marocain a mis en ligne de mire la production de 14 % de ses besoins en électricité via l'énergie solaire en 2020. Actuellement,

deux types d'énergie solaire sont déjà produits au Maroc : le solaire thermique et le solaire photovoltaïque. Le projet intégré de production électrique solaire, lancé il y a dix ans, entend l'installation d'ici l'année prochaine d'une capacité de 3 000 MW, pour un coût estimé à environ 64 milliards de dirhams. Inaugurée en 2010, la centrale thermo-solaire d'Aïn Beni Mathar située au sud d'Oujda est dotée d'une puissance totale de 472 MW, dont 20 MW à partir de la composante solaire. Elle

assure une économie de fioul annuelle de 12 000 tonnes. En outre, avec le projet NOOR- le parc solaire thermodynamique d'Ouarzazate, dans sa globalité, est d'une capacité de 560 MW-, le Maroc poursuit sa stratégie de développement solaire. La première phase du complexe NOOR I a été inaugurée en août 2015. Avec l'adjudication de NOOR Midelt, le Maroc est sur la bonne voie pour la réalisation de ses objectifs.





À L'OCCASION DU 20^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC ET L'ENSEMBLE DE SES COLLABORATEURS
ONT L'ÉMINENT HONNEUR DE PRÉSENTER LEURS VOEUX LES PLUS DÉFÉRENTS,

À SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI,

À SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HÉRITIER MOULAY EL HASSAN,

À SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID,

ET À TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.

NOUS SAISSONS CETTE HEUREUSE OCCASION POUR RENOUVELER À SA MAJESTÉ NOTRE ATTACHEMENT
INDÉFACTIBLE AU TRÔNE ALAOUITE ET AFFIRMER NOTRE ENGAGEMENT À ACCOMPAGNER, SOUS LES HAUTES
DIRECTIVES DE NOTRE SOUVERAIN, L'IMPORTANT PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
QUE CONNAÎT NOTRE ROYAUME.



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

Immobilier

Le déficit en logements a été drastiquement réduit

L'IMMOBILIER EST SANS DOUTE UN DES SECTEURS QUI ONT LE PLUS PROGRESSÉ DURANT CES 20 DERNIÈRES ANNÉES. DES MESURES COMME LA MISE À LA DISPOSITION DES PROMOTEURS DE TERRAINS À DES PRIX ABORDABLES, L'ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS AU FINANCEMENT ET UNE POLITIQUE FISCALE ADAPTÉE ONT PERMIS À DES CENTAIRES DE MILLIERS DE MÉNAGES D'ACCÉDER À LA PROPRIÉTÉ.



Le secteur de l'immobilier au Maroc a connu un essor remarquable ces 20 dernières années, «probablement même, l'essor le plus important de tous les secteurs de l'économie marocaine», déclare un ancien ministre de l'habitat. A l'origine, un besoin en logements croissant s'est fait ressentir par feu Hassan II à la fin des années 1990. Bien des efforts ont été fournis, à l'instar de la création du ministère de l'habitat dans les années 1970, des Etablissements régionaux d'aménagement et de construction (ERAC), de l'Agence nationale de lutte contre l'habitat insalubre... Mais, malgré cela, la production de logements demeurait en deçà de la demande, en raison, entre autres, de l'exode rural. «Alors que le pays comptait 8% de la population urbaine au début du siècle dernier, il en est actuellement à plus de 65% et dépasserait 75% les 10 prochaines années», souligne-t-il. Ce

ECONOMIE

constat explique également l'explosion des bidonvilles, mais aussi de tous les types d'habitat insalubre.

Le déficit est tombé de 1,4 million d'unités à 400 000

C'est dans ce contexte qu'a été lancé, au milieu des années 1990, le programme des 200 000 logements, qui n'a pas connu un réel succès. C'est donc au début des années 2000 qu'un vrai coup de fouet a été donné à ce secteur pour répondre

Focus

Une soixantaine de localités déclarées "Villes sans bidonvilles"

Parallèlement, le programme "Villes sans bidonvilles" a été lancé avec l'objectif d'y mettre fin à l'horizon 2010. «Cet objectif n'a pas été réalisé à la date annoncée. Toutefois, ce sont 270 000 bidonvilles qui ont été résorbés, soit la totalité de ceux recensés. Sauf qu'entre-temps, 120 000 de plus ont été créés», explique notre source. Il n'en demeure pas moins que l'Etat poursuit ses efforts en matière d'habi-

tat, en vue de continuer à réduire le déficit et à offrir aux demandeurs un cadre de vie agréable. A fin mai 2018, la politique de l'Etat a permis de traiter la situation de 1,3 million d'habitants et de déclarer 59 villes et centres, comme villes sans bidonvilles. De plus, 78 conventions signées ont été traitées concernant les quartiers sous-équipés et ceux relevant d'habitat non réglementaires sur la période 2015-2017.



aux besoins de plus en plus pressants en matière de logements. «En fait, il ne s'agissait pas de répondre à un besoin social, mais également d'insuffler un élan à l'économie nationale», nuance notre source.

Certaines mesures phares ont été entreprises, à l'instar de la mise à la disposition des promoteurs immobiliers de terrains à un prix abordable, l'élargissement de l'accès aux crédits aux couches défavorisées, l'allongement de la durée de financement jusqu'à 25 ans et aussi l'assouplissement des conditions de crédit. Tout cela, dans l'objectif de construire 150 000 logements par an afin de résoudre le déficit qui se montait à 1,4 million. Ce programme a été un succès, puisque quelque 100 000 logements ont été livrés. Il a été renforcé en 2010 par



Avec les systèmes de garantie Fogarim et Fogaloge, l'Etat a aussi permis aux classes moins aisées et à la classe moyenne, MRE compris, de financer leur achat.

une politique d'exonérations fiscales au profit des promoteurs, pour une période de 10 ans. C'est justement à partir de cette année que le paysage du secteur immobilier s'est complètement métamorphosé. Avec ces avantages, les conventions conclues entre le ministère des finances, celui de l'habitat et les promoteurs ont dépassé le million de logements, et les unités réalisées ont atteint environ 500 000 unités. Cette politique a permis de baisser le déficit à 400 000 unités actuellement. Avec les systèmes de garantie Fogarim et Fogaloge, l'Etat a aussi permis aux classes moins aisées et à la classe moyenne, MRE compris, de financer leur achat ■

Ibtissam Benchanna



Transport aérien Pari tenu face à l'Open sky

ECONOMIE

LE MAROC DISPOSE DE 21 AÉROPORTS DESSERVIS PAR ROYAL AIR MAROC ET PLUSIEURS COMPAGNIES ÉTRANGÈRES. POUR RENFORCER LA PRÉSENCE DE LA COMPAGNIE NATIONALE L'ÉTAT APPORTE SON SOUTIEN À TRAVERS LA SIGNATURE D'UN DEUXIÈME CONTRAT-PROGRAMME PRÉVUE AVANT LA FIN DE L'ANNÉE



Le trafic aérien de passagers a augmenté de 8,51% à fin mai 2019. Les aéroports du Royaume ont enregistré, à fin mai 2019, un trafic de 9,5 millions de passagers, en hausse de 8,5% par rapport à la même période de l'année dernière. Certains aéroports ont enregistré de fortes augmentations. A titre d'exemple, l'aéroport Marrakech Menara a enregistré une hausse de 20,6 %, accueillant ainsi 2,63 millions de passagers à fin mai 2019. Fès Saïss a connu une hausse de trafic de 11,05 %, Idem pour Tanger Ibn Battouta (+13,73 %), Rabat-Salé (+15,34 %), Dakhla (+30,09 %)...

Ces hausses importantes des arrivées ont été facilitées par la politique de l'Open Sky (ouverture du ciel) décidée en 2004 et par ricochet par l'arrivée de plusieurs compagnies aériennes étrangères low cost (Ryanair, Jetairfly, Easyjet, Eurowings...), ou autres (Emirates, Oman Air, Alitalia, Tunisair, Air France, Iberia, Lufthansa...) qui desservent désormais le Royaume. Le Maroc dispose aujourd'hui de 21 aéroports dont une majorité d'aéroports internationaux. Des projets tels que l'extension du terminal 1 de l'aéroport Mohammed V de Casablanca permettant à lui seul de traiter 7 millions de passagers par an (inauguré en janvier 2019) ainsi que le nouveau terminal de l'aéroport Marrakech Menara inauguré en décembre 2016 (qui porte la capacité de 6 à 9 millions de passagers) ont accompagné cette

dynamique du transport aérien. Royal Air Maroc et Air Arabia sont les deux compagnies à opérer des lignes intérieures et extérieures.

Si Royal Air Maroc a fêté ses 63 ans d'existence, Air Arabia, la compagnie low cost émiratie, s'est implantée en 2009 au Maroc. Le trafic aérien domestique a connu pour sa part une grande avancée. D'après une source de la RAM, le réseau domestique de la compagnie natio-

La compagnie vise le doublement de la flotte aérienne, sachant qu'elle a déjà commandé 4 avions long courrier Dreamliner (787-9) pour 1,1 milliard de dollars dont trois ont été reçus à juin 2019.

nale compte désormais 25 liaisons aériennes reliant les différentes villes du Royaume, 17 reliant Casablanca avec différentes villes du pays et 8 liaisons connectant les autres villes entre elles. Le nombre de passagers du transport aérien domestique est passé de près de 796 000 passagers en 2013 à plus de 1 million de passagers en 2017, soit une évolution de 32%. Le trafic domestique marocain a ainsi évolué deux fois plus vite que la croissance du transport aérien domestique dans le monde. Air Arabia



a, elle, investi les lignes aériennes plus tard en novembre 2018 avec la ligne reliant Fès à Marrakech à partir de 250 DH. Des bases aériennes de la compagnie low cost ont suivi à Fès, Agadir et Tanger. Ce n'est que le début d'une épopée des lignes aériennes. Encore faut-il atteindre la maturité.

Royal Air Maroc a, à son tour, contribué à densifier le réseau reliant le Maroc au reste du monde

et notamment à l'Afrique subsaharienne.

Après un premier contrat-programme 2011-2016 (programme d'investissement de 9,3 milliards de dirhams) destiné à remettre sur les rails la situation de la compagnie et lui permettre d'investir dans une nouvelle flotte, voici qu'un deuxième devrait être signé avant la fin de l'année 2019. Ce contrat-programme est en cours de

négociations avec l'Etat. Toutes les dispositions font l'objet de discussions. La compagnie vise le doublement de la flotte aérienne, sachant qu'elle a déjà commandé 4 avions long courrier Dreamliner (787-9) pour 1,1 milliard de dollars dont trois ont été reçus à juin 2019. En outre, l'avionneur a déjà réceptionné cinq appareils 787-8 destinés aux vols vers l'Amérique, le Moyen-Orient et l'Europe.

La RAM réceptionnera également son premier Boeing 737 Max 8 sur 4 avions. A terme, la flotte de RAM atteindra 64 avions. Pour l'instant la compagnie dispose de 62 avions. Elle réalise 1900 vols hebdomadaires vers plus de 80 destinations. En 2018, la compagnie a transporté 7,5 millions de passagers en progression de 16% par rapport à 2017. Le chiffre d'affaires est de 16,7 milliards de dirhams. Néanmoins, la concurrence guette l'avionneur national, notamment sur le continent. D'où la nécessité de bien négocier ce contrat-programme qui devrait mieux positionner la compagnie sur l'échiquier régional ■

W.M.



À l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Fête du Trône

**Le Directeur Général du Groupe Barid Al-Maghrib
et l'ensemble de la famille postière
ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus déférents à
NOTRE AUGUSTE SOUVERAIN,**



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU L'ASSISTE,

et renouvellent leur indéfectible attachement au **Glorieux Trône Alaouite**.
Puisse Dieu accorder longue vie à **Sa Majesté le Roi** et le combler en la
personne de **Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan**,
de **Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid**
ainsi que de tous les membres de l'**Illustre Famille Royale**.



مجموعة بريد المغرب
„XO.ΛI Θ.ΟΞΛ ΗCΨOΞΘ
GROUPE BARID AL-MAGHRIB

Banque

Le porte-flambeau de l'expansion de l'économie marocaine

LE MAROC PEUT SE TARGUER DE DISPOSER D'UN DES SECTEURS BANCAIRES LES PLUS MODERNES D'AFRIQUE. SES TROIS PLUS GRANDS ÉTABLISSEMENTS, ATTIJARIWABA BANK, BCP ET BMCE BANK OF AFRICA, SONT IMPLANTÉS DANS PLUSIEURS PAYS DU CONTINENT.



ECONOMIE

Un secteur bancaire fort et dynamique est l'une des conditions nécessaires au développement d'un pays, tant il permet par la canalisation de l'épargne à travers des circuits structurés de financer l'économie. Après plusieurs rounds de réformes, le Maroc peut se targuer de disposer aujourd'hui de l'un des secteurs bancaires plus modernes d'Afrique. Depuis la fin des années 90, le système bancaire marocain a vu son cadre réglementaire s'adapter et évoluer au gré des différentes mutations de l'environnement. Les réformes ont concerné autant la libéralisation du marché (Loi 1993) que l'adaptation aux règles internationales de solvabilité (Loi 2006) ou l'extension



à la finance participative (Loi 2012). Ainsi, la loi de 1993, qui a fait suite au programme d'ajustement structurel, a introduit le désencadrement du crédit et la suppression progressive des emplois obligatoires.

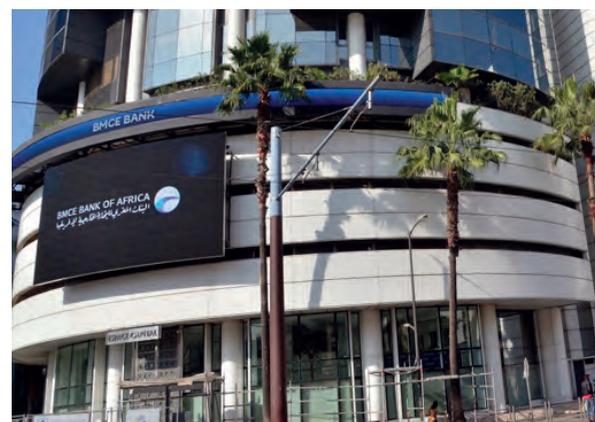
En 1996, les autorités ont procédé à la libéralisation des taux d'intérêt débiteurs et à la mise en place du marché des changes interbancaire.

Un secteur moyennement concentré

A partir de l'année 2000, les autorités ont mis en place un nouveau plan comptable et ont renforcé les règles prudentielles de classification et de provisionnement des créances en souffrance. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi bancaire en 2006 visait à doter le Maroc d'un dispositif de supervision bancaire conforme aux standards internationaux. Le nouveau cadre législatif et réglementaire s'inscrit, en effet, dans la droite ligne des normes édictées en la matière par le comité de Bâle. Ce texte fondateur, qui est également le fruit des enseignements tirés de la mise en œuvre de la précédente loi bancaire de 1993, apporte des innovations majeures. Il a ainsi permis à Bank-Al-Maghrib de s'acquitter dans de bonnes conditions de sa mission. La banque centrale devient la seule institution chargée de veiller à la régulation et à la surveillance du système bancaire et de conduire la politique monétaire.

La nouvelle loi 103.12 a renforcé la transparence exigée des banques auprès des clients par l'obligation, à l'ouverture d'un compte à vue ou à terme, d'une convention écrite. Celle-ci doit contenir un certain nombre d'engagements liés au droit à l'information, à la libre concurrence ainsi qu'à la protection des clients. Toutefois, la grande innovation de cette loi est l'ouverture du secteur aux banques dites participatives.

Le secteur bancaire marocain est



moyennement concentré. Son taux de concentration, tel que mesuré par l'indice Herfindahl-Hirschman, ressort à 0,17. Il est resté stable depuis 2012. L'analyse de la concentration mesurée par la part des 3 et des 5 premières banques dans le total des actifs, des dépôts collectés et des crédits distribués montre, en revanche, un secteur relativement concentré.

L'analyse décennale de la croissance des revenus (2000 - 2017)

montre une forte progression du produit net bancaire (PNB) de 7,2%, passant de 14,1 milliards de DH à 46 milliards. Cette dynamique est portée par un triple effet. D'abord, l'expansion et la diversification des réseaux de distribution de ces établissements. Ainsi entre 2007 et

2017, le nombre d'agences bancaires est passé de 4 474 agences à 6 388 et le nombre de guichets automatiques bancaires a grimpé à 7 025 en 2017 contre 3 123 en 2007. A ces réseaux s'ajoutent désormais le microcrédit et les réseaux bancaires itinérants. Le deuxième facteur explicatif de

cette performance est la bancarisation croissante des Marocains. Ainsi, le taux de bancarisation a fortement progressé entre 2007 et 2017, évoluant de 40 % à 69 %; le nombre de points de vente est passé de 1 guichet pour 6 700 habitants en 2007 à 1 guichet pour 5 450 habitants en 2017, consolidant ainsi l'inclusion financière au Maroc. A fin 2016, on compte au Maroc près de 26 millions de comptes ouverts dans les différentes banques du Royaume. Le dernier axe de cette croissance est la conséquence de la dynamique internationale des banques marocaines. C'est ainsi que le nombre de filiales étrangères a été multiplié par 4,8, passant de 10 filiales étrangères en 2007 à 48 en 2017. Ces filiales disposaient d'environ 1 405 agences couvrant 33 pays (dont 26 en Afrique). Ces groupes détiennent 7,2 millions de comptes et gèrent 2,5 millions de cartes bancaires. La croissance du PNB est allée de pair avec une diversification des sources de revenus. En effet, les marges d'intermédiation, qui représentaient 74,2 % du PNB en 2007, n'en pesaient que 67,1 % en 2017. Les fonds propres des banques ont connu une hausse continue depuis 2007, à un rythme 2,3 supérieur aux résultats nets. En effet, les fonds propres comptables ont progressé en moyenne de 9,6 % entre 2007 et 2017 contre une expansion de 4,1 % des résultats nets sur la même période. Cette évolution est liée, d'une part, aux exigences accrues de solvabilité imposées aux banques dans le cadre des règles de Bâle. D'autre part, elle résulte de l'importance des capitaux consommés par l'extension des réseaux d'agences et le développement à l'international.

Au chapitre de la solvabilité, le ratio est passé, selon les nouvelles normes internationales, de 12,4 % en 2011 à 13,9 % en 2017 (pour un minimum de 12 %). Sur les fonds propres dits de base, ce ratio a progressé, sur la même période, de 9,7% à 11 % (pour un minimum de 9 %) ■

Nabil Adel

Bourse

Développer la culture financière des entreprises à travers le programme Elite



Karim Hajji

DG de la Bourse de Casablanca

« La Bourse de Casablanca a connu des évolutions importantes, durant ces 20 dernières années. D'abord en termes d'organisation et de gouvernance. Nous sommes passés d'une gouvernance avec un conseil de surveillance et un directoire à une gouvernance avec conseil d'administration et direction générale. Nous avons également procédé en 2016 à la démutualisation de la bourse. Alors que l'institution était exclusivement contrôlée par les sociétés de bourse, son capital a, depuis, été ouvert à l'ensemble des parties prenantes du marché (banques, assureurs, etc.). En outre, nous avons signé, sous la présidence effective de S.M. Mohammed VI un partenariat avec la Bourse de Londres, en juin 2014 aussi. Nous avons ainsi mis en place la même plate-forme électronique qui fonctionne à la Bourse de Londres.

Nous avons également travaillé sur d'autres produits, notamment le programme «Elite». Lancé en 2016 à Casa-

blanca, ce programme réunit aujourd'hui 114 entreprises à la fois au Maroc dont 30 en Afrique de l'Ouest. En effet, nous nous sommes rendu compte qu'il était difficile de convaincre les entreprises de s'introduire en bourse, parce qu'elles n'avaient pas la culture financière. Le programme leur permet de comprendre le langage du marché des capitaux, de se mettre à niveau, pour envisager une introduction en bourse ou une autre forme de financement (capital investissement, levées de dette). Par ailleurs, dans le sillage du rayonnement africain, nous avons plusieurs accords avec les autres bourses africaines, notamment la Bourse du Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Aussi, depuis novembre 2018, nous avons accédé à la présidence de l'association des bourses africaines, avec un mandat sous le sceau de développement des connexions entre les 7 principales bourses du continent, à savoir Johannesburg, Casablanca, Le Caire, le Nigéria, le Kenya, la BRVM (UEMOA) et l'Ile Maurice.»



Depuis 1929, Cosumar s'engage auprès de ses partenaires pour un progrès durable et partagé par tous. Cette ambition est portée au quotidien par les femmes et les hommes de Cosumar qui œuvrent pour le développement social et économique des régions dans le respect de notre Terre. C'est pour cela que depuis 90 ans, Cosumar produit bien plus que du sucre.



Assurances

Une mutation toujours en cours



C'EST UN SECTEUR QUI S'EST PROFONDÉMENT TRANSFORMÉ. AVEC DES PRIMES ÉMISES DE 4,1 MILLIARDS DE DOLLARS, LE MAROC EST LE 2^E MARCHÉ D'ASSURANCES EN AFRIQUE, LE 3^E DANS LE MONDE ARABE

Pendant la décennie 80 du siècle dernier, le secteur des assurances au Maroc est passé par une période de forte turbulence ayant culminé avec la mise en liquidation de cinq compagnies en 1995 (Renaissance, CADA, REMAR, Victoire et El Arabia). Depuis cet incident, les opérateurs du secteur ont entrepris une série de réformes ayant fait de lui le deuxième marché d'Afrique et le troisième du monde arabe.

Nouveau cadre

juridique de la loi 17-99 portant code des assurances a été promulgué. Ce code a rassemblé l'essentiel des textes qui régissaient l'activité du secteur éparpillés sur plusieurs sources et dont une bonne partie datait de la période du Protectorat. Leur modernisation et leur rassemblement dans un seul code a été un jalon important dans la consolidation du secteur. L'action de codification de la législation n'a concerné que la partie législative et la partie réglementaire demeure, en revanche, éparpillée entre de nombreux décrets et arrêtés.

Indépendance de l'autorité de contrôle et de régulation.

Dans le cadre de la modernisation de la supervision du secteur des assurances et de la prévoyance sociale et en vue d'une plus grande convergence vers les normes et standards internationaux en matière de supervision, l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) a été créée par la loi n°64-12 promulguée en mars 2014, en remplacement de la Direction

ECONOMIE

des assurances et de la prévoyance sociale (DAPS), initialement rattachée au ministère des Finances.

Renforcement des normes de solvabilité et modernisation de la gouvernance des compagnies. Avec l'adoption du système de solvabilité basé sur les risques, l'obligation par

Focus

Une croissance portée par la branche vie

Avec des primes émises de 4,1 milliards de dollars, le Maroc est le 2^e marché d'assurances en Afrique, le 3^e dans le monde arabe et le 50^e dans le monde. Le taux de pénétration (part des primes d'assurance dans le PIB) est de 3,7% en 2017, soit 1,6% pour l'assurance vie et 2,1% pour l'assurance non-vie. Avec ce taux, le Maroc occupe le 41^e rang mondial, le 1^{er} dans le monde arabe et le 3^e en Afrique. Quant à la densité (primes d'assurance par habitant), elle a été de 116,7 dollars en 2017. Les Marocains dépensent ainsi en moyenne

50,9 dollars en assurances vie et 65,8 dollars en produits d'assurances non-vie. Les primes émises se chiffraient en 2017 à 38,7 milliards de dirhams, soit un taux de croissance annuel moyen de 8,3%. Cette croissance 2 fois supérieure à celle du PIB est due à la progression de la vie qui a affiché une expansion de 11,2% contre une hausse de 6,5% de la branche non-vie. Même si certains facteurs de vigilance persistent, un long et laborieux chemin a été fait, de la mise en liquidation des cinq compagnies d'assurances à l'internationalisation du secteur.

les compagnies de disposer d'un dispositif de contrôle interne et l'établissement annuellement d'un rapport de solvabilité.

Libéralisation des tarifs.

Ce mouvement qui a été entamé à la fin des années 90, dans le sillage de l'ouverture du Maroc et son ancrage à l'économie mondiale, s'est poursuivi jusqu'en 2006 date de la libéralisation du dernier tarif réglementé, à savoir l'Assurance responsabilité civile automobile.

Généralisation de la couverture sociale

avec l'institution de l'assurance maladie obligatoire (Loi 65-00, Loi 98-15 et Loi 116-12) et l'obligation de l'assurance en accidents du travail (Loi 18-01 et Loi 06-03). Il s'agit de deux grandes avancées sociales pour les étudiants, les salariés et les professionnels.

Mise en place d'un nouveau plan comptable

en 1995, refondu en 2005. Il s'inscrit dans le cadre du nouveau plan comptable marocain entré en vigueur en 1994.

Concentration des acteurs.

De près de 315 compagnies (dont seulement 25 de nationalité marocaine) pour un marché de 150 millions de dirhams en 1958 à moins de 30 établissements, le marché a connu un grand mouvement de concentration qui s'est considérablement accentué entre 1999 et 2009 pour aboutir à la structure actuelle du secteur. Le marché marocain d'assurance comptait, à fin 2017, 23 entreprises d'assurances et de réassurances (EAR) réparties comme suit :

- 19 entreprises commerciales et 4 mutuelles.
- 8 compagnies sont généralistes (opérant dans la non-vie et la vie), 3 sont spécialisées en assurances



- non-vie, 2 en assurances vie.
- 5 pratiquaient les opérations d'assistance.
- 3 limitées à l'assurance-crédit-caution.
- 2 spécialisées dans la réassurance.

Internationalisation des grandes compagnies.

Même si elle est intervenue en retard par rapport à celle des banques, la tendance est bien installée et va certainement s'accélérer. Les trois principales compagnies d'assurances marocaines (Wafa Assurance, RMA et Saham) sont présentes aujourd'hui dans plus d'une trentaine de pays.

Diversification et modernisation des réseaux de distribution.

La grande rupture en matière de distribution d'assurance fut le lancement au début des années 90 de la bancassurance et qui a connu depuis un développement soutenu. En 2017, les banques ont ainsi collecté 24,8% des primes émises par le secteur des assurances et 53,5% des primes des assurances vie.

Lancement du Takaful.

L'assurance conforme aux préceptes de la Chariâ a mis du temps à s'installer au Maroc par manque de cadre réglementaire ad hoc. Son lancement est de nature à étendre l'inclusion financière des Marocains et à injecter de nouvelles liquidités dans le circuit économique formel ■

Nabil Adel

Interview

LES ENTREPRISES MEMBRES CFC, QUI SONT EN TRAIN DE SE REGROUPER PROGRESSIVEMENT DANS LE NOUVEAU QUARTIER D'AFFAIRES CASA-ANFA, EMPLOIENT PRÈS DE 4 000 SALARIÉS. LEUR CONTRIBUTION FISCALE S'ÉLÈVE À 785,3 MDH EN 2018.



Saïd Ibrahimî

CEO de Casa Finance City Authority

«CFC permet à nos membres d'être proches des marchés africains»

La communauté CFC s'élargit. Elle compte désormais pas moins de 184 membres, avec un objectif de 250 sociétés avant fin 2020. Le regroupement physique de ces entreprises a d'ores et déjà commencé. La tour a accueilli ses premiers résidents composés de quelque 25 entreprises et autorités de régulation (Direction de la supervision bancaire de Bank Al-Maghrib et représentations de l'Autorité marocaine du marché des capitaux et de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale). Saïd Ibrahimî, CEO de Casa Finance City Authority, fait pour nous un bilan depuis la création de Casablanca Finance City.

Dans quel contexte CFC a été créée ?

CFC a été créée en 2010 sur cette idée que le Maroc disposait des atouts pertinents pour proposer à l'Afrique les mêmes avantages que les plus grandes places financières internationales. Il faut se rappeler qu'à cette époque, le monde vivait encore les contrecoups de la dernière crise financière mondiale, et l'idée même de servir l'ensemble

du continent à partir d'un centre financier situé en Afrique était nouvelle. Cette opportunité, le Maroc a réussi à la saisir, dans une démarche audacieuse et visionnaire portée par S.M. le Roi.

Depuis une dizaine d'années, les investisseurs et les acteurs économiques sont conscients du potentiel des marchés africains mais aussi qu'il est nécessaire d'y disposer d'un ancrage fort pour se déployer dans les meilleures conditions. L'enjeu était donc de réussir à mettre en place un écosystème performant dédié aux investisseurs internationaux, qui bénéficie à la fois des atouts du Maroc en termes de stabilité et de connectivité, mais aussi des infrastructures spécialisées au sein de la métropole casablancaise, avec l'accès à un vivier de ressources humaines et un ensemble de services support.

En résumé, CFC permet aujourd'hui à nos membres d'être à la fois proches des marchés africains, tout en faisant partie d'une communauté de destin et de bénéficier d'un concentré d'expertise à vocation africaine.

ECONOMIE

Neuf ans après sa création, quel bilan faites-vous aujourd'hui ?

Les résultats ont été satisfaisants et prometteurs lorsqu'on observe la progression du nombre d'entreprises bénéficiant du statut CFC et leur empreinte en Afrique. A ce jour, la place compte plus de 180 acteurs économiques et financiers de premier plan, venant de tous les continents et d'un large spectre de pays : 42 % viennent d'Europe, 37 % d'Afrique (Maroc inclus), 12 % des Amériques, 5 % du Moyen-Orient et 4 % d'Asie. Ensemble, ces entreprises couvrent 46 pays du continent.

De plus, selon la Direction générale des impôts (DGI), les entreprises membres CFC emploient près de 4 000 salariés, soit une hausse de 50% sur un an, pour un chiffre d'affaires global de 5,805 milliards de DH en 2018, contre 3,8 milliards de DH en 2017. D'après la DGI, la contribution fiscale globale des entreprises CFC (comprenant l'IR, l'IS et la TVA) s'est élevée à 785,3 millions de DH en 2018, soit une hausse de 47 % par rapport à 2017.

D'autres réalisations à mettre en évidence ?

Il est utile de revenir sur trois récents temps forts de CFC. D'abord, en septembre 2018, CFC a procédé à une première émission d'une obligation verte de 15 ans pour un montant de 335 MDH (35,8 M \$), destinée à financer l'extension de notre programme immobilier respectueux de l'environnement. Cela témoigne de notre engagement pour la finance verte et le développement durable, à l'instar du Royaume.

Ensuite, en mars dernier, la Région de Casablanca-Settat a intégré nos organes de gouvernance en prenant une participation de 100 MDH au capital de CFC. Il s'agit là d'une étape essentielle de notre développement, puisque la compétitivité d'une place financière est autant liée à des éléments institutionnels et réglementaires qu'à l'attractivité



de son territoire. Enfin, cette année 2019 a été marquée par la matérialisation physique de la Tour CFC et le regroupement progressif des entreprises CFC dans le nouveau quartier d'affaires Casa-Anfa. Cette tour, nouveau siège de CFC Authority, est le premier bâtiment de bureaux marocain à obtenir la certification LEED, une référence internationale des bâtiments durables à haute performance.

Êtes-vous en phase avec les objectifs ?

En tant que société anonyme, les objectifs de CFC sont définis par son conseil d'administration. Ceux-ci sont actualisés chaque année, mais globalement ils ont tous été atteints depuis 2010. Initialement, il s'agis-

sait de mettre en place le cadre légal et réglementaire global qui régit nos activités, en développant une proposition de valeur attractive, qui est aujourd'hui articulée autour de trois piliers : la facilitation des affaires, l'accès à une communauté d'affaires de premier plan et la capitalisation des connaissances et des réseaux pour permettre aux investisseurs d'opérer en Afrique dans les meilleures conditions. Nous voulions également intégrer le classement des places financières mondiales, l'index GFICI, très suivi par la communauté d'affaires à l'échelle internationale. Cela a été fait en 2014, puis en 2016 nous avons été classés premiers en Afrique.

Propos recueillis
par Loubna Chihab

Tic : La transformation numérique en bonne voie



UNE GRANDE PARTIE DES MAROCAINS A AUJOURD'HUI ACCÈS À UNE CONNEXION INTERNET. L'AGENCE DU DÉVELOPPEMENT DU DIGITAL A ÉTÉ CRÉÉE EN DÉCEMBRE 2017 POUR MIEUX GÉRER LA GÉNÉRALISATION DE L'USAGE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION. SEIZE CHANTIERS PRIORITAIRES SONT AU PROGRAMME.

Le Royaume ne veut pas rater le virage du digital. C'est pourquoi une transformation numérique a été enclenchée au travers de Maroc Numeric 2013. Parmi les réalisations, figure l'équipement des établissements publics scolaires passé de 20% en 2008 à 100% en 2013. Le nombre de foyers connectés est passé de 1 sur 10 en 2008 à 1 sur 3 en 2013. En outre, 400 centres d'accès communautaires publics additionnels ont été créés. Le nombre de sites référencés .ma qui figurent parmi les 100 sites les plus visités au Maroc est passé de 13 à 50.

Afin de booster davantage le développement du secteur, la stratégie «Maroc Digital 2020» a été adoptée en juin 2016. Cette stratégie vise à accélérer la transformation numérique du Maroc et le renforcement de sa place en tant que hub régional. Les problématiques de gouvernance et de compétences numériques font également partie des priorités de cette nouvelle vision.

Le digital pour accélérer la création d'emplois

Dans cet esprit, Maroc Digital 2020 aspire à hisser le Maroc parmi le Top 3 des pays du Moyen-Orient et Afrique dans le classement eGov, infrastructure Datacom et doing IT. Il est également question de migrer 50% des démarches administratives en ligne, de réduire le gap d'accès

ECONOMIE

Focus

Mobile : un taux de pénétration de 130%

D'après l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT), le taux de pénétration de téléphonie mobile est de 130%, soit autour de 46 millions d'abonnés. Le parc des smartphones est pour sa part estimé à 22,6 millions. En

outre, 60% des ménages sont équipés d'un ordinateur et/ou d'une tablette. Une personne sur cinq est équipée d'un ordinateur ou d'une tablette et 54% de la population marocaine est connectée à internet, soit 8 points au-dessus de la moyenne mondiale.

numérique de 50% et de permettre à 20% des PME d'être équipées et connectées à internet. Pour ce faire, l'Agence de développement du digital (ADD), dont le DG Mohamed Idrissi Meliani a été nommé en février 2019, a été créée en décembre 2017. Sa mission, concrétiser tous



les projets de développement numérique et eGov de l'Etat. Elle doit accomplir 80 chantiers dont 16 sont prioritaires.

«En tant qu'Apebi, nous collaborons énormément avec l'ADD. L'arrivée de cette agence devrait accélérer les réalisations, sachant qu'on est très en retard sur le développement du eGov. Les attentes du secteur privé, du public, des ministères et des administrations sont énormes. J'espère que les délais d'exécution des projets seront optimisés, selon des time-line et qu'on aura de la visibilité quant aux délais d'exécution», déclare Mehdi Alaoui, fondateur de la Factory, vice-président de l'Apebi et président de la commission économie numérique à la CGEM. Pour le vice-président de l'Apebi, l'avenir du pays réside dans le développement du digital notamment comme outil pour encourager l'entrepreneuriat des jeunes. «Il est temps d'investir dans l'infrastructure virtuelle au Maroc. Nous avons créé 500 000 emplois dans l'industrie. Dans l'offshoring, 69 900 emplois ont été créés en quatre ans. Mais ils deviendront obsolètes, remplacés par les robots dans le cloud. La technologie évolue très rapidement. Nous avons besoin d'emplois à forte valeur ajoutée. Un équipement et une connexion internet permettront aux jeunes d'avoir du travail avec le monde entier», analyse Mehdi Alaoui ■

Wiam Markhouss



Une approche articulée dans le temps



Nabil Haffad

Expert en transformation digitale

IL Y A 20 ANS, J'AVAIS UNE START-UP DE E-MARKETING AU MAROC, IL Y A 20 ANS, C'ÉTAIT TROP TÔT... MAIS LE MAROC D'AUJOURD'HUI N'EST PLUS LE MAROC D'IL Y A 20 ANS.

Le Maroc d'aujourd'hui parle data center, E-health & télémédecine, agriculture de précision, objets connectés, 4^e révolution industrielle, intelligence artificielle, cloud, data science, big data, e-gov, digital etc.

Le Maroc d'aujourd'hui a beaucoup changé, même s'il est par moment difficile de se rendre compte de l'énorme progrès que nous avons fait sur certains sujets liés aux technologies parce que nous ne prenons pas toujours le recul pour voir le chemin parcouru, et parce que nos référentiels de comparaison sont souvent ceux de pays beaucoup plus avancés que le nôtre, et qu'ils ne nous permettent pas toujours d'apprécier nos réalisations à leur juste valeur en tenant compte de nos réalités systémiques et de notre point de départ.

L'EXISTANT EST ENCOURAGEANT POUR L'AVENIR

Il est vrai que le monde avance trop vite, et qu'en comparaison, nous n'avançons pas à sa vitesse, mais nos progrès doivent être rapprochés de nos réalités et de nos contraintes propres, et lorsqu'on fait l'exercice d'analyse et de bilan avec détachement et recul, on voit bien qu'il y a eu des avancées certaines ces 20 dernières années du point de vue de l'intégration des technologies dans notre quotidien, et on comprend bien qu'il y a forcément une volonté der-

rière, et une approche articulée dans le temps. Dans le Maroc d'aujourd'hui, nous sommes pratiquement 22 millions à utiliser Internet de manière régulière, nous étions moins de 500 000 en 1999.

En 20 ans, notre infrastructure d'accès à Internet s'est considérablement métamorphosée. C'était un objectif à atteindre pour préparer le terrain à l'encrage du pays dans la société de l'information, et il a été atteint avec brio, faisant de nous une des puissances régionales en matière de télécommunications et d'infrastructures d'accès en Afrique, et facilitant par la même occasion l'éclosion d'un riche écosystème digital autour.

Il y a 20 ans, nous parlions déjà de E-Gov et de connexion directe avec le citoyen pour fluidifier son parcours et répondre plus directement à ses besoins de service, et s'il est vrai que ce sujet souffre encore de retards dans sa mise en harmonie et son accélération, il n'en demeure pas moins que plusieurs verticaux utiles et efficaces ont vu le jour, donnant ainsi vie à ce vaste projet ambitieux : nous payons notre vignette en ligne, nos impôts en ligne, nous suivons notre patrimoine immobilier et foncier en ligne, nous faisons une partie de nos procédures en ligne, comme la demande de passeport, la demande d'extrait d'état civil, la demande de carte d'identité nationale, nous réclamons en ligne, etc.

Et même si beaucoup reste à faire et à parfaire de ce côté, l'existant est encourageant pour l'avenir, et cela pourrait s'accélérer à tout moment une fois l'in-

TRIBUNE

tégration des services de l'administration avancée.

Ce n'est pas parfait, ça ne le sera jamais à nos yeux, mais ça existe, et ça nous permet de construire notre courbe d'expérience pour continuer à avancer.

Il y a 20 ans, qui se souciait de nos données personnelles et de nos droits numériques ? Aujourd'hui, ce sujet est pris au sérieux, et pas une réunion ne passe sans que la CNDP (Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel) ne soit citée et intégrée dans les plans d'action des promoteurs de sites et d'initiatives digitales.

LE SOUCI DES DROITS NUMÉRIQUES DES CITOYENS EST UN INDICATEUR INCONTESTABLE DE PROGRÈS

Il y a 20 ans, nous n'avions aucune stratégie ni infrastructure pour encourager le développement de l'offshoring dans les métiers de l'informatique et des technologies, ce sujet n'était pratiquement pas dans les radars de nos dirigeants, et sans une stratégie volontariste pour pousser ce nouveau segment d'activité, nous n'en serions pas là où nous sommes aujourd'hui, et nous ne pourrions pas compter autant de marques internationales établies d'une manière ou d'une autre chez nous, ou en partenariat avec nous.

Ce secteur exporte aujourd'hui pour 10 milliards de DH et occupe plus de 80 000 emplois, et si on vient «chasser» nos talents dans l'informatique aujourd'hui, c'est bien la preuve que nous existons dans l'écosystème régional et que nous sommes reconnus pour la qualité de nos ressources et pour nos compétences diverses dans ce métier, et ce n'est encore une fois pas le fait du hasard, mais le résultat de beaucoup de travail acharné, et d'une vision de positionnement et de développement à long terme sur des activités à forte contribution à notre croissance et à notre développement.

Il y a 20 ans, le secteur d'activité des technologies de l'information était dominé par les hommes, son association de référence est aujourd'hui présidée par une femme inspirante et au parcours exemplaire, nous progressons, même dans nos mentalités.

Il y a 20 ans le E-Commerce était un sujet de salons,

aujourd'hui c'est une réalité qui pèse plus de 1 milliard de DH de transactions.

Et la liste des sujets en lien avec la technologie et qui ont évolué de manière visible ces 20 dernières années est assez longue pour celui qui veut la voir et pour celui qui sait se défaire du prisme occidental pour apprécier nos avancées et nos progrès.

Nous venons de finir les tests d'installation de dispositifs de télémédecine pour inclure les régions défavorisées dans les dispositifs de couverture sanitaire et pour régler le problème des déserts médicaux dans notre pays, le projet évoluera sûrement, à notre rythme, mais il est là, et comme tous ceux qui l'ont précédé, il construira sa courbe d'expérience

et trouvera le moment donné sa vitesse de croisière, comme les télécoms avant lui, comme l'offshoring, comme certains projets de l'administration électronique, nous en reparlerons probablement à l'heure d'un prochain bilan, et nous oublierons sûrement qu'à un moment donné, c'était une vision, un projet et une orientation générale...car c'est souvent comme ça que tous les projets qui ont réussi ces 20 ans ont commencé dans le secteur des technologies au Maroc

L'arbre qui grandit ne se voit pas grandir, tel est le cas du Maroc en général, et tel est le cas également du secteur des technologies dans notre pays, et même si nous n'avançons pas encore à la vitesse qui pourrait nous propulser dans le rang des «stand out nations», nous ne sommes pas loin de devenir dans un horizon court une

«Digital Nation» au vu de tout ce que nous avons cumulé comme réalisations et comme préalables structurants pour continuer à avancer sereinement dans notre marche vers le progrès technologique et le renforcement de nos «capabilities» dans ce secteur.

Il y a 20 ans j'avais une start-up, j'en ai encore quelques unes aujourd'hui, et il y a 20 ans, je n'aurais jamais vu notre développement dans ce secteur avec cette bienveillance, mais 20 ans au contact des réalités opérationnelles du pays et des contraintes de l'environnement, ça change votre perspective d'évaluation du chemin parcouru, et ça vous permet d'apprécier les acquis, sans rien lâcher sur les ambitions.

Que nos prochains 20 ans réalisent tous nos espoirs.

“ Notre infrastructure d'accès à Internet s'est considérablement métamorphosée. C'était un objectif à atteindre pour préparer le terrain à l'ancrage du pays dans la société de l'information. ”

Environnement

Le Maroc, une voix qui porte au niveau mondial

LES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX AUXQUELS FAIT FACE LA PLANÈTE ET LES PAYS EXPOSÉS AUX EFFETS DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SONT ÉNORMES. LE MAROC S'ATTELLE À Y FAIRE FACE AVEC LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE STRATÉGIE DÉDIÉE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE. À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE, IL S'EST DISTINGUÉ COMME UN ACTEUR RESPECTÉ ET APPRÉCIÉ DE LA DIPLOMATIE CLIMATIQUE.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'engagement environnemental du Royaume n'est pas récent. Bien avant la COP22, le Maroc a toujours eu une longueur dans le secteur de l'environnement à l'échelle africaine. En effet, le Souverain a été, bien avant son accession au Trône fin juillet 1999, à la fois acteur et témoin de cet engagement.

«A l'époque où il était encore Prince héritier, SM le Roi, que Dieu l'assiste, avait présidé la délégation marocaine au Sommet de Rio de Janeiro en 1992 et c'est au lendemain de ce grand rendez-vous que la décision de



créer un département dédié à l'environnement fut actée», se remémore Rajaa Chafil, directrice du Centre de compétences en changements climatiques (4C Maroc). Jointe par *La Vie éco* pour faire le point sur les

réalisations du Maroc durant ces deux dernières décennies, la responsable - qui a roulé sa bosse depuis le début des années 90 dans le département de l'environnement - estime que l'impulsion royale a toujours été forte, quand il s'agissait de faire avancer les choses.

Une loi-cadre pour l'environnement

En effet, le règne de S.M. Mohammed VI a été marqué par une volonté ferme de protéger l'environnement et préparer les ingrédients d'un développement durable. En témoignant, les avancées institutionnelles, juridiques et sectorielles qui ont été réalisées durant les années 2000 jusqu'à aujourd'hui (voir encadrés). A commencer par la promulgation de la loi cadre n°99-12 portant charte de l'environnement et du développement durable en 2014. Pour mémoire, celle-ci fixe les objectifs fondamentaux de l'action de l'Etat en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Concrètement, elle a constitué un préalable pour que le principe de durabilité soit ancré dans l'esprit de l'Etat,

Corpus juridique

- ➔ La loi relative aux études d'impact sur l'environnement (EIE) et ses textes d'application en 2003
- ➔ La loi n°13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air en 2003
- ➔ Loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination en 2006
- ➔ La loi n°22-07 relative aux aires protégées en 2010
- ➔ La loi 81-12 relative au littoral en 2015
- ➔ La loi n°36-15 sur l'eau en 2016



A l'occasion du 20^e anniversaire de l'intronisation de

Sa Majesté le Roi Mohammed VI

Le Président de la Région Souss Massa et l'ensemble de ses collaborateurs ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus déférents de bonheur, de prospérité et de longue vie

à Sa Majesté Le Roi MOHAMMED VI



Que Dieu l'assiste

**à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay EL HASSAN,
à Son Altesse Royale le Prince Moulay RACHID
et à tous les membres de la Famille Royale.**

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur attachement au Glorieux Trône Alaouite.

ECONOMIE



des collectivités territoriales, les entreprises publiques et la société marocaine, et guide désormais leurs conduites. Régime de responsabilité, système de contrôle environnemental, gouvernance de l'environnement, engagement des parties prenantes, lutte contre les pollutions et les nuisances, durabilité des politiques publiques... sont

autant d'éléments apportés ou consolidés par la dite charte. «*Fait hautement symbolique, SM le Roi avait à deux reprises appelé à l'élaboration de cette loi à l'occasion des discours de la Fête du Trône, érigeant le développement durable en priorité nationale*», indique Rajaa Chafil.

Economie d'eau, efficacité énergétique, mobilité durable et de gestion durable des déchets

Suite logique de ce grand pas en avant, la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) est venue donner un cadre stratégique à l'engagement de l'Etat. Après plusieurs mois, celle-ci a été adoptée en juin 2017 en conseil des ministres

Cadre institutionnel

Création de la police de l'environnement en 2003

Création du Centre 4C Maroc en 2015

Création de 12 observatoires régionaux de l'environnement

Renforcement de l'ancrage territorial du département de l'environnement

Création de la police de l'eau en 2017

Dates-clés

2009 Organisation des Assises de l'énergie qui font la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique

2009 SM Mohammed VI appelle le gouvernement à élaborer une Charte nationale de l'environnement

2010 S.M. Mohammed VI réitère son appel en recommandant au gouvernement d'adopter un plan d'action y afférent

2011 Les droits d'accès égal à l'eau, à un environnement sain et au développement durable sont désormais garantis

2014 Promulgation de la loi 99-12 portant la Charte nationale de l'environnement

2015 Participation remarquable du Maroc à la COP21 avec l'annonce d'objectifs ambitieux dans le secteur des énergies renouvelables

2016 Organisation de la COP22 à Marrakech et renforcement de la police de l'environnement

2018 SM le Roi appelle le gouvernement à encourager les projets concrétisant le concept de l'exemplarité de l'Etat

présidé par le Souverain. Dotée d'un cadre de gouvernance interministériel, la SNDD a été élaborée autour de 4 principes, 7 enjeux prioritaires, 31 axes stratégiques et 137 objectifs nouveaux (cf: www.lavieeco.com). Sur le plan opérationnel, les départements gouvernementaux ont adopté 21 plans d'action de développement durable (PADDS) dans leurs secteurs respectifs, fixant les contributions concrètes de chacun d'eux à la SNDD. En outre, des Plans ministériels d'administration exemplaire (PMAE) ont été également conçus pour mettre en œuvre le principe de l'exemplarité de l'Etat, voulant que le secteur public montre l'exemple. Des projets d'économie d'eau, d'efficacité énergétique, de mobilité durable et de gestion durable des déchets sont déjà programmés.

«*Là encore, SM le Roi avait appelé durant l'année dernière, et ce de manière directe, le gouvernement à encourager les initiatives et les projets verts dans les administrations et les*

ECONOMIE



établissements publics», poursuit la directrice du Centre 4C Maroc. Sur le plan diplomatique, ou ce que les familiers du sujet environnemental qualifient de diplomatie climatique, le Maroc s'est positionné en bon élève sur l'échiquier international.

«Aussi bien dans les instances internationales que dans la communauté d'experts et de la société civile le Maroc est respecté et apprécié pour les engagements et les efforts consentis en faveur de l'environnement et du climat», surenchérit celle qui a travaillé pour l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) à Bruxelles et au Québec durant plus de deux ans. Au-delà de la participation forte du Maroc aux dif-

férentes COP et sommets continentaux et mondiaux sur le climat, la contribution déterminée au niveau national pour la lutte contre les changements climatiques au Maroc (NDC, en anglais) est comme l'une des plus ambitieuses au monde, d'après notre interlocutrice.

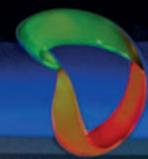
Un engagement bénéfique

A l'échelle purement sectorielle, le département de l'environnement, a durant ces vingt dernières années, lancé une série de programmes et de plans ayant abouti à des projets et à des résultats concrets. Les plus importants en termes de budget, d'impact et de résultats sont, entre autres, le Plan national des déchets ména-

gers (PNDM), le Plan national de l'air (PNair) et le Programme national d'assainissement liquide (PNA). Dans le détail, pas moins de 147 stations d'épuration des eaux usées ont été réalisées depuis 2005, portant le taux d'épuration à 51% contre 8% en 2008, à en croire les chiffres les plus récents du secrétariat d'Etat au développement durable. Fait récent, trois programmes dédiés à l'assainissement liquide ont été récemment fusionnés en un seul pour un budget de 43 milliards de DH à l'horizon 2040. Enfin, 25 stations de surveillance de la qualité de l'air ont été construites depuis les années 2000. Leur nombre sera porté à 101 stations pour une enveloppe de 462,17 millions de DH d'ici 2030. «Les nouvelles lois organiques des communes et des régions ont transféré quelques prérogatives dans le domaine de l'environnement aux collectivités territoriales. Elles seront appelées à mettre la main à la pâte dans les années à venir et elles doivent jouer le jeu tout comme le secteur privé», conclut Rajaa Chafil, qui reste convaincue que le Maroc a tout à gagner en maintenant son engagement. Bien qu'il ne soit pas un grand émetteur de gaz à effet de serre comme la plupart des pays africains, le Royaume est confronté aux effets de cette pollution et son impact sur l'environnement (sécheresse, stress hydrique et phénomènes extrêmes) ■

Mehdi Jaouhari



 **Afriquia fait chaque jour
l'impossible pour vous!**



AFRIQUIA
افريقييا



Interview

LA REFONTE DE LA LOI SUR L'EAU, LA STRATÉGIE NATIONALE DE L'EAU, LE RENFORCEMENT DE L'ACCÈS À L'EAU EN MILIEU RURAL (PAGER) ET DE L'ASSAINISSEMENT SONT UNE DES GRANDES RÉALISATIONS DES DEUX DERNIÈRES DÉCENNIES. LES MESURES ORDONNÉES PAR LE SOUVERAIN EN JUIN 2018 POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES HYDRIQUES ADDITIONNELLES TRADUISENT L'ESPRIT D'ANTICIPATION.



Fouad Amraoui

Professeur-chercheur en hydrologie à l'Université Hassan II de Casablanca et président de l'Association recherche-action pour le développement durable

«De tout temps, l'eau a été au premier rang des préoccupations des gouvernants marocains»

Dans cet entretien accordé à «La Vie éco», Fouad Amraoui, professeur-chercheur en hydrologie à l'Université Hassan II de Casablanca et président de l'Association recherche-action pour le développement durable (ARADD) fait le point sur les réalisations du Maroc dans le domaine de l'eau durant les 20 dernières années. Plus encore, l'expert revient sur les mesures prises récemment par le Souverain en juin 2018 pour juguler la problématique d'accès à l'eau dans certaines zones et les défis liés à l'eau dans les années à venir.

En tant que chercheur et militant associatif, que retenez-vous de ces dernières années en matière de politiques publiques et d'initiatives royales dans le secteur de l'eau ?

L'eau est un facteur limitatif clé pour le développement, c'est aussi un facteur de paix et de prospérité.

De tout temps, l'eau a été au premier plan des préoccupations des gouvernants marocains, mais aussi, à une échelle locale, des tribus et des villageois, qui ont conçu des systèmes de mobilisation, de partage et de distribution pour minimiser les litiges qui peuvent naître entre les usagers.

Dès l'Indépendance, le Maroc, par sa vocation agricole et son climat particulier, a su très tôt, à travers la vision de feu SM Hassan II, mobiliser à grande échelle ses ressources en eaux superficielles et souterraines (140 grands barrages existants, avec une capacité de stockage de 17,6 milliards de m³ et 12 grands barrages en cours de construction). Ceci a permis plusieurs réalisations d'envergure : l'irrigation de 1,5 million d'hectares, l'approvisionnement en eau potable, la production de l'énergie hydraulique,

la protection des villes contre les inondations... Aujourd'hui, le Maroc est concerné par la menace du stress hydrique, une conséquence du réchauffement climatique. Le volume d'eau renouvelable disponible aujourd'hui par habitant est de l'ordre de 700 m³ et pourrait chuter à 500 m³/habitant, à l'horizon 2030. La mauvaise répartition spatiale et temporelle des ressources en eau rend difficile un développement généralisé du pays pour suivre l'ambition de la régionalisation. La solidarité entre régions est plus que jamais d'actualité.

Durant les vingt dernières années, la même politique de mobilisation des ressources en eau a continué, mais dans un contexte plus difficile, où la pression sur l'eau est devenue très forte. En effet, la croissance démographique, les différents projets de développement ambitieux lancés par SM Mohammed VI (Plan Maroc Vert, le Plan Azur, le Plan énergétique, le Plan industriel et logistique...) et l'effet négatif des changements climatiques, ont obligé le Maroc à revoir sa gouvernance et à travailler sur une vision prospective, qui permet de concilier entre une ressource limitée et des besoins qui croissent continuellement.

Ainsi, plusieurs chantiers ont été lancés et des stratégies ont été mises en place en vue de s'adapter aux conditions difficiles nouvelles, qui touchent les aspects aussi bien quantitatifs que qualitatifs. On peut citer par ordre chronologique quelques-uns : le Plan d'assainissement liquide qui vise à doter les villes de réseaux d'assainissement et de stations de traitement des eaux usées ; le Programme PAGER qui permet de doter le rural d'une alimentation en eau potable ; la Stratégie nationale de l'eau qui vise l'économie et la bonne gouvernance ; la révision de la loi sur l'eau (36/15) qui cadre mieux avec le contexte actuel et avec la réalité marocaine...

En juin 2018, le Souverain a ordonné une série de mesures (construction de barrages et de stations de dessalement, sensibilisation des citoyens et poursuite des efforts d'économies d'eau agricole...). Qu'apportent ces actions ?

La disponibilité de l'eau potable, ensuite de l'eau d'irrigation est un gage de la paix sociale et du développement socio-économique. Conscient de ceci et à l'écoute de son peuple, SM le Roi a pris les devants et a mis la pression sur son gouvernement pour anticiper les crises. Notre marge de manœuvre est encore relativement large. Elle passe par une mobilisation géné-

“

La disponibilité de l'eau potable, ensuite de l'eau d'irrigation est un gage de la paix sociale et du développement socio-économique.

”

rale des institutionnels comme des citoyens, pour œuvrer à l'économie, à la lutte contre le gaspillage.

En termes de ressources conventionnelles, nous pouvons encore mobiliser l'équivalent de 2,5 milliards de m³, à travers la construction d'une multitude de petits barrages. Le recours aux techniques d'irrigation localisée et la reconversion des cultures permet de très grandes économies d'eau. La récupération des eaux pluviales est aussi une voie à ne pas négliger.

Concernant les eaux non conventionnelles, le dessalement d'eau de mer et la réutilisation des eaux

usées traitées sont des ressources nouvelles incontournables, qu'il faut instaurer comme une composante dans la gestion intégrée des ressources en eau. D'ailleurs, le coût du dessalement devient relativement abordable à partir d'une certaine échelle des usines, car la technologie a évolué et elle continuera à le faire dans l'avenir. Quant aux eaux usées traitées, il faut les valoriser et les réutiliser en cercle fermé. Elles pourraient servir pour l'arrosage des espaces verts, pour l'activité industrielle, pour le lavage et même pour la production agricole moyennant quelques contrôles sanitaires.

Quels sont les défis liés à l'eau actuellement au Maroc et comment les relever ?

Si on doit résumer, on dira que le défi actuel et futur du Maroc en ce qui concerne sa politique de l'eau, c'est de pouvoir concilier dans la durée et en contexte d'irrégularité, entre la ressource mobilisable et les besoins croissants pour continuer son développement.

Ce défi doit être en phase avec les objectifs de l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable, notamment l'ODD 6 relatif à un accès universel et équitable à l'eau et à l'assainissement. Relever ces défis passe par la conjugaison de plusieurs actions concrètes, parmi lesquelles : créer un ministère dédié à l'eau, faire passer le respect du droit à l'eau potable et à l'assainissement avant toute autre utilisation concurrente, augmenter l'efficacité et la productivité de l'eau, créer un environnement favorable au changement pour la valorisation des eaux usées, développer une synergie entre les politiques publiques de l'eau et de des énergies renouvelables, diversifier les sources d'eau, répondre aux besoins en formation des compétences en introduisant les innovations scientifiques et technologiques.

**Propos recueillis
par Mehdi Jaouhari**



Meilleure répartition des prérogatives et renforcement des droits du citoyen

POLITIQUE



RÉFORME
CONSTITUTIONNELLE
PHARE DU RÉGNE
DE SM MOHAMMED VI,
LA NOUVELLE CONSTITUTION
DE 2011 A CHANGÉ
LA DONNE POLITIQUE.

L'année 2011 est une année à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire contemporaine du Royaume. Renforcement des attributions du chef de l'exécutif, indépendance du pouvoir judiciaire, constitutionnalisation de nouvelles instances consultatives, inscriptions de nouveaux droits dans plusieurs domaines (eau, environnement, droit d'accès à l'information) et de nouveaux principes, reconnaissance de la langue amazigh en l'érigeant en langue officielle, institutionnalisation de l'égalité hommes-femmes... sont autant d'apports de la nouvelle Constitution, approuvée largement le 1^{er} juillet 2011.

Ce qui a changé

Concrètement, la nouvelle Constitution a renforcé les pouvoirs de l'exécutif. Tout d'abord, le chef de gouvernement (ex-Premier ministre) est issu du parti majoritaire aux élections. Il désigne les membres de son équipe et peut les démettre. Si le Roi est toujours à la tête du conseil des ministres, le nouveau texte constitutionnel a prévu la possibilité de déléguer sa présidence au chef de l'exécutif suivant un ordre du jour déterminé. Le chef du gouvernement peut également nommer ou proposer des personnalités aux hautes fonctions de l'Etat. Mieux encore, celui-ci peut dissoudre la Chambre des représentants sur décret adopté en conseil des ministres, après consultation du Roi. Pour sa part, le conseil du gouvernement est devenu un organe institutionnalisé, auquel la Constitution a consacré un article. Là encore, plusieurs prérogatives ont été soustraites au conseil des ministres pour être transférées au conseil du gouvernement.

Sur un autre registre, la nouvelle loi suprême du Royaume a inscrit

dans ses dispositions les éléments d'une démocratie participative, en insistant sur les nouveaux rôles de la société civile, et en instituant l'initiative populaire au niveau législatif ou de la justice constitutionnelle.

Pour le citoyen lambda, les changements sont nombreux. Il est désormais législateur à travers l'initiative populaire. La nouvelle Constitution a assuré à une meilleure protection des citoyens des abus de la police ou de l'appareil judiciaire. Tout abus peut être dénoncé devant la justice adminis-

Tout citoyen ou groupes de citoyens peuvent saisir le Conseil national des droits humains qui est habilité à constater et réparer les atteintes aux droits de l'homme.

trative, les organes de l'Etat étant traités sur un pied d'égalité que le citoyen. «*La nouveauté est que toutes les mesures liées à la protection des libertés individuelles ne nécessitent pas de procédures pour leur mise en application. Elles sont devenues garanties après la publication de la Constitution au bulletin officiel*», indiquait le politologue Hassan Tarik à la Vie éco. De plus, tout citoyen ou groupes de citoyens peuvent saisir le Conseil national des droits humains (CNDH) qui est habilité à constater et réparer les atteintes aux droits de l'homme.

En somme, les avancées apportées par la nouvelle Constitution sont nombreuses. Le défi qui reste toujours à relever - par les partis politiques, la société civile et les commis de l'Etat - est la mise en œuvre de ce texte ■

M.J.

Champ religieux



La tolérance comme socle

LA RÉFORME DU CHAMP RELIGIEUX A ÉTÉ UN DES GRANDS CHANTIERS DE CES DERNIÈRES ANNÉES. UN CHANGEMENT STRUCTUREL QUI EST VENU RÉPONDRE, ENTRE AUTRES, AU DÉFI POSÉ PAR LES ATTENTATS DE CASABLANCA, LE 16 MAI 2013.

POLITIQUE



Lutter contre le radicalisme religieux par le biais de la restructuration du champ religieux, c'est le choix stratégique qu'a pris le Maroc à partir du début de la décennie 2000. Les attaques du World Trade Center en 2001 et les attentats de Casablanca vont accélérer la mise en place des ces dispositions. Au lendemain des événements terroristes de Casablanca en 2003, SM Mohammed VI

donne le ton lors du discours du Trône, le 30 juillet de la même année : *«Depuis quatorze siècles, en effet, les Marocains ont choisi d'adopter l'Islam parce que, religion du juste milieu qui repose sur la tolérance, honore la dignité de l'homme, prône la coexistence et récuse l'agression, l'extrémisme et la quête du pouvoir par le biais de la religion. C'est à la lumière de ces enseignements que nos ancêtres ont édifié une civilisation islamique et un Etat indépendant du Califat du Machrek, se distinguant par son attachement à la commanderie unique des croyants, par son ouverture en matière de culte et par l'exclusivité du rite malékite. Les Marocains, en effet, sont restés attachés aux règles du rite malékite qui se caractérise par une souplesse lui permettant de prendre en compte les desseins et les finalités des préceptes de l'Islam, et aussi par son ouverture sur la réalité. Ils se sont employés à l'enrichir par l'effort imaginatif de l'Ijtihad, faisant, de la sorte, la démonstration que la modération allait de pair avec l'essence même de la personnalité marocaine qui est en perpétuelle interaction avec les cultures et les civilisations»*. Les discours du Souverain vont conforter la centralité du rôle de l'institution de la Commanderie des croyants dans la gestion du champ religieux, afin d'éviter toute récupération idéologique, synonyme de radicalisme religieux violent.

Les mourchidates, une première !

La réforme du champ religieux post-attentats de Casablanca commence par la création, en décembre 2013, de la Direction des mosquées qui a pour mission de répertorier et de contrôler les lieux de culte à l'échelle nationale. En 2004, la Rabita Mohammadia des oulémas voit le jour : cette instance, créée par SM Mohammed

VI et présidée par Ahmed Abbadi, a pour mission de développer la recherche en sciences islamiques. Elle sera un des vecteurs les plus importants de la lutte contre le radicalisme religieux violent. La chaîne de télévision «Assadissa» et la radio Mohammed VI du Saint Coran voient le jour en 2005 afin de diffuser une culture religieuse du milieu et contrer ainsi les discours radical des chaînes satellitaires. A partir de 2006, et en plus de former des mourchidines (prédicateurs), le ministère des habous forme également les mourchidates (prédicatrices). Une première dans

Les discours du Souverain vont conforter la centralité du rôle de l'institution de la Commanderie des croyants dans la gestion du champ religieux.

le monde arabo-musulman. Ces fonctionnaires du ministère des habous sont toutes issues de l'université et suivent ainsi une formation d'une année en sciences de la chariaâ, langue arabe, langues étrangères, psychologie et en informatique. Les mourchidates suivent aussi un enseignement plus pratique sur les méthodes de conviction. *«On travaille dans les mosquées avec un public féminin sur des sujets ayant une relation avec la religion ainsi que sur des sujets auxquels les femmes sont confrontées. Nous avons également un travail à l'extérieur des mosquées à destination des femmes, des jeunes et des enfants. On organise des campagnes de sensibilisation dans les écoles*

POLITIQUE



pour promouvoir l'éducation, lutter contre la consommation des drogues et les autres formes de délinquance. Nous insistons sur la portée universelle de la religion, sur le juste milieu et sur l'importance des constantes du pays», explique Rachida qui a fait partie de la première promotion des mourchidates. Et de conclure : «C'est important parce que nous pouvons agir auprès des mères, des sœurs et des filles afin de leur montrer que l'islam, ce n'est pas un voile intégral. L'islam, ce sont des pratiques». En 2006 et 2007, des programmes de prédications télévisuelles sont dif-

fusés dans plus de 2 000 mosquées, dans les villes et dans le milieu rural. Les mosquées sont également investies dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme : Après la prière d'El-Asr, les femmes suivent les cours d'alphabétisation dispensés par une mourchida ou une âalima. Un programme qui a eu beaucoup de succès. En 2007, le guide de l'Imam voit le jour : il s'agit d'un manuel qui fixe les contours de cette profession. Tout est ainsi fait pour véhiculer les principes d'un Islam marocain, un islam de tolérance et de l'acceptation des



autres, à l'opposé de l'islam radical, prôné localement par des mouvances du salafisme jihadiste, mais également et surtout à l'international.

Une portée africaine

La restructuration du champ religieux s'est faite aussi à travers la création en 2010 de la Fondation Mohammed VI pour la promotion des œuvres sociales des préposés religieux, mais surtout en 2015 de l'Institut Mohammed VI des imams, prédicateurs et prédicatrices. Cet Institut est ouvert aux oulémas marocains et africains. Plusieurs pays d'Afrique subsaharienne envoient leurs imams se former au Maroc comme le Mali, la Guinée, le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Tchad... Des pays européens ont également exprimé leur désir de former leurs imams au Maroc, comme la France, la Belgique et la Hollande.

La même année, il a été procédé à la réorganisation de l'Université al Quaraouiyine pour en faire un établissement d'enseignement supérieur et de recherche scientifique investi de la mission de formation dans la science de la charia, de la pensée islamique et des sciences des religions et de leurs histoires. «La réorganisation de cette institution d'enseignement supérieur islamique s'inscrit dans le cadre d'une planification claire, soulignant particulièrement le développement important dans la gestion de la chose religieuse», avait alors indiqué Ahmed Toufiq, le ministre des habous et des affaires islamiques. En 2016, la Fondation Mohammed VI des oulémas africains voit le jour. Elle a pour principal objectif d'«unifier et [de] coordonner les efforts des oulémas musulmans, au Maroc et dans les autres Etats africains, en vue de faire connaître les valeurs de l'islam tolérant, de les diffuser et de les consolider» ■

Rachid Bahloul

Régionalisation

Doucement mais sûrement

LES RÉGIONS DISPOSENT ACTUELLEMENT D'UNE AUTONOMIE FINANCIÈRE ET ORGANISATIONNELLE. L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX SE FERA ÉTAPE PAR ÉTAPE. IN FINE, LA CONSTITUTION DES GROUPEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SERA UN PAS ÉNORME DANS LE PROCESSUS DE LA RÉGIONALISATION.



Derrière le terme - parfois galvaudé - de régionalisation, il y a un long processus qui a commencé dans les années soixante-dix, avec l'autonomisation des communes, et qui a pris un réel tournant avec le discours royal du 3 janvier 2010. Cette date marque une étape décisive dans ce grand chantier, avec la

création de la Commission consultative de la régionalisation (CCR). Presque une dizaine d'années plus tard, il avance lentement, mais sûrement. L'enjeu d'abord est de faire comprendre à toutes les parties prenantes ce qu'est la régionalisation. «La région est constituée des Conseils des régions des provinces et préfectures et des communes, sans oublier aussi l'Etat, présent également dans les régions à travers ses

services extérieurs et les entreprises publiques. Tous sont des acteurs de la régionalisation», souligne une source de haut niveau.

Dix régions sur douze ont leur PDR

Au-delà de cette précision, la régionalisation a apporté, au moins en termes de prérogatives, une autonomie aux régions, surtout

POLITIQUE

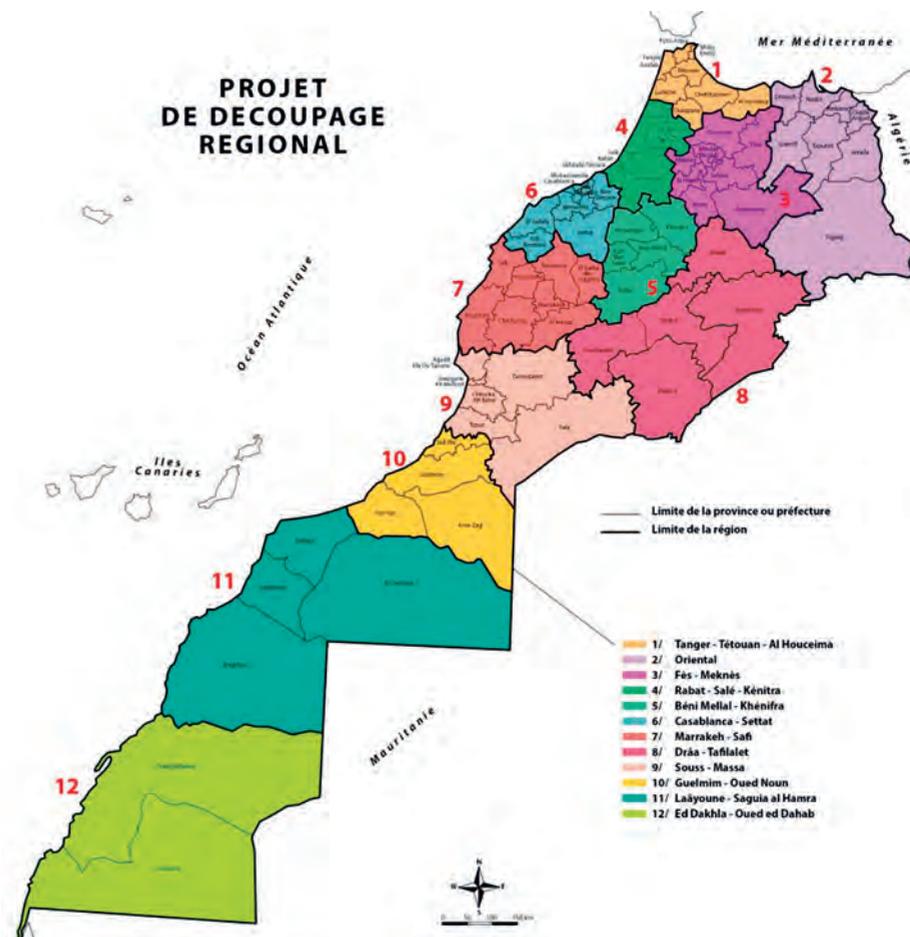
pour ce qui est du budget, des ressources, de l'élection des membres et de l'administration. «Avant, les Conseils des régions étaient délibératifs. Les walis exécutaient les budgets. Actuellement, les Conseils régionaux disposent d'un pouvoir

Focus

Les fondements de la régionalisation

La délimitation des ressorts territoriaux des régions, ayant donné lieu à douze régions au lieu de seize, a eu comme assise la loi 131-12. Ce texte contient plusieurs principes fondamentaux de la régionalisation comme la prise en compte de plusieurs critères. Il s'agit «des critères de l'efficacité, de l'accumulation, de la cohérence, de la fonctionnalité, de la proximité, de la proportionnalité et de l'équilibre comme fondements essentiels à la délimitation en vue de la constitution d'ensembles spatiaux complémentaires, dotés

de masse minimale humaine, économique significative». Autre critère important, la formation «d'ensembles territoriaux fonctionnels à partir d'un pôle ou d'un bi-pôle urbain rayonnant sur de vastes espaces de croissance économique et reflétant l'organisation des activités économiques et humaines». Au-delà des principes fondamentaux, cette loi a permis, entre autres, le renforcement de la représentativité démocratique, l'octroi du pouvoir exécutif aux présidents des Conseils ainsi que l'autonomie financière des régions.



de décision et d'exécution en sus des compétences propres qui leur sont transférées par l'Etat», précise notre source.

Un des plus grands accomplissements de la régionalisation est d'avoir autonomisé les régions. En amont, une batterie de textes de loi devait être promulguée. En ce qui concerne la loi organique relative aux régions, une durée exceptionnelle de trente mois a été appliquée, afin de sortir tous les textes d'application. «Ce ne sont pas moins de 70 textes qui sont concernés. En janvier 2018, la majorité des textes était prête. Cela montre l'urgence du chantier», poursuit notre interlocuteur.

L'accompagnement des régions dans la mise en œuvre des Plans de développement régionaux (PDR) est une autre mission de la régionalisation. Actuellement, dix régions (sur douze) ont accompli cette mission. Elle a consisté, pour les régions, à impliquer les parties prenantes, entreprises publiques et départements ministériels compris, dans l'implémentation des PDR, qui demeurent des plans stratégiques globaux. «Le but était d'arriver à un plan d'action prioritaire sur les trois exercices de 2019, 2020 et 2021», explique notre source. D'un budget global de 411 milliards de DH, que nécessitera la mise en œuvre de l'ensemble des

PDR jusqu'à 2030, une enveloppe de 110 milliards, à laquelle les régions vont contribuer à hauteur de 30 milliards, sera nécessaire pour boucler les projets. «Cela concerne un ensemble de projets pouvant être lancés au cours des trois années». A titre d'exemple, le contrat-programme de la région de Fès-Meknès est prêt à être signé.

Schémas directeurs de formation

Autre point important : les schémas directeurs de formation. C'est l'une des obligations légales auxquelles les régions sont assujetties dans le cadre du chantier de la régionalisation. Les élus des conseils des régions, des provinces et des

D'un budget global de 411 milliards de DH, que nécessitera la mise en œuvre de l'ensemble des PDR jusqu'à 2030, une enveloppe de 110 milliards, à laquelle les régions vont contribuer à hauteur de 30 milliards, sera nécessaire pour boucler les projets.

communes, ainsi que les fonctionnaires devront prendre part à des formations dans le cadre d'un programme global. Quel rôle doit jouer le ministère de l'intérieur selon leurs nouvelles prérogatives ? Ce rôle consiste en l'accompagnement et la sensibilisation des régions dans la mise en place des schémas directeurs de formation. Actuellement, un bout de chemin a été parcouru. Certaines régions sont même en avance, comme celle de Marrakech qui a mis en place son centre de formation, appelé la Maison de l'élu, bien qu'elle n'a pas encore bouclé son schéma directeur. Demeure la question non moins importante des compétences. Tenant en compte leur transfert de l'Etat, les régions se sont retrouvées avec trois catégories : les compétences propres, les compétences à gérer avec l'Etat et les compétences transférables.

Afin de permettre aux régions d'exercer pleinement ces compétences, un travail de coordination a été réalisé pour surmonter plusieurs obstacles. L'exemple des zones d'activités économiques illustre ces difficultés rencontrées par les régions à ce propos. Ses difficultés résident dans l'interférence avec - notamment - les ministères de l'industrie et de l'agriculture, habilités à gérer les zones d'activités industrielle et les agropoles. Ainsi, le travail réalisé par la DGCL consiste à trouver un terrain d'entente entre les différentes parties prenantes. «Nous avons mis en place une sorte de matrice pour déterminer qui fait quoi. Le travail a été fait. Pour la mise en œuvre, il faut la faire de manière contractuelle», explique-t-on. Bénéficiant d'une disposition légale, le travail de coordination réalisé par la DGCL, en vue d'encadrer l'avancement du chantier de la régionalisation, s'effectue progressivement, impliquant à chaque projet un nombre réduit de régions ■

Hicham Ait Almouh

Focus

Des services de proximité

L'arsenal juridique, tel qu'il a évolué, a permis de distinguer trois niveaux de collectivités territoriales, à savoir la région, les provinces et préfectures et les communes. Des compétences spécifiques ont été attribuées à chaque niveau. Primo, la région a été dotée de compétences de planification et de mise en œuvre de politique de développement économique territorial. Secundo, les provinces et les préfectures ont désormais des prérogatives intercommunales et sociales. En dernier lieu, les communes ont la possibilité d'exercer un rôle de proximité. Les

services de l'éclairage public, l'eau potable, la gestion des déchets ou le transport illustrent le rôle que jouent les communes. Néanmoins, cette nomenclature n'exclut pas une certaine complémentarité entre les trois niveaux cités. Dans le cas du transport urbain, ce service transcende souvent la commune pour devenir une compétence intercommunale, exercée au niveau des provinces et des préfectures, ou le cas échéant dans les groupements de collectivités territoriales. Le secteur du transport est aussi un secteur qui pose un grand défi, au fur et à mesure que le

chantier de la régionalisation avance. En effet, l'exécution des contrats de transport nécessite parfois une gestion qui dépasse les frontières communales ou provinciales. Sur le plan administratif, les lignes de transport sont assujetties aux limitations géographiques en vigueur, une contrainte que les groupements de collectivités territoriales peuvent dépasser. D'où la volonté de pousser les collectivités territoriales à se regrouper de manière à ne pas être handicapées par une situation pareille.

المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب

Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

A l'occasion du 20^e anniversaire de l'intronisation de
Sa Majesté le Roi Mohammed VI

Le Directeur Général et l'ensemble du Personnel de
l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable
ont l'insigne honneur de présenter à

Sa Majesté Le Roi MOHAMMED VI



Que Dieu L'assiste

Leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à
Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay EL HASSAN,
à Son Altesse Royale le Prince Moulay RACHID
et à toute la Famille Royale.

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur
attachement au Glorieux Trône Alaouite.

Intégration africaine

Le Maroc s'engage pleinement pour la coopération Sud-Sud

L'INTÉGRATION AFRICAINE EST, POUR LE MAROC, UNE PRIORITÉ ABSOLUE. LA MULTIPLICATION DES VISITES ROYALES, LES ACCORDS DE COOPÉRATION SIGNÉS, LE NOMBRE D'ENTREPRISES DE PREMIER PLAN QUI S'Y SONT IMPLANTÉES SONT AUTANT D'INDICATEURS QUI TÉMOIGNENT DE LA DYNAMIQUE EN FAVEUR D'UNE AFRIQUE PLUS UNIE ET PLUS FORTE.

L'intégration africaine est, plus que jamais, au cœur de toutes les attentions. Les actions menées par le Maroc et/ou avec le Maroc pour sa promotion et sa concrétisation connaissent une accélération inédite. Une mobilisation qui a amené la ministre déléguée chargée de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur, Bala Goga Salamatou, qui était en

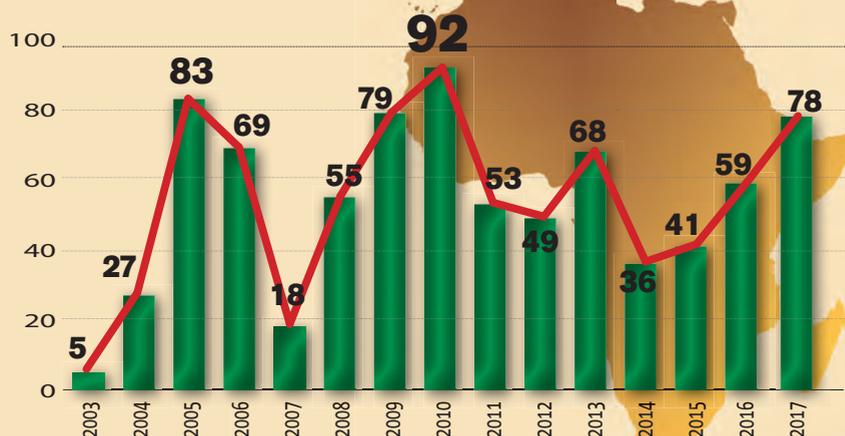
visite en mars 2019 à Marrakech, à féliciter le Royaume pour le succès des initiatives lancées dans ce sens. Le Maroc a, en effet, entrepris de booster l'intégration africaine sur une posture multidimensionnelle, avec une concentration accrue des efforts sur les volets géostratégique et économique.

Plusieurs groupes marocains sont présents par voie de filiation dans les pays africains connaissant

les dynamiques économiques les plus notables. D'ailleurs, nombre d'entreprises ancrées en Afrique, sur les 75 plus importantes entités économiques du continent, sont marocaines. Parmi elles, Attijariwafa bank, BMCE Bank Of Africa, Banque Centrale Populaire, Saham Finance, Royal Air Maroc, Maroc Telecom, Optorg, Addoha, HPS, M2M, S2M, Involys, Paylogic, ainsi que d'autres opérateurs spécialisés dans la relation-client.

Le Maroc est le 2^e pays africain le plus intégré régionalement

(Parts des IDE marocains à destination d'Afrique en %)



Source : Office des changes

Le régional pour booster le global

Ceci étant, l'idée n'a jamais été de se focaliser uniquement sur un certain nombre de pays, mais de faire bénéficier l'ensemble du continent de cette effervescence, dans un contexte de mondialisation et de multi-partenariats qui redéfinissent les notions de régionalisation en y plaçant la variable de chaîne de valeur régionale.

A cet égard, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) a publié, en juin 2019, un rapport de 250 pages traitant des avantages économiques qui bénéficieraient à l'économie africaine en basant son modèle d'intégration sur la logique régionale. Dans ses conclusions, le rapport note



POLITIQUE



la différence entre le volume des échanges intra-africains (entre 15% et 17%), et intra-américains (47%), intra-asiatiques (61%) et intra-européens

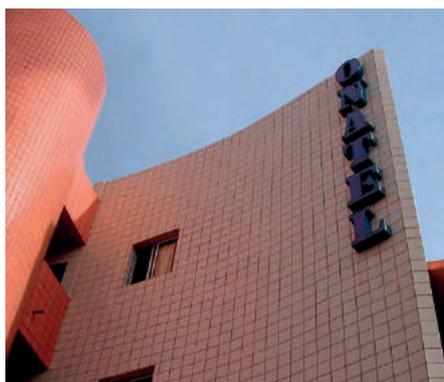
(67%). Et c'est là que l'accélération de la concrétisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLE-CA) prend tout son intérêt, puisque

la CNUCED estime que la suppression des droits de douane interafricains permettra non seulement de faire bondir le taux des échanges internes à 33%, mais également de booster l'industrialisation du continent par l'encouragement des investissements industriels portés par des groupes africains, notamment marocains.

Les règles d'origine y jouent un rôle primordial, puisque la libéralisation préférentielle du commerce dans le cadre d'une ZLE continentale confère un avantage concurrentiel de fait, à condition que les pays producteurs respectent les prescriptions relatives aux règles d'origine.

Un constat partagé par le Boston Consulting Group qui, dans le compte rendu de ses observations des régions économiquement intégrées (sur une durée de 18 ans), note que le Maroc est le 2^e pays africain le mieux intégré régionalement, eu égard à la diversité des secteurs sur lesquels ses entreprises publiques et privées sont positionnées au niveau continental ■

Mehdi Mouttalib



POLITIQUE

Interview

SELON LE MINISTRE DÉLÉGUÉ EN CHARGE DE LA COOPÉRATION AFRICAINE MOHCINE JAZOULI, L'AFRIQUE A ÉTÉ PLACÉE AU CENTRE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU ROYAUME DURANT LES VINGT DERNIÈRES ANNÉES AVEC À LA CLÉ 50 VISITES ROYALES ET 1000 ACCORDS DE COOPÉRATION DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.



Mohcine Jazouli

Ministre délégué en charge de la coopération africaine

«Le Maroc est devenu le deuxième investisseur africain dans le continent»

En fonction depuis janvier 2018, le Monsieur Afrique du gouvernement, qui connaît très bien le continent pour y avoir travaillé pendant des années à la tête du cabinet d'études et de consulting Valyans, préfère travailler dans l'ombre. Dans cet entretien, il revient en détail sur les réalisations du Royaume dans le domaine de la coopération et ses dossiers prioritaires.

Le Maroc s'est doté de nouveau d'un département dédié à la coopération africaine après une première expérience dans les années 60 avec feu Abdelkrim El Khatib. Pouvez-vous nous rappeler le contexte qui l'a vu naître ?

Votre question nous ramène en 1960, lorsque feu S.M. Mohammed V prend rendez-vous avec l'Histoire. Il réunit à Casablanca les principaux leaders africains pour la construction d'une Afrique indépendante. Il pose alors les bases du panafricanisme et inspire même la création ultérieure de l'Organisation de l'Unité Africaine devenue depuis l'Union Africaine. Dans ce sillage, et pour mettre en pratique sa volonté politique, le Royaume du Maroc crée une première fois, le 2 juin 1961, un ministère chargé

des Affaires africaines. Depuis, un long chemin a été parcouru. S.M. Mohammed VI place, dès 1999, l'Afrique au centre de la politique étrangère du Royaume. La (re)création de ce portefeuille, en janvier 2018, consacre l'engagement du Royaume pour l'Afrique.

Dès votre nomination, vous avez pu vous enquérir de l'actif du Royaume en matière de coopération africaine. Pouvez-vous nous dresser un bilan et nous citer les faits saillants de cet actif, en l'occurrence depuis l'accession de SM Mohammed VI au Trône ?

Je vous le disais, en vingt ans, un long chemin a été parcouru, et ce sur toutes les dimensions, qu'elles soient économique, sociale, culturelle ou culturelle. D'un point de vue économique, vous le savez, le Maroc est devenu le deuxième investisseur africain en Afrique, avec 37 milliards de dirhams sur la période 2003-2017. En 2018, nos IDE vers l'Afrique étaient de 8 milliards de dirhams, contre 30 millions de dirham à peine il y a 20 ans, c'est dire l'évolution. Nos entreprises marocaines sont désormais présentes dans 42 des 53 autres pays africains.

Interview

L'évolution de nos exportations est également un bon indicateur de notre montée en puissance économique en Afrique. Elles ont été multipliées par 10 en 20 ans, passant de 2 à 21 milliards de DH. Les succès du Maroc ne se limitent pas aux aspects économiques car, comme le Souverain le souligne, le Maroc *«partage ce qu'il a, sans ostentation»*, dans un véritable esprit de *«co-construction»*.

Le Maroc contribue par exemple à la formation de l'élite africaine de demain. Actuellement, 10 000 étudiants africains sont formés sur notre sol, dont 8 000 boursiers. Nous formons également un nombre conséquent d'imams africains, contribuant ainsi à la diffusion d'un Islam modéré. Le Maroc participe aussi à la liaison entre les pays du continent : notre compagnie nationale aérienne dessert 33 destinations africaines. Au-delà des chiffres, le Maroc contribue au développement de notre continent grâce à la mise en place d'une coopération technique dans divers domaines et à l'accompagnement sur des projets de grande envergure. Les 50 visites royales dans plus de 30 pays africains ou encore les 1 000 accords signés sont autant d'illustrations de l'engagement total du Maroc sur son continent. Pour citer quelques faits saillants de la coopération africaine du Maroc, on peut rappeler le projet de valorisation de la Baie de Cocody à Abidjan, qui s'appuie sur le retour d'expérience de la Lagune de Marchica dans la région de l'Oriental. Un autre projet marquant est la construction de 6 points de débarquement aménagés pour la pêche traditionnelle dans quatre pays africains : Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal et Congo bénéficiant à plus de 30 000 personnes. Rappelons également l'usine de fertilisants d'une capacité de plus de 2 millions de tonnes en cours de développement par l'OCP en Éthiopie. Nous parlons ici d'un investissement de 2,5 milliards de dollars. Le Maroc, aujourd'hui, a l'ex-

pertise et l'expérience pour jouer un rôle constructif et important dans cette phase historique et pour réussir la co-émergence de l'Afrique.

Quelles sont les dossiers prioritaires sur lesquels votre département planche actuellement ?

Ma mission se résume en une phrase : opérationnaliser la Vision royale pour l'Afrique. Cela suppose non seulement de réussir les engagements pris sur le continent, mais également de pérenniser et renforcer la dynamique actuelle. Mes priorités en découlent et les gros dossiers ne manquent pas.

“
En vingt ans, un long chemin a été parcouru et ce, sur toutes les dimensions, qu'elles soient économique, sociale, culturelle ou culturelle.
”

Je travaille par exemple aujourd'hui à mettre en place les conditions de succès de nos entreprises marocaines en Afrique. Car S.M. le Roi a été visionnaire : le développement de nos entreprises et leur transformation en véritables champions africains passera par leur capacité à investir et à pérenniser leurs activités sur le continent. Bien évidemment, nos grandes entreprises ne sont pas les seules concernées. Nos PME, également, doivent accéder à ce marché, clé de voûte de leur développement. D'autant plus que la dynamique économique va être accélérée et amplifiée par le lancement de la Zone de libre échange continentale africaine (ZLECA), consacrée par le Sommet de l'Union africaine à Niamey en juillet 2019. Le commerce intra-africain va

enregistrer un bond : il passera à plus de 50%, au lieu de 15% actuellement. C'est dire le potentiel pour nos entreprises.

Dans quelle mesure l'approche royale dans le domaine de la coopération est-elle payante pour le Maroc et ses partenaires ?

Le Maroc est convaincu que le développement de l'Afrique c'est le développement du Maroc, et le développement du Maroc c'est le développement de l'Afrique. Aussi, nous devons faire en sorte que l'Afrique prenne la place qui lui revient sur l'échiquier mondial. Rendons-nous compte, nous disposons sur le continent de richesses naturelles immenses. Nous représenterons en 2050 un quart de la population mondiale ! Mais les défis à relever sont de taille. Le PIB de l'ensemble des 54 pays du continent, (environ 2.500 milliards de dollars), équivaut à peine au PIB d'un grand pays européen. Car il y a très peu de création de valeur ajoutée en Afrique. Prenons un exemple : notre continent fournit les 3/4 du cacao mondial, et pourtant il ne capte que 1% des 110 milliards de dollars générés chaque année par l'industrie chocolatière mondiale. Ce qui vaut pour le cacao, vaut également pour de nombreuses autres ressources malheureusement. Ce n'est par conséquent que dans un esprit de co-construction que nous construirons notre continent, chacun mettant ses ressources, son savoir-faire, son capital humain, sur la table. Pour appuyer cette idée, permettez-moi de citer un extrait du message royal adressé au Sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la Zone de libre-échange continentale, en mars 2018 : *«Nous construisons l'Afrique de demain, celle que nous allons laisser à nos enfants. Nous la construisons sur des bases économiques solides, pour que les innombrables ressources de notre continent bénéficient en priorité aux peuples africains.»*

Propos recueillis
par Mehdi Jaouhari

POLITIQUE

Interview

«EN ESSAYANT D'Y APPORTER DES RÉPONSES PRATIQUES, L'ÉTAT FAIT ÉVOLUER SA POSITION ET JE CROIS MÊME SA COMPRÉHENSION DE LA PROFONDEUR DE LA QUESTION SAHARIENNE», EXPLIQUE RACHID BENLABBAH. CE PROFESSEUR ET CHERCHEUR À L'INSTITUT DES ÉTUDES AFRICAINES, UNIVERSITÉ MOHAMMED V, REVIENT SUR L'ÉVOLUTION DE CE DOSSIER.



Rachid Benlabbah

Professeur et chercheur à l'Institut des études africaines, Université Mohammed V

Les temps forts de la gestion du dossier du Sahara

Qu'est-ce qui a été réalisé durant ces vingt dernières années en rapport avec le dossier du Sahara ?

Il y a à peine une quinzaine d'années, la question du Sahara était limitée au Maroc à un cercle restreint. Je crois que le fait que la parole la concernant soit devenue accessible a fait changer les attitudes au niveau national. Le débat public a permis aux Marocains de s'engager un peu plus et de se l'approprier comme une cause nationale et non seulement d'un État. En outre, il y a l'accès libre à l'espace, le tourisme, les affaires, la migration interne. Sinon, comment se fait-il qu'on parle de Guar-guarate dont on relaie les images dans les réseaux sociaux et celles des centaines de camionneurs, comme si c'est une évidence alors que ce n'en était pas le cas. Je crois que ce sont les deux gains majeurs de cette double décennie : un accès à la parole et un accès à l'espace, en plus d'un accès à la société locale.

Je viens de rentrer du Sahara

après avoir été à Dakhla, Boujdour, Laâyoune et les localités environnantes. Ce sont deux régions dynamiques en construction, ayant des défis et avec des groupes sociaux différents. En essayant d'y apporter des réponses pratiques, l'État fait évoluer sa position et je crois même sa compréhension de la profondeur même de la question saharienne.

En dates clés, faits saillants, évolution dans la gestion de conflit, ça donnerait quoi ?

Je dirais qu'il y a quatre dates importantes et deux ou trois temps de haute intensité.

D'abord en 2005, le Conseil de sécurité avait abandonné définitivement le plan Baker II.

Bien entendu, 2007 représente un tournant, si l'on pense au Plan d'autonomie élargie qui a d'abord commencé timidement par trouver son chemin au niveau des propositions de solutions politiques du conflit avant de devenir un argument pris en charge par les

Interview

Nations Unies. Il est même une réalité relativement acceptée par de nombreux dissidents du Polisario, et rien ne dit que dans les camps de Lahmada ou à Rabouni le Plan d'autonomie ne traverse pas les esprits.

L'année 2015 voit le lancement du programme de développement des provinces du Sud qui a coïncidé avec deux visites royales en l'espace de 4 mois. Je ne pourrais pas l'évaluer, je n'en ai pas la compétence, mais au moins au niveau des infrastructures routières, de la pêche et de l'aménagement du territoire, les changements sont palpables.

Ce programme est une sorte de préparation de la régionalisation avancée par le bas qui permettra un passage fluide à l'autonomie lorsque l'accord politique interviendra. Parce que l'après-résolution du conflit apporte des enjeux et des défis lourds et parfois différents de la période du conflit ou du statu quo. Ce programme est aussi une réponse à une activité dirigée contre le Maroc entre 2013 et 2015 et qui engageait l'Union Africaine, certains milieux aux Nations Unies et des formations politiques, notamment européennes, qui cherchaient à briser le statu quo en allant vers des décisions aux dépens même des intérêts marocains. Mais le plus important est qu'il s'agit surtout d'une réponse structurée aux demandes des populations à Dakhla-Oued Ed-dahab et Laâyoune-Sakia El Hamra.

Le 31 janvier 2017 le Maroc réintègre l'Union Africaine après avoir résisté à une tentative de blocage directe et bien orchestrée...

Oui, dans le domaine de la politique étrangère, je crois qu'il s'agit du plus grand gain stratégique du Maroc sur les deux décennies passées après celui du cessez-le-feu de 1991 auquel est adossé l'accord militaire no1. Ne pensez pas que je vous dis ça parce que je suis chercheur à l'Institut des études africaines, donc par tropisme, non ! Je dirai

que 2017 est la réponse politique au programme de 2015 parce que les alliés panafricains du Maroc vont continuer à le pousser à assurer le développement du Sahara pour conforter leurs positions et celle de leur allié.

En 2018, le Parlement européen a entériné l'accord agricole et de pêche avec le Maroc, ce qui a réglé la non-référentialité de la sentence précédente de la Cour de Justice de l'Union Européenne et la question de l'exclusivité de la représentation des populations sahraouies revendiquée par le Front Polisario...

“
Dans le domaine de la politique étrangère, je crois qu'il s'agit du plus grand gain stratégique du Maroc sur les deux décennies passées après celui du cessez-le-feu de 1991.

”

Et les années entre 2014 et 2016, Ban Ki-Moon... ?

Oui, ce sont des années charnière, et des moments d'intensité comme en 2010.

D'abord, l'année 2014 a vu l'action de certains membres influents de l'Union Africaine pour imposer de facto un émissaire panafricain sur le Sahara, Joaquim Chissano, avec sur-

tout une possibilité de soumettre un rapport au Conseil de sécurité.

2016 est une année complexe quant à la gestion faite par les Nations Unies, à travers l'action de l'ancien Secrétaire général Ban Ki-Moon et de son envoyé spécial, Christopher Ross. Ils cherchaient à imposer un agenda accéléré et coercitif, à contenter la pression exercée par certains pays et organisations civiles et politiques pour introduire un mécanisme de contrôle des droits de l'homme. Cela a conduit à méjuger de la gravité du déplacement effectué dans les camps de Tindouf par B. Ki-Moon lui-même, qui explique d'un côté les propos qu'il y avait tenus et, de l'autre, la décision du Maroc de réduire la représentation de la Minurso.

M. Ross, à mon sens, n'est jamais parvenu à construire une relation de confiance avec le gouvernement marocain ni surtout à y diversifier ses relais alors qu'il en avait la capacité. Peut-être que son passage diplomatique en Algérie a biaisé son appréciation du conflit. Toutes ces actions ont-elles été coordonnées ? Je ne sais pas, en tout cas elles allaient mettre en place une nouvelle architecture pour la gestion du conflit.

Qu'apporte le retour du Maroc au sein de l'Union Africaine au dossier du Sahara ?

Tout... en termes de renforcement des capacités, d'autant qu'il la réintègre au moment où elle met en œuvre sa réforme et installe la ZLECA. Mais bien sûr il y a beaucoup de défis à relever qui valent cette sortie de l'isolement où nous étions depuis 1984. L'important est que le Maroc se garantisse une présence permanente à travers l'activité des différentes institutions de l'UA (Conférence, Commission, commissioners, CPS, Conseil Exécutif, COREP, Parlement panafricain, etc.), de négociation, de tractations, de plaidoyer, de construction des alliances... Et il est parvenu aussi à déclasser la mission

POLITIQUE

de Chissano qui a été construite par le Conseil de paix et de sécurité avec le soutien de la SADEC pour imposer la médiation de l'UA.

Plus de 18 mois après ce retour, je crois que la dynamique est perceptible, au moins à travers la construction progressive d'un discours propre et cohérent avec les usages de l'Union Africaine, l'accès au CPS, surtout la résolution 693 de Nouakchott au Sommet de l'UA en juillet 2018 qui met en place la troïka et dessaisi le CPS, le leadership concernant la migration confié au Souverain, la Déclaration de Marrakech de 2018, la décision courageuse de s'intégrer dans la ZLECA après le vote du Parlement. Je crois que les Affaires étrangères marocaines ainsi que différentes institutions impliquées dans la politique étrangère ont relativement rapidement géré leur temps d'adaptation et de compréhension du fonctionnement des instances panafricaines.

En revanche, je ne pense pas que le Maroc soit retourné à l'Union Africaine spécialement pour le Sahara. L'isolement africain et le bilatéralisme dans ses relations continentales ont atteint leurs limites par rapport à son avenir stratégique, d'autant que l'UMA par son inefficacité fait reculer en réalité ses cinq pays lorsqu'on envisage ce que les autres Communautés économiques apportent à leurs pays respectifs.

Exacerbation des tensions entre les USA et la Chine, montée en puissance de leaders populistes en Europe et au Brésil, retour en force de la Russie sur la scène internationale, chaos en Libye et au Sahel, guerre froide entre l'Arabie saoudite et le Qatar.... La politique internationale aussi bien mondiale que régionale a beaucoup évolué ces dernières années. Quel est l'impact de ces évolutions sur le dossier du Sahara et comment le Maroc peut mettre à profit ce nouvel ordre mondial dans le dossier du Sahara?

En profiter ? Je ne sais pas. Par contre, on voit bien qu'il a suffi que le Maroc prenne une position

de neutralité dans le conflit opposant l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis au Qatar, pour qu'il soit systématiquement fait usage de la question du Sahara contre lui. C'est à ce niveau qu'il serait intéressant de faire progresser les capacités marocaines en tirant profit des reconfigurations actuelles des relations internationales. Je le redis, le retour à l'Union Africaine va renforcer durant la décennie prochaine la capacité de négociation du Maroc avec les partenaires internationaux dont surtout l'Europe. La question du Sahara est réellement logée entre les deux, Union africaine et Union

“

Je ne pense pas que le Maroc soit retourné à l'Union Africaine spécialement pour le Sahara.

”

européenne. L'action américaine, et à moindre mesure russe, reste déterminante.

L'Algérie qui est un protagoniste de la question du Sahara vit des tensions internes depuis quelques mois déjà. Peut-on s'attendre à une évolution de sa position à l'aune de ces derniers développements internes, sachant que le Maroc reste ouvert à un dialogue direct avec son voisin de l'Est, comme en témoigne l'appel lancé par le Souverain en novembre 2018, à l'occasion du 43^e anniversaire de la Marche verte ?

Au fait, je n'ai pas évoqué cet appel parmi les dates importantes parce que j'attends l'effet qu'il aura dans

les prochaines années. La réaction de la présidence algérienne sous Bouteflika avait été au début un long silence avant qu'elle ne fasse une proposition parallèle en appelant à une réunion des Affaires étrangères de l'UMA.

En analysant, je dirais qu'il y a eu une réponse sur un plan multilatéral pour une proposition de mettre à plat tous les différends sur le plan bilatéral. C'est là qu'il y a eu un décalage. Vous voulez connaître l'évolution de la position algérienne à l'avenir, votre question est difficile, je ne pourrais m'aventurer d'y répondre. Oui, je connais un peu la culture et la politique algériennes... Je vais vous dire, je ne parle pas du peuple algérien mais des élites militaires, politiques et économiques et peut-être universitaires ou culturelles... On ne peut pas demander à ces élites de changer du jour au lendemain... On pensera qu'à travers l'UMA, c'est possible... Je serais sceptique parce que cette organisation n'a ni les institutions, ni le savoir-faire, ni les routines pour élaborer et mettre en place une plate-forme de dialogue qui réunirait tous ces acteurs.

La contradiction insurmontable est que le Polisario a été imposé au niveau de l'OUA par certains pays dont trois maghrébins, alors que ces derniers lui ont dénié le même statut à l'UMA en 1989. Mais ces débats par le bas entre les différents acteurs marocains et algériens, grâce à des engagements directs et à une meilleure connaissance mutuelle, est l'une des voies à suivre qui facilitera par la suite le dialogue politique institutionnel. Cela ne veut pas dire qu'il faille attendre ou être dans une logique étagée. Une décision de mettre en place ce cadre de dialogue institutionnel peut intervenir à n'importe quel moment. Et là je reviens à la pertinence de la proposition du Souverain lors du discours de la Marche verte de 2018.

**Propos recueillis
par M.C.**

Politique migratoire

Le Maroc, une terre d'accueil

LE ROYAUME EST LE PREMIER PAYS DU SUD DE LA MÉDITERRANÉE À ADOPTER UNE POLITIQUE MIGRATOIRE INCLUSIVE, AVEC LA RÉGULARISATION DE LA SITUATION DES IMMIGRÉS. SM MOHAMMED VI RÉPOND AINSI À UNE DES PRINCIPALES DOLEANCES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.

POLITIQUE



En 2006, avec les événements de Sebta et de Mellilia, le Maroc se découvre un pays de transit. Durant la décennie 2000, des citoyens d'Afrique subsaharienne font le voyage jusqu'au Maroc avec l'espoir de passer en Europe, via les enclaves occupées de Sebta et Mellilia. Une année charnière dans la gestion de ce dossier, puisque le Royaume va accueillir la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration, une initiative maroco-espagnole soutenue par la France qui se clôture avec l'adoption d'un plan d'action qui promeut une approche de la migration sous l'angle du développement, dénommé «Processus de Rabat».

C'est qu'entre 2006 et 2013, le Maroc va passer progressivement d'un pays de transit à un pays d'accueil des migrants. En septembre 2013, S.M. Mohammed VI expose la nouvelle politique migratoire du pays, qui s'appuie sur quatre volets : «La situation des réfugiés et des demandeurs d'asile, les étrangers en situa-

tion administrative irrégulière, les étrangers en situation régulière et la lutte contre la traite des personnes. Le 6 novembre suivant, dans son discours, à l'occasion de l'anniversaire de la Marche verte, le Souverain appelle le gouvernement à mettre

La première campagne a abouti, selon les chiffres du CNDH, à la régularisation de 23 096 migrants sur 27 649 provenant de plusieurs pays.

en place une politique migratoire globale fondée sur «une approche humanitaire conforme aux engagements internationaux du Maroc et respectueuse des droits des immigrés». Et à la clé, une décision de taille : procéder à la régularisation de la situation des immigrés en matière

de résidence et d'activités qu'ils exercent, dont notamment les immigrés subsahariens. La Stratégie nationale d'immigration et d'asile prend forme le 11 novembre 2013, avec le lancement des premières campagnes de régularisation. S.M. le Roi a ainsi répondu à une des doléances les plus importantes de la société civile marocaine. 2013 est une année charnière dans ce processus-là, puisqu'elle marque, par la même occasion, la création d'un département ministériel spécialement chargé de la migration, confié au ministère des Marocains résidant à l'étranger.

Cette première opération de régularisation des migrants en situation irrégulière va mobiliser un large spectre de cette même société civile : les associations des droits humains et les associations de migrants qui vont jouer le rôle de courroie de transmission pour informer et surtout sensibiliser cette population précarisée. Elles vont surtout sécuriser ces migrants, les aider à rassembler les pièces demandées et parfois même les accompagner dans les bu-



reaux des étrangers, spécialement mis en place pour cette opération.

Régularisation

La première campagne aboutira, selon les chiffres du CNDH, à la régularisation de 23 096 migrants sur 27 649 provenant de plusieurs pays subsahariens. 44% de ces migrants sont de sexe féminin. Une deuxième opération a eu lieu entre décembre 2016 et fin 2017 et aboutit à la régularisation de plus de 20 000 demandes. Environ 28 400 dossiers de régularisation représentant 113 nationalités ont été déposés entre le 15 décembre 2016 et le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'opération, au niveau de 83 préfectures et provinces. Une opération qui a bénéficié d'un assouplissement des critères d'éligibilité «pour élargir le contingent des étrangers bénéficiaires de la régularisation». Plusieurs catégories ont bénéficié de cette opération d'assouplissement : les femmes et leurs enfants, les mineurs non accompagnés, les étrangers pouvant justifier d'une activité profes-

sionnelle, mais démunis de contrat de travail, les étrangers conjoints de ressortissants marocains ou d'étrangers en situation administrative régulière, sans critère de durée

Les derniers chiffres du ministère de l'intérieur, dévoilés en novembre dernier, indiquent que 50 000 «sans papiers» ont obtenu la carte de séjour au Maroc.

de mariage et, enfin, les étrangers n'ayant pas pu prouver cinq ans de résidence au Maroc mais qui disposent d'un niveau d'instruction équivalent au collège.

Les derniers chiffres du ministère de l'intérieur, dévoilés en novembre dernier, indiquent que 50 000 «sans-

papiers» ont obtenu la carte de séjour au Maroc, soit 85% du nombre total des demandes, avec un délai de renouvellement de cette carte fixé à trois ans. Aujourd'hui, la politique nationale d'immigration et d'asile est considérée comme un modèle régional dans la gestion de la problématique migratoire. Cinq ans après le lancement de cette stratégie, l'heure est à un premier bilan. «La Stratégie nationale d'immigration et d'asile a permis d'aboutir à quatre grands objectifs : faciliter l'intégration des immigrés réguliers, mettre à niveau le cadre réglementaire, mettre en place un cadre institutionnel adapté et gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'Homme. Face aux différents et profonds changements des dynamiques migratoires, le Maroc a choisi souverainement de mettre en place une nouvelle politique migratoire, basée sur une approche humaniste, cohérente et globale», indiquait en mai dernier à la presse Abdelkrim Benatiq, ministre délégué chargé des MRE et des affaires de la migration ■

Rachid Bahloul

SOCIÉTÉ

Education

Un impératif politique, socio-économique, culturel et éthique



La réforme du secteur de l'éducation revêt une importance capitale pour les futures générations. Le Souverain n'a cessé de le rappeler dans les différents discours et a fait de la question sociale une priorité centrale de l'Etat. Dans cet esprit, le Maroc entre-

prend depuis quelques années une série de réformes de son système éducatif, que ce soit à travers l'actualisation du cadre juridique et institutionnel, la généralisation de la scolarisation, la gouvernance décentralisée avec le développement des académies régionales et

une autonomie relative des universités, la révision des curricula et des programmes scolaires, la restructuration pédagogique de l'enseignement supérieur ou la réorganisation des filières...

Le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la re-

SOCIÉTÉ



cherche scientifique (CSEFRS) avait également mené de larges consultations nationales et régionales, en vue de la préparation du nouveau projet de la Vision stratégique 2015-2030.

De nouvelles missions pour l'université

Ces consultations ont concerné les divers acteurs du système éducatif, les apprenants, les responsables et les experts de différentes sensibilités politiques, syndicales et professionnelles ainsi que les composantes de la société civile. La finalité était d'impliquer tous ceux qui pouvaient et voulaient participer à cet «examen de conscience» collectif, initié par la plus haute autorité de l'État à propos de la réalité de l'école et de son devenir. Ce projet «dont dépend l'avenir des jeunes générations et le devenir du pays» est d'une importance capitale. SM Mohammed VI avait appelé, lors

du Conseil des ministres du 20 août 2018, à en accélérer l'adoption et à mobiliser toutes les parties prenantes pour sa mise en œuvre.

Le Projet de loi-cadre de l'éducation, qui vient d'être approuvé par la commission de l'enseignement, va dans ce sens.

La dernière session du CSEFRS,

L'accent est également mis sur l'encouragement de la formation en temps partiel dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

tenue le 10 juillet dernier à Rabat, a permis de dresser quelques constats. Selon son président Omar Azziman, le conseil est parvenu en l'espace de cinq ans de travail,

grâce à la mobilisation de tous, à produire une quantité de travaux dont des études, des rapports, des avis et des évaluations globales, sectorielles et thématiques.

«Le CSEFRS, a-t-il dit, a contribué à asseoir l'idée que la réforme profonde du système éducatif, voulue par SM le Roi, telle qu'elle a été approuvée par le gouvernement en 2015, constitue un impératif politique, socio-économique, culturel et éthique».

A l'heure actuelle, trois projets sont validés, dont un relatif «aux métiers de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la recherche : perspectives de développement et d'innovation», un sur la thématique de «l'enseignement supérieur au Maroc: efficacité, efficience et défis du système universitaire à accès régulé» et un dernier intitulé «Atlas territorial de l'abandon scolaire».

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, le CSEFRS a mis en avant la nécessité d'investir dans les nouvelles missions de l'université, particulièrement celles qui ont émergé ces dernières décennies et orientées vers «le modèle entrepreneurial». L'accent est également mis sur l'encouragement de la formation en temps partiel dans le cadre de la formation tout au long de la vie, le développement de la prestation des services et la collaboration avec des laboratoires privés et groupes de recherche internationaux, afin de garantir aux universités un gain de reconnaissance de la part de la société et à l'échelle internationale ■

B.H.



ROYAUME DU MAROC



A L'OCCASION DU 20^{ème} ANNIVERSAIRE
DE L'ACCESSION AU TRONE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI,
QUE DIEU LE GLORIFIE,



le Directeur Général et l'ensemble du personnel de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ont l'insigne honneur de présenter leur vœux les plus respectueux et les plus déferents au GUIDE SUPREME DE LA NATION.

Puisse Dieu accorder longue vie à SA MAJESTE LE ROI et le combler en les personnes de Son Altesse Royale le PRINCE HERITIER MOULAY AL HASSAN, de Son Altesse Royale la PRINCESSE LALLA KHADIJA et de Son Altesse Royale le PRINCE MOULAY RACHID, ainsi que tous les membres de la FAMILLE ROYALE.



Jeunesse

Une nouvelle politique intégrée

PRÉVUE POUR PALLIER AU MANQUE DE CONVERGENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES DÉDIÉES AUX JEUNES, LA STRATÉGIE INTÉGRÉE DES JEUNES EST EN COURS D'ADOPTION. LE CONSEIL CONSULTATIF DES JEUNES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SERA OPÉRATIONNEL INCESSAMMENT APRÈS LA NOMINATION DE SES MEMBRES.

34%

C'est ce que représente la part de la jeunesse (15-34 ans) dans la population marocaine, selon les données du dernier recensement général de 2014. Leur contribution à la vie politique et associative reste très limitée, puisque 1% d'entre eux seulement adhèrent aux partis politiques ou aux syndicats et 10 à 15% d'entre eux participent à



la société civile. S'agissant de la santé, 75% des jeunes marocains sont sans couverture médicale. Pour ce qui est de l'insertion professionnelle, 20% sont au chômage. Pour leur part, la moitié de ceux qui sont en poste occupent des fonctions assujetties à de bas salaires.

Relayés dans un rapport publié, le 9 août 2018, par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), ces chiffres chocs sont éloquentes. Quelques jours après la publication de ce rapport brûlant, le Souverain a consacré son discours prononcé à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple presque entièrement à la jeunesse. Six mesures ont y été édic-

Plusieurs programmes et initiatives dédiés aux jeunes ont été conçus durant les deux dernières décennies, aussi bien par le ministère de la jeunesse et des sports que par les autres ministères.

tées (voir encadré). Il faut dire que l'engagement royal en faveur de la jeunesse n'est pas récent. Selon les observateurs, le plus grand acquis reste sans conteste la place qu'a donnée la Constitution de 2011 à la jeunesse. «L'adoption de la Constitution du 1^{er} juillet 2011 constitue une opportunité majeure pour l'institutionnalisation des actions et initiatives en faveur de la jeunesse», estiment les membres du CESE dans leur rapport. En effet, le texte constitutionnel (article 33) introduit les principes et modalités nécessaires pour réussir un saut qualitatif pour valorisation des jeunes dans la société.

Virage positif

Le président du gouvernement parallèle des jeunes, Ismail El Hamraoui, partage les constats et les recommandations du Conseil économique, social et environnemental (CESE). «Le règne de SM Mohammed VI a été un virage positif pour la jeunesse. En fait, la Constitution de 2011 a été un grand pas en avant pour la cause des jeunes, puisqu'elle a été la première à consacrer leurs droits en tant que catégorie à part entière. Néanmoins, il reste du chemin pour appliquer ce texte», précise-t-il. Et de poursuivre : «A chaque fois que S.M. avait à se prononcer sur

Les six mesures d'urgence

Mesure n° 1 Entreprenre une refonte globale des mécanismes et des programmes d'appui public à l'emploi des jeunes, pour les rendre plus efficaces et adaptés aux attentes des jeunes

Mesure n° 2 Donner la priorité aux spécialités qui permettent de trouver un emploi et instaurer un système efficace d'orientation précoce au niveau de la deuxième ou de la troisième année précédant le baccalauréat. Parallè-

lement, le Souverain a appelé à la mise en place d'une Convention-cadre entre le gouvernement et le secteur privé, pour imprimer une impulsion vigoureuse à l'opération de requalification des étudiants qui quittent les études sans diplôme.

Mesure n° 3 Revoir en profondeur les spécialités de la formation professionnelle pour qu'elles répondent aux besoins des entreprises et du secteur public, et qu'elles soient en phase avec les transformations

que connaissent les secteurs industriel et professionnel

Mesure n° 4 Mettre en place des mécanismes pratiques pour améliorer qualitativement les dispositifs incitant les

SOCIÉTÉ

les questions de la jeunesse, le ton était fort et réaliste, partageant ainsi ses soucis et préoccupations».

Prévu par la Constitution (articles 170 et 170), le Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative se veut être une force de propositions pour aider les pouvoirs publics à mieux appréhender les questions ayant trait à la jeunesse et à la société civile. Cette instance devrait être opérationnelle incessamment. «La loi relative à cette instance a été promulguée en janvier 2018. Il ne reste que la nomination de ses membres», indique Ismail El Hamraoui.

Qu'en est-il des autres réalisations ? Quota dédié aux jeunes à la Chambre des représentants depuis 2011, abaissement de l'âge de candidature aux élections de 20 à 18 ans en 2002, avantage accordé aux jeunes lors des élections pour la désignation des présidents de conseils communaux en cas d'égalité des voix entre deux candidats... sont autant d'acquis pour la jeunesse, énumérés par le jeune politicien.

Aimane Cherragui, consultant et président de l'association Sim-Sim-Participation citoyenne, est sur la même longueur d'onde. «Le quota des jeunes a insufflé une bonne dynamique au sein du Parlement. Les jeunes députés sont plus actifs que leurs aînés, communiquent plus et



mieux», indique-t-il. Le discours du 9 Mars 2011 - qui a réagi aux revendications des jeunes engagés dans le mouvement du 20 Février - avait pour première cible les jeunes.

Offre spécifique

A l'échelle des secteurs gouvernementaux, plusieurs programmes et initiatives dédiés aux jeunes ont été conçus durant les deux dernières décennies, aussi bien par le ministère de la jeunesse et des sports que par les autres ministères. Pour illustration, nos interlocuteurs citent les centaines d'équipements de proximité, les milliers de projets de l'INDH ciblant des jeunes sans revenu, le programme «Vacances pour tous». Seul

hic, les ministères et établissements publics travaillent en silo. Chacun d'entre eux lance sa propre politique en faveur des jeunes de manière isolée, sans qu'il n'y ait convergence ou prise en compte de la transversalité de ce secteur, estiment à l'unisson Ismail El Hamraoui et Aimane Cherragui. Ce que le Souverain avait évoqué, dans deux discours en 2012 et en 2017, en appelant à l'élaboration d'une nouvelle politique intégrée dédiée aux jeunes. Cette stratégie devra faire converger les programmes de 17 départements ayant une offre spécifique aux jeunes, impliquer les collectivités territoriales et revoir la gouvernance des politiques publiques adressées aux jeunes ■

M.J.

jeunes à créer de petites et moyennes entreprises dans leurs domaines de spécialité et pour appuyer les initiatives d'auto-emploi et de création d'entreprises sociales.

Mesure n° 5 Instaurer de nouveaux mécanismes permettant d'intégrer une partie du secteur informel dans

le secteur formel, en assurant au potentiel humain que recèle le premier une formation adaptée et incitative et une couverture sociale et en appuyant ses projets d'auto-emploi ou de création d'entreprise.

Mesure n° 6 Mettre en place, au niveau de chaque établissement, un programme obligatoire

étalé sur une période de trois à six mois, visant la mise à niveau des étudiants et des stagiaires en langues étrangères; favoriser une intégration linguistique accrue à tous les niveaux d'études, plus particulièrement dans l'enseignement des matières scientifiques et techniques



Interview

SELON LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ MAROCAINE À L'ÉTRANGER (CCME), ABDELLAH BOUSSOUF, LES PRÉOCCUPATIONS DES MRE ONT ÉTÉ UNE PRIORITÉ POUR LE SOUVERAIN, CE QUI A CONTRIBUÉ AU RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE EUX ET LE ROYAUME.



Abdellah Boussouf

Secrétaire général du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger

«Le sentiment d'appartenance profond au Maroc est renforcé»

Acquis et axes d'amélioration pour une meilleure gestion des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger, participation politique, mutations et enjeux liés à l'émigration...sont autant d'éléments sur lesquels revient en détail le dirigeant du CCME pour "La Vie éco". Entretien.

Que signifient pour les Marocains du monde ces deux décennies de règne ?

Dans son premier discours du Trône, S.M. Mohammed VI a accordé un intérêt particulier à la communauté marocaine résidant à l'étranger. Les préoccupations des Marocains du monde, qui ne représentent pas moins de 10% de la population marocaine, ont été placées parmi les priorités stratégiques du règne du Souverain, au même titre que la question de la souveraineté nationale ou de l'enseignement...

Dans son discours du 30 juillet 1999, S.M. le Roi a appelé «à aplanir les difficultés auxquelles elle (la communauté marocaine à l'étranger) est confrontée, en œuvrant à résoudre ses problèmes et à renforcer ses liens avec la mère patrie». Ces mots ont dès lors instauré les bases d'un

traitement particulier accordé aux préoccupations des Marocains du monde. On sent, ici et là, le renforcement de ces liens indéfectibles avec le Maroc et avec le Trône. Les mesures prises par S.M. le Roi ont donc sans doute contribué à renforcer le sentiment d'appartenance profond au pays d'origine, ce qui représente avant tout une valeur ajoutée certaine pour tout processus d'intégration dans les pays de résidence. Pour les Marocains du monde, ces deux décennies de règne sont celles d'une veille permanente du Souverain pour améliorer les services publics en leur faveur. Elles signifient aussi une disponibilité absolue à les écouter et à protéger leurs droits au Maroc comme dans les pays de résidence, ainsi qu'un engagement inconditionné pour défendre leurs intérêts et garantir leurs acquis.

Les images des centaines de Marocains du monde qui accueillent S.M. le Roi lors de ses visites à l'étranger sont une autre expression de cet attachement émotionnel qui lie les Marocains du monde à leur Roi. Un attachement presque inné, quand on réalise qu'il est de plus en plus fort au sein des jeunes

SOCIÉTÉ

générations qui sont nées et ont toujours vécu à l'étranger.

Conformément à ses missions, le CCME fait le suivi et l'évaluation des politiques publiques du Maroc envers ses ressortissants à l'étranger. Quelle est votre analyse de la situation?

Le Maroc est un des pays qui accordent un traitement spécial à ces communautés établies à l'étranger et la diversité des institutions témoigne de cette place. Depuis 1999, nombreuses sont les institutions qui ont été créées pour participer à la gestion des affaires de l'émigration marocaine. En plus de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, un département ministériel chargé des Marocains résidant à l'étranger a vu le jour en 2002, et il exerce toujours ses missions de préparation et mise en œuvre de la politique gouvernementale concernant les Marocains du monde. Le CCME a été créé en 2007 par Dahir royal comme Institution nationale consultative et de prospective placée auprès de S.M. le Roi. Après plus de dix ans d'exercice et donc d'expérience avec les différents gouvernements et ministres qui se sont succédé, le CCME fait le constat de l'insuffisance, voire de l'absence d'une synergie ou d'une solidarité entre ces institutions et ce malgré les efforts fournis par les différentes institutions concernées.

Et au niveau gouvernemental

Au niveau gouvernemental, les questions des Marocains du monde s'exposent d'une façon transversale dans plusieurs départements, ce qui complique l'efficacité des actions du gouvernement pour l'amélioration des services publics destinés aux Marocains du monde.

On fait également le constat de l'absence d'une politique publique inclusive concernant les Marocains du monde. Les différents responsables qui se sont succédé au ministère chargé des MRE ont opté pour des activités et des programmes sur plusieurs domaines, mais la durabi-

lité de ces programmes représente toujours un obstacle.

La diaspora marocaine a connu des évolutions durant cette période. A ce titre, quels sont les nouveaux enjeux liés à l'émigration des Marocains ?

D'une façon générale, deux phénomènes majeurs caractérisent la diaspora marocaine. Il s'agit premièrement de l'enracinement irréversible dans les pays de résidence, notamment en Europe, accompagné d'un attachement culturel remarquable avec leur pays d'origine. Le deuxième phénomène est d'ordre

“

Les préoccupations des Marocains du monde, qui ne représentent pas moins de 10% de la population marocaine, ont été placées parmi les priorités stratégiques du règne du Souverain.

”

démographique, il s'agit du rajeunissement et de la féminisation de la diaspora marocaine. On assiste également à une transformation du niveau des compétences des Marocains du monde qui deviennent de plus en plus qualifiés. L'utilisation de l'appellation «*Travailleurs marocains à l'étranger*» n'est donc plus d'actualité. A l'heure actuelle, les Marocains du monde accèdent de plus en plus aux postes de responsabilités dans les pays de résidence et ont fait montre de leurs talents dans tous les domaines, allant de l'art aux techno-

logies les plus pointues. La communauté marocaine à l'étranger doit cependant faire face, au quotidien, à deux enjeux majeurs. En premier lieu les enjeux identitaires avec la montée de l'extrême-droite dans les sociétés européennes qui a fortement contribué à propager les sentiments de haine, de racisme et d'islamophobie. Dans ce contexte, les Marocains du monde se retrouvent face à une double souffrance, celle de la stigmatisation de la société, d'une part, et celle, encore plus dangereuse, d'être la cible des mouvements extrémistes et terroristes qui manipulent les jeunes socialement et culturellement isolés. Le deuxième type d'enjeux est de nature professionnelle. Les nouvelles générations de l'émigration marocaine, faisant souvent l'objet d'une discrimination à l'emploi, sont appelées à fournir plus d'effort et investir plus de moyens afin de réussir leur carrière professionnelle dans un marché de plus en plus exigeant et concurrentiel.

La question de la participation des Marocains aux échéances électorales se pose (toujours) avec acuité. Qu'en pensez-vous au CCME ?

La participation politique est un droit constitutionnel que personne ne peut remettre en question. Le gouvernement et le Parlement sont invités à trouver la formule adéquate pour sa mise en œuvre dans le cadre de leurs prérogatives constitutionnelles. Le CCME a travaillé sur cette thématique en impliquant toutes les parties prenantes et il a publié une étude dans laquelle il a expliqué les différentes formes de participation politique des diasporas exercées dans le monde, dans le but d'aider l'acteur politique à prendre la meilleure décision adaptée au contexte marocain, tout en prenant en considération les caractéristiques de la diaspora marocaine et les complexités éventuelles de sa participation aux échéances électorales.

Propos recueillis
par M.J

Interview

DES ÉVOLUTIONS NOTABLES ONT ÉTÉ ENREGISTRÉES DANS LES DOMAINES ET L'ÉGALITÉ ENTRE L'HOMME ET LA FEMME. QUELQUES EXEMPLES: LA SUPPRESSION DE L'OBLIGATION DU TUTEUR LÉGAL, LA CO-RESPONSABILITÉ DES DEUX CONJOINTS, L'ÂGE DU MARIAGE FIXÉ À 18 ANS...



Nouzha Skalli

Ancienne ministre du développement social, de la famille et de la solidarité. Présidente de l'Association Awal

«Notre Constitution interdit la discrimination et prône l'égalité entre les deux sexes»

Militante du PPS, Nouzha Skalli s'est toujours engagée pour la défense des droits des femmes. Un combat qu'elle a eu l'opportunité de poursuivre en devenant, à deux reprises, en 2007 et 2012, ministre du développement social, de la famille et de la solidarité. Pour elle, le Code de la famille a mis fin à d'énormes injustices qui étaient subies par les femmes tout comme la Constitution a consacré l'égalité entre les sexes. Par ailleurs, elle estime qu'il faut accélérer la mise en place de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toute forme de discrimination...

En 2004 a été promulgué le Code de la famille qui consacre l'égalité femme-homme et améliore le droit des femmes. Quelle évolution concrète sur le terrain depuis?

Le Code de la famille a en effet constitué un temps fort en matière d'avancées pour les droits des femmes et de l'égalité. Il faut dire qu'on est parti de loin. Les principales revendications

du mouvement féminin avaient alors trouvé écho dans le discours historique prononcé le 10 octobre 2003, devant le Parlement par SM Mohammed VI qui a porté à bout de bras ce grand chantier de réforme visant la consécration des droits humains des femmes. Le nouveau Code de la famille avait été salué par le mouvement féminin et qualifié de révolution tranquille. Malgré les résistances des conservateurs, le Code de la famille a mis fin à d'énormes injustices qui étaient subies par les femmes. Les femmes ont aujourd'hui accès au divorce via le chiqaq. La suppression de l'obligation du tuteur légal, la co-responsabilité des deux conjoints, l'âge du mariage fixé à 18 ans, la suppression de la répudiation et le domicile conjugal ont constitué des avancées majeures sur le terrain et ont ainsi contribué à une évolution certaine des mentalités en faveur des droits des femmes et de l'égalité.

SOCIÉTÉ

Les apports de ce texte sont indéniables. Quinze années après, peut-on dire que la Moudouwana a besoin d'un lifting? Et quelles seraient les améliorations souhaitées par les associations défendant les droits des femmes?

En effet, ces améliorations concerneraient le principe d'égalité entre les sexes, par exemple dans l'héritage et pour la tutelle légale sur les enfants, aujourd'hui encore droit exclusif du père au détriment de la mère. Dans la pratique, on a assisté à des jurisprudences défavorables, aux droits des femmes et des pratiques qui contournent la loi au détriment des finalités qui avaient été définies notamment dans le discours royal du 10 octobre. C'est le cas de l'article 16, prévu au départ à titre transitoire pour une période de 5 ans et prorogé à deux reprises, permettant ainsi de contourner les dispositions légales en matière de mariage des mineures et de polygamie, sans que la loi ait prévu des sanctions pour punir les contrevenants. Aujourd'hui, en 2019, notre pays dispose d'une Constitution qui interdit la discrimination, comporte des engagements forts relatifs à la pleine égalité entre les sexes dans l'ensemble des droits et libertés et a proclamé la suprématie des conventions internationales souscrites par le Maroc avec l'engagement à mettre en adéquation ses législations nationales avec les dispositions de la loi fondamentale.

Les associations féminines réclament une révision globale et profonde de tous les livres du Code de la famille, y compris celui relatif à la succession, sur la base des valeurs et principes de la nouvelle Constitution et de la Convention CEDAW sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes.

Comment se positionne le Maroc par rapport aux autres pays arabes, à travers les deux axes: l'émancipation des femmes et sa participation à la vie politique?

La réalité des pays arabes en matière de législation dans le domaine de la famille est certes loin d'être brillante, mais dans chacun de ces pays, il y a des avancées plus ou moins timides, ne serait-ce qu'en matière d'accès à l'éducation et la santé.

La Tunisie par exemple a réalisé des avancées remarquables et a franchi des lignes rouges comme celles de l'égalité en héritage. Parmi les obstacles les plus importants dans nos pays on trouve les mentalités patriarcales et l'impact des idéologies obscurantistes qui veulent le plus souvent réduire les femmes à leur dimension domestique et reproductives. De nombreux tabous persistent relatifs aux relations sexuelles hors mariage, au harcèlement sexuel, au viol, à l'inceste, à la pédophilie, au mariage des mineures, à l'avortement, aux mères célibataires, aux enfants nés hors ma-

“

Malgré les résistances des conservateurs, le Code de la famille a mis fin à d'énormes injustices qui étaient subies par les femmes.

”

riage, à l'héritage, etc. En fait, ce sont de véritables entraves au développement. Le Maroc a certes accompli des progrès importants, mais paradoxalement depuis l'adoption de la nouvelle Constitution qui a renforcé de façon importante les pouvoirs du gouvernement et du Parlement, on assiste à une régression en relation avec le leadership du parti le plus conservateur de l'éventail politique marocain. Ainsi, les desseins de la Constitution restent inachevés comme c'est le cas de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toute forme de discrimination qui n'a toujours pas été mise en place, huit ans après l'adoption de la nouvelle Constitution.

Que peut-on dire de la place des femmes dans la sphère politique ?

En matière de participation des femmes aux postes de décision politique, l'Union interparlementaire

a publié un rapport sur la situation au 1^{er} janvier 2019, en donnant les nombres et pourcentages de femmes aux postes ministériels et membres du Parlement. Au niveau des postes ministériels, le Maroc occupe une place qui ne nous fait pas honneur : avec une seule femme parmi les 18 ministres que compte le gouvernement, notre pays occupe la 169^e place dans le monde ! Ceci est inconcevable pour un pays comme le nôtre, marqué par un combat formidable du mouvement pour les droits des femmes et une forte volonté royale de promouvoir l'égalité et dont la Constitution affirme avec force l'égalité et la parité ! Ainsi, nous sommes devancés par la Mauritanie 37^e, les Emirats Arabes Unis 48^e, l'Égypte 73^e, l'Algérie classée 130^e, la Turquie 137^e, la Tunisie 143^e et même le Yémen classé 164^e ! Au niveau parlementaire : Alors que la moyenne mondiale de représentation des femmes est de 24,3%, le Maroc avec 20,5 % est classé 98^e. Certes, la moyenne de représentation parlementaire des femmes dans la région MENA n'est que de 19%, mais le Maroc est loin de figurer parmi les bons élèves de la région, sachant qu'il est devancé par la Tunisie classée 29^e, l'Algérie 66^e et les Emirats Arabes Unis 85^e.

Enfin, comment se porte le mouvement féministe marocain?

Le mouvement féminin se porte bien. Les associations féminines accomplissent un travail remarquable, elles ont investi de nouveaux champs d'action comme le développement de la médiation familiale, les centres d'hébergement pour les femmes victimes de violence et les droits des femmes soulayates. Malgré cela, les militantes sont déçues et frustrées par le rythme et le faible contenu des réformes récentes qui sont loin de répondre à leurs attentes. Ceci dit, le mouvement féminin s'enrichit d'initiatives innovantes utilisant l'art et la culture au service de la promotion des droits des femmes et qui ne manqueront pas de lui donner un nouveau souffle.

Propos recueillis
par Aziza Belouas



Fondation Mohammed V pour la

Un soutien pluriel aux populations en

SOCIAL



L'IMPLICATION DE L'ETAT, DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET DES POPULATIONS CIBLES ELLES-MÊMES A DONNÉ UNE DIMENSION COLLECTIVE À L'ACTION SOCIALE. CELLE-CI S'INSCRIT DÉSORMAIS BEAUCOUP PLUS DANS L'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE PAR LA FORMATION ET LE TRAVAIL...

Améliorer les conditions de vie des plus vulnérables, contribuer à la protection des populations en situation précaire et favoriser une égalité des chances en matière d'éducation, de santé, de formation, d'emploi et d'autonomie financière et enfin apporter l'assistance humanitaire en situation d'urgence au Maroc et à l'international. Tels sont les objectifs de la Fondation Mohammed V pour la solidarité. Et pour cela son intervention s'articule autour de trois maîtres mots : fédérer, agir et innover... Globalement, il s'agit de donner une nouvelle impulsion à l'action sociale, en faveur des franges les plus pauvres de la population. La création de la Fondation Mohammed V pour la solidarité a été décidée par SM Mohammed VI en 1999 pour agir donc, sur l'ensemble du territoire, contre la pauvreté et les inégalités sociales, dans le cadre d'un pacte social mobilisant à la fois les individus et les forces collectives. D'où la devise «Unis pour aider les démunis» sous laquelle sont placées les diverses campagnes annuelles de solidarité.

Des campagnes destinées à tous ceux qui sont marginalisés : enfants abandonnés, orphelins, femmes en situation difficile, personnes âgées, personnes en situation de handicap et les jeunes démunis. Pour mener à

solidarité

en situation précaire

ECONOMIE

bien ses actions, la Fondation Mohammed V pour la solidarité a opté pour le partenariat entre institutionnels et la société civile, les donateurs et enfin les bénéficiaires. Ce qui permet une solide mobilisation pour agir pour l'intérêt général.

Près de 6,5 milliards de DH déboursés depuis 1999...

La Fondation privilégie donc la dimension collective de l'action. Elle associe aussi les populations cibles à l'évaluation des besoins et fédère les acteurs sociaux locaux dans la



mise en œuvre des actions et des projets. Ce qui contribue à renforcer la cohésion sociale comme on peut le constater au niveau des projets d'envergure, notamment le Centre national Mohammed VI des handicapés, le Marché solidaire ou encore le Programme médico-social, qui bénéficient d'un collectif de soutien organisé en association de gestion dudit projet.

Et pour une implication de tous les Marocains à l'acte de solidarité, priorité a été donnée à une participation publique à travers la Campagne de solidarité nationale annuelle en vue de collecter les ressources par la biais d'un appel public aux dons qui



sont confortés par les contributions des membres du conseil d'administration de la fondation et celles des donateurs réguliers. Une implication collective et des donations régulières qui ont permis de financer les divers projets de la fondation qui a engagé, selon les statistiques récentes, 6,4 milliards de dirhams depuis sa création en 1999.

Des fonds qui ont permis à la fondation de mener 100 actions et programmes humanitaires au Maroc et à l'international et 1 272 programmes de développement durable et d'accompagnement par la création d'activités économiques. L'action sociale de la fondation s'est également traduite par l'assistance médicale et sociale des franges démunies à travers 895 actions médicales dans les diverses régions du pays. Enfin, grâce aux 450 centres sociaux, il a été possible de soutenir et d'accompagner les enfants, les femmes, les filles et les personnes âgées en situation de précarité ■

A.B.

Les dates clés...

1999	Création de la Fondation Mohammed V pour la solidarité	2006	Centre national Mohammed VI des Handicapés	2016	Lancement du premier centre de soutien et d'insertion par le travail des jeunes en situation de handicap mental
2000	1 ^{er} programme d'envergure pour le développement durable dans le rural	2007	Lancement du centre de soutien à la micro finance solidaire	2017	Ouverture du premier marché solidaire
2001	Lancement des premiers centres de formation pour les non-voyants et pour la formation pour l'emploi pour les jeunes	2008	Ouverture de la première maison de l'enfant au CHU Ibn Sina de Rabat	2018	Première structure de formation dans les métiers du préscolaire
2002	Première intervention à l'international	2010	Lancement d'un programme pionnier de lutte contre les conduites addictives	<p>FONDATION MOHAMMED V POUR LA SOLIDARITE</p>	
2003	Obtention du statut consultatif spécial ECOSOC	2015	Ouverture du premier centre d'incubation des très petites entreprises		

SOCIAL

Protection sociale

Tous les Marocains seront couverts en 2020

ENGAGÉE EN 2005, LA RÉFORME STRUCTURELLE DE LA PROTECTION SOCIALE S'EST FAITE PROGRESSIVEMENT : L'AMO EN 2006, LE RAMED EN 2008 ET L'AMO DES ETUDIANTS EN 2015. L'ENTRÉE EN VIGUEUR, TRÈS ATTENDUE DE L'ASSURANCE MALADIE DES INDÉPENDANTS, DEVRAIT PERMETTRE, L'ANNÉE PROCHAINE, LA GÉNÉRALISATION DE LA COUVERTURE MÉDICALE À L'ENSEMBLE DES MAROCAINS.

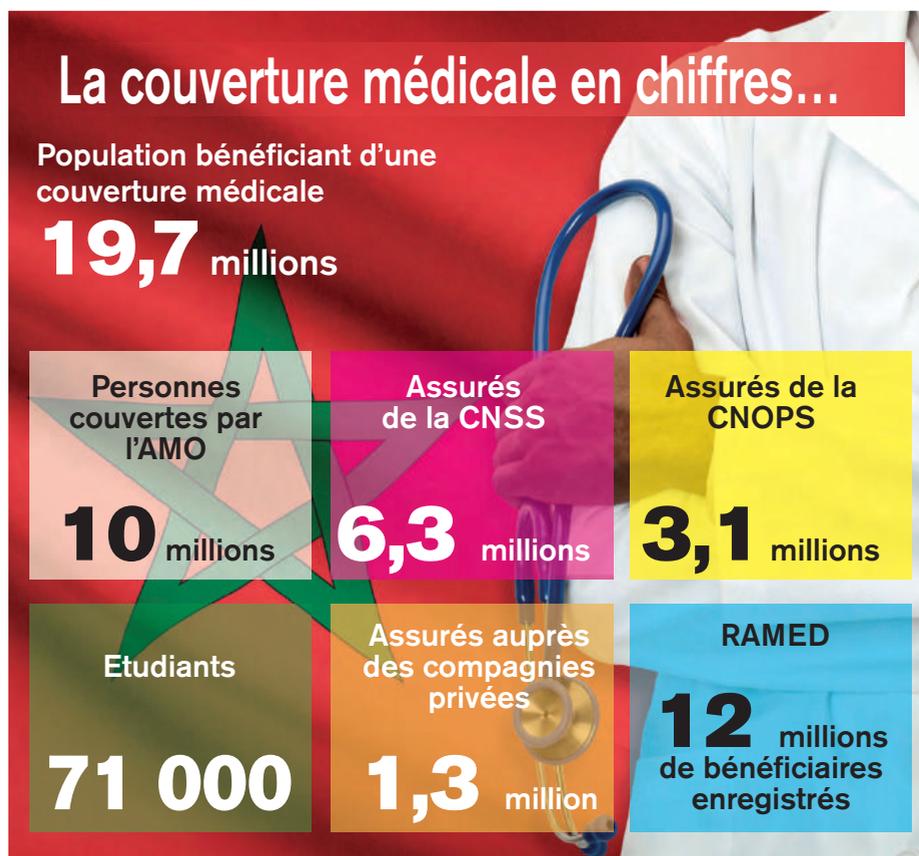
SOCIAL

Ln 2020, la couverture médicale sera étendue à l'ensemble de la population marocaine. Tel est l'objectif annoncé, fin 2018, par le ministère de la santé. Cette ambition s'inscrit dans le cadre de l'engagement pris, en 2005, par l'Organisation mondiale de la santé en vue de l'accès de tous aux soins à un coût accessible. En 2020, donc l'année prochaine, on parlerait alors d'une couverture universelle puisque 90% de la population bénéficierait d'une assurance maladie.

En attendant la généralisation, il importe de noter qu'en matière de protection sociale, le Maroc a fait un grand pas, puisque, rappelons-le, il y a 15 ans, seuls cinq millions de Marocains bénéficiaient d'une couverture médicale. Aujourd'hui, près de 70% des Marocains en bénéficient, et ce depuis 2006, date de l'entrée en vigueur de l'Assurance maladie obligatoire. Un chantier lancé, au début des années 90.

Des réformes structurelles ont été alors menées permettant de revoir l'architecture de la couverture médicale dans l'objectif d'élargir l'accès des populations défavorisées aux soins de santé.

L'amélioration et l'extension de la



couverture médicale de base (CMB) s'est donc faite progressivement au fil de ces dernières années. Et cela suite à l'adoption de la loi n° 65-00, une loi construite sur la base des six principes fondamentaux et universels : l'obligation, l'universalité,

l'équité, la solidarité, l'interdiction de toute forme de discrimination et l'interdiction de la sélection du risque maladie. Le régime de l'assurance maladie obligatoire est géré par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS) couvrant respectivement les salariés des secteurs privés et publics. Globalement, selon l'Agence nationale de l'assurance maladie obligatoire (ANAM) qui est le régulateur de l'AMO, la population qui bénéficie d'une couverture médicale est de 19,7 millions de personnes dont 10,9 sont couvertes par l'AMO, selon les derniers chiffres communiqués par l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale.

Ce chiffre comprend aussi les salariés, les fonctionnaires, les étudiants et les personnes relevant de l'article 114 de la loi 65-00. On



SOCIAL

retiendra également que le régime AMO-CNSS assure 6 millions de personnes, représentant ainsi une part de 65,8% des bénéficiaires contre 33,4% pour l'AMO-CNOPS qui couvre, quant à lui, près de 3,1 millions de personnes. Par ailleurs, le régime de AMO-Etudiants, qui a démarré en 2015-2016, compte quant à lui plus de 71 000 adhérents, soit 0,8% de la population des bénéficiaires. L'assurance privée prend en charge environ 1,3 million d'assurés. En 2008, soit deux années après le démarrage de l'AMO, les pouvoirs publics ont opéré un lancement pilote, dans la région de Tadla-Azilal, du Régime d'Assistance médicale pour les économiquement démunis (RAMED). Objectif : étendre la couverture médicale aux populations pauvres. Selon les chiffres du ministère de la santé, ce régime compte 12 millions de bénéficiaires (soit 5 millions de ménages) dont 8 millions disposent d'une carte RAMED. Ce régime a été généralisé en 2012, ce qui a porté le taux de la couverture médicale à 53,7% contre 25% en 2006.

Amélioration de l'accès aux soins

On peut dire aujourd'hui que le Maroc, depuis 2006, a fait un bond significatif, puisqu'il a multiplié presque par deux le taux de couverture médicale, en atteignant 62% de la population. Le niveau de couverture est appelé à s'améliorer pour atteindre 90% à l'horizon 2020 grâce à l'intégration des actifs non salariés qui restent à ce jour encore exclus de la couverture médicale. Il s'agit principalement des indépendants qui représentent, selon les statistiques officielles, 27,7% de la population active occupée à fin 2014, soit près de 3 millions de personnes. Au-delà de l'amélioration du nombre de personnes assurées, la couverture médicale de base a également eu un apport indéniable quant à l'accès aux soins. Ainsi, on

Des réformes structurelles ont été alors menées permettant de revoir l'architecture de la couverture médicale dans l'objectif d'élargir l'accès des populations défavorisées aux soins de santé.

peut citer, en premier lieu, l'amélioration du taux de remboursement qui varie de 70% à 100%.

Deuxièmement, la liste des médicaments remboursables par le régime s'est progressivement élargie, pour passer de 1 000 à 4 070 produits dont 65% sont des génériques. L'accès aux médicaments s'est également amélioré depuis 2013 grâce à la révision à la baisse des prix de 2 600 médicaments. Troisièmement, l'AMO assure le tiers-payant pour les hospitalisations et pour certains médicaments coûteux. Quatrièmement, contrairement aux assurances privées, l'AMO ne retient pas l'antériorité de la maladie. Ce qui est un avantage pour une meilleure accessibilité aux soins... ■

Aziza Belouas



A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Fête du Trône

La Directrice de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture et l'ensemble de son personnel ont l'éminent honneur de présenter leurs vœux les plus déférents de bonheur et de longue vie à

Sa Majesté le Roi Mohammed VI



Ainsi qu'à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, à Son Altesse Royale la Princesse Lalla Khadija, à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid, et à tous les membres de l'illustre Famille Royale.

En renouvelant leur indéfectible attachement à Son Auguste Personne et au Trône Alaouite.

INDH

Un tremplin pour la réinsertion socio-économique

DIX MILLIONS DE PERSONNES ONT BÉNÉFICIÉ DE L'INDH DEPUIS SA MISE EN PLACE EN 2005. LES PROJETS RÉALISÉS CONCERNENT LA SANTÉ, L'ÉDUCATION, L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES ET L'INCLUSION ÉCONOMIQUE. DANS SA 3^E PHASE, IL EST PRÉVU, ENTRE 2019-2023, DE RENFORCER LES ACQUIS POUR FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE DE JEUNES...

Mise sur pied en 2005, l'initiative nationale pour le développement humain (INDH) est entrée, depuis septembre 2018, dans sa 3^e phase. Une étape qui met les jeunes au centre des préoccupations nationales et vise le développement des capacités des jeunes en situation de précarité. Cette troisième phase vise essentiellement à consacrer les valeurs de justice sociale et de dignité tout en se projetant dans l'avenir. C'est-à-dire qu'il s'agit, sur les cinq prochaines années, de consolider les acquis de deux précédentes phases tout en apportant des améliorations au niveau de l'inclusion sociale et économique des populations nécessiteuses. Une nouvelle approche qui est déclinée en quatre programmes d'action dont la concrétisation nécessitera un budget estimé à 18 milliards de DH.

Selon l'INDH, quatre milliards

sont destinés au programme de résorption du déficit enregistré en matière d'infrastructures et de services de base dans les zones présentant un déficit en équipements, un montant équivalent sera consacré au programme d'accompagnement

Une nouvelle approche qui est déclinée en quatre programmes d'action dont la concrétisation nécessitera un budget estimé à 18 milliards de DH.

des personnes en situation de précarité, autant alloué au programme d'amélioration des revenus et d'intégration économique des jeunes et enfin six milliards financeront le programme d'appui pour le déve-

loppement humain des générations montantes. Concrètement, le premier programme d'action vise la résorption du déficit enregistré en matière d'infrastructures et de services de base dans les zones les moins équipées. Dans ce cadre, il est prévu de préserver les acquis des deux phases précédentes en agissant sur cinq principaux axes : la santé, l'enseignement, l'électrification du monde rural, l'approvisionnement en eau potable et la réalisation de routes et d'ouvrages d'art....

Partenariat avec le tissu associatif

Le deuxième programme porte sur un accompagnement et une prise en charge des bénéficiaires dans des centres spécialisés, notamment les centres d'accueil pour enfants abandonnés, les centres pour personnes à besoins spécifiques, les maisons de retraite. Cet accompagnement est doublé d'une démarche de réinsertion socio-économique. Les popula-



tions ciblées sont essentiellement les personnes âgées, malades, à besoins spécifiques et les enfants.

Le troisième ambitionne d'améliorer les revenus et de procéder à l'intégration économique des jeunes en leur garantissant un revenu en créant des emplois. Il s'agit donc de la promotion de l'élément humain à travers des mesures de soutien à

la formation et d'accompagnement dans l'objectif d'intégrer les porteurs de projets. Il est également prévu d'adopter une feuille de route pour le développement économique local en vue de faciliter l'insertion socio-économique des jeunes.

Enfin, à travers son quatrième axe, la phase III de l'INDH entend apporter un appui au développement

humain des générations montantes. Ce qui signifie une action proactive pour lutter contre les causes principales du retard en matière de développement humain en investissant dans le capital humain dès la petite enfance. C'est en fait là, selon l'INDH, la nouveauté de cette troisième phase. Une phase qui, rappelons-le, doit renforcer les acquis dans les domaines sociaux conformément aux orientations royales.

Depuis son démarrage, l'INDH a permis la réalisation de 40 000 projets et a profité à 10 millions de bénéficiaires directs et indirects. Le coût global des projets réalisés est estimé à 43 milliards de dirhams. Par ailleurs, plus de 1 000 activités génératrices de revenus ont été créées. Ce qui s'est concrètement traduit par un réel changement de vie, notamment en donnant aux populations en situation précaire de la motivation et de la visibilité sur leur avenir ■

A.B.



Une richesse mieux valorisée

EN PLUS D'ÊTRE UN VECTEUR DE L'IDENTITÉ, MANIFESTEMENT RICHE ET PLURIELLE, LA CULTURE REGORGE D'UN POTENTIEL INESTIMABLE. L'INTÉRÊT DES DIFFÉRENTS ACTEURS, PUBLICS ET PRIVÉS, POUR CE DOMAINE, EST GRANDISSANT.

« Pour savoir où on va, il faut savoir d'où l'on vient ». Lieu commun ou sage adage, l'expression s'impose dans toute entreprise d'évaluation de parcours. Bien qu'il en soit toujours à l'étape de structuration, le secteur culturel a connu un essor évident. En effet, dès le début du règne de S.M. le Roi, la culture a été désignée comme un levier de développement humain durable, indissociable des volets économique, social et environnemental. Car en plus d'être un vecteur de l'identité, manifestement riche et plurielle, la culture regorge d'un potentiel inestimable, à même de s'imposer en tant que secteur lucratif et de se traduire en données chiffrées, pour peu qu'on s'y investisse réellement.

Dans plusieurs discours officiels du Souverain, des appels à l'action culturelle ont souligné l'importance du patrimoine matériel et surtout immatériel. Des projets majeurs ont été concrétisés et ont entraîné une dynamique générale chez les acteurs institutionnels publics et privés. En effet, « des projets culturels marquants ont incontestablement eu un effet boule de neige et ont donné envie à d'autres d'initier d'autres

projets culturels et à des jeunes de se lancer dans des métiers de la culture et de la création », commente Maria Daif, activiste et consultante culturelle. Les arts plastiques, en particulier, ont vu leur destin porté par l'intérêt officiel et personnel de S.M. Mohammed VI, qui s'est concrétisé par le fabuleux essor des musées. En outre, une stratégie des festivals a été amorcée des les premières années du règne, afin de placer la culture au cœur des festivités et des célébrations communes.

La livraison prochaine des chantiers des grands théâtres de Rabat et de Casablanca présage d'une transformation du paysage des arts vivants, ainsi que d'une relance de la dynamique culturelle et d'un effet contagion sur l'ensemble du territoire. Cette régionalisation avancée, tant espérée de tous les acteurs culturels du Royaume, ne pourrait se faire sans « le lancement d'une vraie politique de développement durable par la culture et enfin la tenue de ces Assises de la culture qui réuniraient toutes les énergies : culturelles, artistiques, politiques et économiques. Ces Assises permettraient d'établir un vrai plan d'action national incluant éducation artistique, formation aux arts et aux métiers de l'art, développement d'espaces culturels de proximité, soutien à la création et à la diffusion », espère Maria Daif.



CULTURE

MUSEE MOHAMMED VI
ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

متحف محمد السادس للفن الحديث والمعاصر
+0 212 5377 1111





Le festival, plus qu'un spectacle

Eu égard de la richesse du patrimoine culturel du Maroc, l'agenda culturel ne cesse de s'étoffer. Que ce soit en musique, en cinéma et autres, des événements d'envergure mondiale ou locale mettent en évidence la soif de culture et le besoin d'expression artistique. De façon directe ou indirecte, les festivals ont participé à l'envol actuel de la musique et du développement

du cinéma. *«Indépendamment de la programmation ou du genre, un festival exprime la joie et de convivialité sociale. Le Maroc en a toujours vécu à travers les moussems, quel que soit le genre, religieux ou profane, tribal ou familial, lié à un ancêtre, à une croyance ou à une saison. Cela a toujours été un moment, où l'on décide de s'unir dans la joie, de se projeter, de passer outre les différends»*, explique

le penseur Driss Khrouz, directeur du Festival de Fès des musiques sacrées.

Cette joie, le Maroc en a fait l'étendard du vivre-ensemble, pour appeler la scène internationale à la paix et à la tolérance. Ces messages, essentiels par les temps troubles que connaît le monde, ont fait du Royaume une destination sûre et hospitalière.

Dans la même veine, les arts plastiques ont conquis un public, rapidement constitué, autour d'une création relativement jeune et dynamique. Très vite, ont émergé des collectionneurs institutionnels et particuliers, des marchés de l'art, une infinité de lieux d'expositions éphémère et permanent, si bien

CULTURE

que le remaniement des musées du Royaume s'est imposé comme un nécessaire absolu. La Fondation nationale des musées, mise en place pour valoriser et renforcer le patrimoine muséographique national, a concrétisé son plus grand projet en 2014, avec l'ouverture du Musée Mohammed VI d'art Moderne et contemporain (Voir l'entretien avec Mehdi Qotbi en page 110).

Si l'on doit relever une seule caractéristique de l'action culturelle, ce serait bien la diversité. L'intérêt porté sur l'amazighité, le patrimoine hasani et le patrimoine juif marocain a donné lieu à des actions permettant de dévoiler un énorme potentiel à développer. En outre, la stratégie des festivals a permis de s'ouvrir

Que ce soit en musique, en cinéma et autres, des événements d'envergure mondiale ou locale mettent en évidence la soif de culture et le besoin d'expression artistique.

sur une scène moderne, jeune et urbaine, comme c'est le cas pour L'boulevard, par exemple, dont le premier gros chèque émanait de S.M. Mohammed VI. L'expansion de cette dynamique urbaine s'est accompagnée de la création d'espaces nouveaux, à l'initiative d'acteurs privés et de fondations, afin d'assouvir les besoins grandissants d'une population très jeune.

Toujours en arts urbains, le street art a pris son élan à travers des festivals comme Jidar et Sbagha Bagha, donnant à la jeunesse une liberté d'expression dans l'espace public et l'accès, par là même, à l'art visuel, trop souvent claqué-muré dans l'intimité d'institutions intimidantes.





Une dimension africaine

Si «l'ouverture sur l'Afrique» sonne comme un slogan du siècle dernier, les dernières années ont connu une réelle prise de conscience des racines africaines de la culture marocaine et de la nécessité d'explorer et de rejoindre le potentiel culturel du continent. Et pour cause. Les divers périples africains de S.M. Mohammed VI en Afrique subsaharienne, qui se sont le plus souvent accompagnés d'investissements économiques, ont fini par ouvrir les portes aux collaborations culturelles et artistiques.

L'art contemporain africain, en particulier, connaît de plus en plus d'engouement dans les divers espaces et galeries. Le MMVI reste,

certes, le plus grand hôte des manifestations artistiques africaines, avec des expositions collectives qui donnent à découvrir des artistes africains désormais connus dans le monde entier. Mais d'autres fondations et galeries privées se penchent sur la scène africaine afin d'en élargir le marché et de participer à son essor. La musique africaine, qui est de chaque fête dans les divers festivals du Royaume, trouve aujourd'hui un accueil et un support particulier. La création, il y a cinq ans, du premier marché africain de musique a permis, entre autres, d'établir des ponts entre les pays africains grâce à ses ambassadeurs culturels. Mettant en contact les professionnels de la musique, Visa For Music participe à accélérer et à faciliter la mobilité des artistes dans le jeune continent ■

Fedwa Misk

CULTURE

Pour la petite histoire...



Institut royal de la culture amazighe (Ircam)

Séjant à Rabat, l'Ircam est un institut académique de l'État marocain chargé de la promotion de la culture amazighe et du développement de la langue amazighe. L'Ircam a été fondé en 2001, par dahir royal et annoncé dans le discours de S.M. Mohammed VI à Ajdir. Il a un rôle précurseur dans l'adoption du tifnagh pour la transcription des langues berbères au Maroc. Cet acte fondateur a été à l'origine de la reconnaissance et, plus tard, l'officialisation de la langue et de la culture amazighes.

Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc



Créée en 1926, la Bibliothèque générale a été rouverte et rebaptisée Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc (BNRM) en 2003. En plus de sa mission de collecte, d'archivage et d'entretien (conservation, restauration) de tout ce qui touche le

patrimoine du Maroc, la BNRM se dédie à la recherche, à la réflexion et à la diffusion de la culture, à travers une programmation annuelle d'expositions et de conférences à destination du grand public.



FIFM

Créer un festival international dans un pays musulman, tout juste après les événements du 11-Septembre à New York, avait tout d'un rêve irréalisable. Pourtant, la première édition du Festival International du film de Marrakech a bien eu lieu en 2001 à l'initiative de S.M. Mohammed VI. Faisant appel au producteur français, ami du Maroc, Toscan du Plantier, le FIFM a réussi son premier challenge, avant de s'atteler à créer de Marrakech un pôle reconnu du cinéma international. D'année en année, gagnant la confiance de la communauté du 7^e art internationale, le FIFM s'est doté de jurys prestigieux, de formateurs compétents et d'une plate-forme d'échange pour soutenir le cinéma marocain.

Pour la petite histoire...

Musée Mohammed VI d'art moderne



Après une décennie de travaux, le Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain a ouvert ses portes en 2014. Ce rêve royal d'offrir à l'art marocain l'écrin qu'il mérite et de parfaire le projet d'inscrire Rabat comme capitale de la culture, s'est concrétisé par une exposition inaugurale rendant hommage aux artistes marocains. Des expositions prestigieuses se sont succédé depuis sur les salles du MMVI, alignant le musée sur les standards internationaux et créant un public nouveau d'amateurs d'art, dont 65% de jeunes.

L'boulevard

On est en juin 2009 et Momo, co-fondateur de l'association EAC-L'Boulevard, annonce à la presse que le Festival des musiques urbaines, L'boulevard, est sauvé. Un don royal personnel d'un montant de deux millions de dirhams a été remis aux directeurs de l'association le jour même. La 11^e édition du L'Boulevard venait d'être annulée, pour manque de budget, malgré les résultats probants et le succès incroyable auprès des jeunes. Un autre chèque tombera l'année suivante avant que les sponsors ne se décident à se pencher sur l'événement et ses fantastiques instigateurs.



Studio Hiba



Malgré l'incroyable essor de la musique marocaine actuelle, le secteur accusait un manque d'infrastructures de qualité pour enregistrer. Le studio Hiba a été alors créé à l'initiative de S.M. le Roi, sous la houlette de la Fondation Hiba. S'étalant sur une superficie de 1 500 m², le studio comprend une grande salle d'enregistrement, des salles de régie-son, de répétitions, des bureaux de production artistique et un atelier de montage vidéo, le tout doté des meilleures solutions technologiques et bénéficiant de l'expérience de consultants spécialisés, collaborant avec les plus grands studios du monde.

CULTURE

Grands théâtres de Rabat et de Casablanca



Lancés en 2014, les travaux pour l'édification des grands théâtres nationaux de Rabat et de Casablanca en sont aux dernières étapes. Les deux espaces culturels, conçus comme des bijoux architecturaux, vont doter les deux villes d'une infrastructure culturelle conséquente et d'un

pôle de loisir important. Le Grand Théâtre de Rabat, signé par l'architecte Zaha Hadid, comprendra un amphithéâtre d'une capacité de 7 000 places, un auditorium de 1 900 sièges, et toutes les dépendances requises pour ce type d'édifice. Celui de Casablanca

comprendra une salle de spectacles de 1 800 places, une salle de théâtre de 600 places, une place de concerts en plein air pouvant accueillir jusqu'à 35 000 personnes, des ateliers pour enfants, des espaces de répétitions et de création, ainsi qu'un village pour les artistes.

Musée de la mémoire juive marocaine



Depuis l'inscription de la composante juive marocaine dans la Constitution, on attendait une institution publique en charge du patrimoine juif. Le musée de la mémoire juive marocaine a été annoncé en 2018 par le président de la Fondation nationale des musées, Mehdi Qotbi. L'action s'inscrit dans le cadre de la promotion de la culture en tant qu'élément de

développement économique et social et d'ouverture de l'esprit, ainsi qu'un moyen pour les jeunes de connaître la richesse et la diversité de la mémoire nationale. Pour conforter la symbolique du vivre-ensemble, le choix s'est porté sur la ville de Fès, dont le Musée Al Batha accueille, désormais, le Musée des arts de l'Islam.

Interview

DÉMOCRATISER L'ART ET LA CULTURE, ET DONNER DE LA VISIBILITÉ À TOUS LES ARTISTES MAROCAINS MODERNES ET CONTEMPORAINS. CE SONT, ENTRE AUTRES, LES OBJECTIFS DE LA FONDATION MAROCAINE DES MUSÉES. DE GRANDS PAS ONT ÉTÉ FAITS.



Mehdi Qotbi

Président de la Fondation nationale des musées

«L'image du Maroc est belle et ses artistes sont des acteurs de la diplomatie culturelle»

Président de la Fondation nationale des musées, Mehdi Qotbi a été à la fois observateur et partie prenante de l'essor des arts plastiques au Maroc. Il s'exprime de façon globale sur l'état des lieux de la scène artistique et de la stratégie muséale instiguée par SM Mohammed VI.

Peut-on parler d'une passion royale pour les arts plastiques ?

SM le Roi a toujours eu la passion des arts et des artistes marocains. En 1997 déjà, alors Prince Héritier, il s'était humblement déplacé à Casablanca, pour inaugurer mon exposition et rencontrer des artistes. C'est dire l'intérêt et le désir d'encourager l'art et la culture. Ses différents déplacements dans les villes du Maroc se soldaient déjà par l'acquisition systématique d'œuvres d'art d'artistes locaux, faisant de lui le premier collectionneur du Royaume. Ce fut un message anticipateur sur ce que le règne

de SM Mohammed VI allait être, quelques années plus tard. C'est à partir de là qu'on a, peu à peu, vu fleurir des fondations, des collectionneurs privés, des salles de vente, un marché d'art et bien évidemment des musées pour pérenniser.

A quand remonte l'élaboration de la stratégie muséale au Maroc ?

Depuis le début de son règne, SM le Roi a demandé le développement des musées. Aujourd'hui, la FNM a exactement sept ans. Mais sa vraie naissance a été concrétisée par l'ouverture du musée et le lancement par le Souverain de l'exposition inaugurale qui a rendu hommage et donné de la visibilité à tous les artistes marocains modernes et contemporains. D'autres musées sont nés depuis, tels que le Musée de l'histoire et des civilisations à Rabat, le Musée des Confluences ou Dar El Bacha à Marrakech, qui menaçait de tomber en ruines et qui est au-

CULTURE

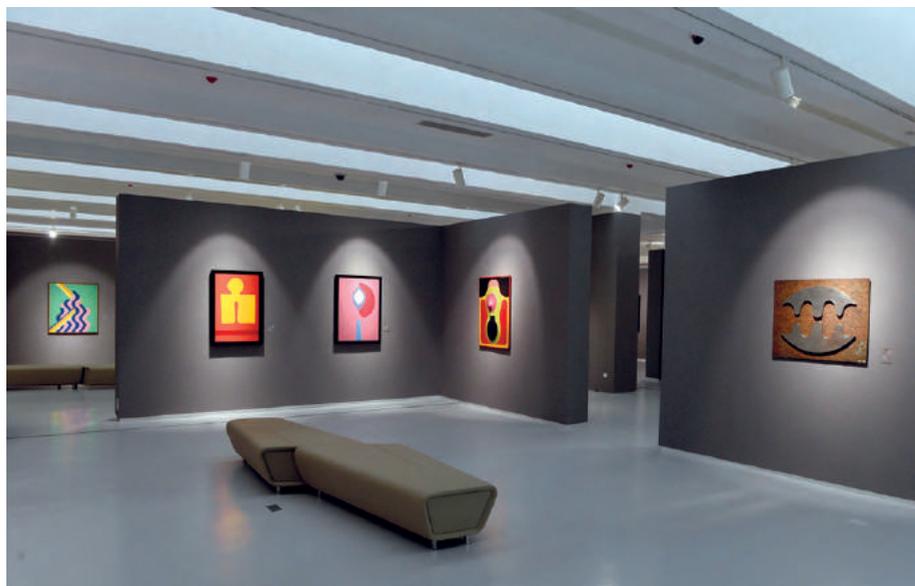
jourd'hui un palais sublime, Dar Si Said qui abrite aujourd'hui le Musée du tissage et des tapis, le Musée des cultures méditerranéennes de Tanger, aujourd'hui cité en exemple par la presse espagnole, le Musée de la poterie à Safi, ou de l'archéologie à Tétouan, le Musée des arts de l'Islam Al Batha à Fès, qui sera bientôt voisin du Musée de la mémoire juive marocaine. Et prochainement, le Musée de la photographie à Rabat et le Musée de la musique à Meknès vont ouvrir leurs portes.

En peu de temps, le Musée a reçu des expositions de maîtres, prêtées par des institutions prestigieuses. Ces signes de confiance sont-ils indicateurs de la bonne image du Royaume à l'international ?

Évidemment. Dans tout le continent africain, le Musée Mohammed VI est le seul à avoir eu le privilège d'exposer Miro, Dali, Renoir, Monet, Van Gogh, Giacometti, Picasso, etc. En témoignent le président du Centre George Pompidou, Serge Lavignes, fin connaisseur du continent africain, ou le président-directeur du Louvre, Jean-Luc Martinez, qui voit le Maroc comme l'exemple à suivre en termes de démocratisation des musées et d'accessibilité de la culture. Mais la fondation a également participé à exporter l'art du Maroc en Europe, à travers l'exposition à l'Institut du Monde Arabe de l'art contemporain marocain, ou encore l'exposition «*Le Maroc Médiéval*» qui a attiré plus de 170 000 visiteurs en trois mois. Oui, l'image du Maroc est belle et ses artistes sont des acteurs de la diplomatie culturelle, porteurs de beauté, de lumière et d'histoire.

La FNM a-t-elle réussi le challenge de la démocratisation de l'art ?

L'accessibilité et la démocratisation des arts sont l'une des priorités de la Fondation des musées. Pour rendre le musée accueillant, l'entrée est libre chaque mercredi pour les



“

Dans tout le continent africain, le Musée Mohammed VI est le seul à avoir eu le privilège d'exposer Miro, Dali, Renoir, Monet, Van Gogh, Giacometti, Picasso, etc.

”

étudiants et chaque vendredi pour le grand public. On arrive jusqu'à 1 300 visiteurs, dont 65% des jeunes. A Dar Si Said à Marrakech, nous avons donné accès gratuit à tous les voisins du musée et leurs invités. Je pense que le musée n'intimide plus personne, comme on peut le croire. Souvent même, nous recevons les remerciements de gens qui nous communiquent leur émotion de découvrir de visu des œuvres d'artistes jusqu'à aujourd'hui inac-

cessibles. Si l'on prend en compte qu'il n'y avait pas de musée auparavant, l'on doit se réjouir d'être arrivés à créer un tel public, en si peu de temps.

Il y a tout un ensemble de métiers nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'art dans un pays. Comment s'organise la fondation pour trouver les ressources humaines nécessaires ?

Dans toutes les conventions signées avec des institutions étrangères, on insiste sur le volet formation. Je tiens, à ce propos, à rendre hommage à M. Drissi qui a transmis son savoir à l'excellente équipe au Musée Mohammed VI. Il y a en effet plusieurs métiers essentiels dans un musée, depuis la gestion de la conservation des œuvres à la scénographie. Aujourd'hui, grâce à la formation au sein de la Fondation nationale des musées, des scénographes sont appelés à penser des parcours d'exposition dans diverses institutions. En outre, il y a ce master en muséologie qui a été lancé à l'Université Mohammed V de Rabat et qui va nous alimenter en compétences nécessaires au développement des musées du Maroc.

Propos recueillis
par F.M.

Interview

DÉVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE, DU STYLISME, DE L'ARTISANAT, DE L'EXPORT DE L'ART AMAZIGH ET REGAIN D'INTÉRÊT DANS LES MÉDIAS. LA SCÈNE CULTURELLE EST EN PLEINE EFFERVESCENCE.



Brahim El Mazned

Directeur artistique du Festival Timitar et fondateur de Visa For Music

«Le Maroc a posé les fondements d'un développement culturel certain et durable»

Directeur artistique du Festival Timitar et fondateur de Visa For Music, premier marché de la musique en Afrique et au Moyen-Orient, Brahim El Mazned est actif sur plus d'un front pour le développement de la culture. Fin observateur de la scène culturelle au Maroc, il nous donne sa perception du développement culturel durant ces vingt dernières années.

Quel regard portez-vous sur la scène culturelle marocaine ?

Le Maroc connaît un essor culturel notable. Que ce soit au niveau de l'infrastructure, qui va bientôt se couronner par l'ouverture des grands théâtres de Rabat et de Casablanca, du développement de l'aménagement muséal ou encore au niveau de l'événementiel culturel, incarné par le développement des festivals, au centre comme en régions. D'autres villes, loin du centre, se sont doté de lieux de

culture, en attendant de s'armer de ressources humaines efficaces et compétentes. Le Maroc a incontestablement gagné en liberté de création et d'expression, ainsi qu'en diversité culturelle, avec la reconnaissance des diverses composantes de l'identité et de la culture nationales, dont l'amazighité, le patrimoine juif et hasani.

Quel impact social et culturel a eu la reconnaissance de la culture amazighe ?

Pendant des décennies, nous vivions sous la suprématie de la culture unique, reléguant l'amazighité au rang de sous-culture. La reconnaissance de l'amazighité comme composante fondatrice de l'identité nationale a provoqué une fierté, un regain d'intérêt pour le mode de vie amazigh, ses célébrations et ses débats. Sur le plan culturel, cela s'est exprimé par le retour du développement de

CULTURE

la musique, du stylisme, de la production de produits du terroir, du développement de l'artisanat, de l'export de l'art amazigh et naturellement par le regain d'intérêt dans les médias. Cette mise en exergue de la culture amazighe a également rappelé des traditions ancestrales en parfaite opposition à l'obscurantisme et pouvant faire rempart contre la violence extrémiste.

Vous êtes directeur artistique de Timitar, l'un des festivals porteurs d'une forte empreinte ethnique et culturelle. Est-ce un festival qui aurait pu avoir lieu par le passé?

Probablement, mais avec beaucoup de difficultés et de résistance. A mon avis, il y aurait eu beaucoup de tractations entre les autorités locales et les militants amazighs. Il aura fallu attendre la liberté de ton et d'expression insufflée par le nouveau règne, pour apporter sur la place publique le délicat débat sur l'amazighité. Je me souviens, d'ailleurs, que les trois premières années de Timitar étaient aussi passionnantes que difficiles. L'officialisation de l'amazigh dans la nouvelle constitution a permis d'apaiser le débat sur la langue et la culture amazighes. Nous le notons chaque année en off du festival Timitar.

Vous êtes également à la tête de Visa For Music, un événement qui concerne la production de la musique à l'échelle du continent africain. Existe-t-il une réelle dynamique culturelle africaine ?

Il est vrai que l'on voit surtout le Souverain en mission à caractère politique et économique, dans les différents pays africains. Mais il faut savoir qu'il y va également en passionné d'art et de culture. En marge de ces voyages, il visite les galeries, rencontre des artistes et achètent des œuvres d'art, de textile ou autre. Ceci a pour effet d'encourager l'art africain et d'ouvrir des perspectives aux artistes africains, ainsi que de donner l'exemple aux



“

La reconnaissance de l'amazighité comme composante fondatrice de l'identité nationale a provoqué une fierté, un regain d'intérêt pour le mode de vie amazigh, ses célébrations et ses débats.

”

investisseurs du secteur culturel, aux dires de plusieurs commissaires d'art et d'artistes africains. Pour ma part, je vais sur le continent noir depuis 1999. J'ai eu la chance de sillonner l'Afrique et d'aller dans une trentaine de villes africaines, ce qui m'a donné à découvrir toute la richesse du patrimoine africain, afférent principal de la culture marocaine. Et c'est vrai que cette dynamique m'a encouragé à défendre la dimension africaine dans la production musicale à travers Visa For Music. Parce que cela répondait à

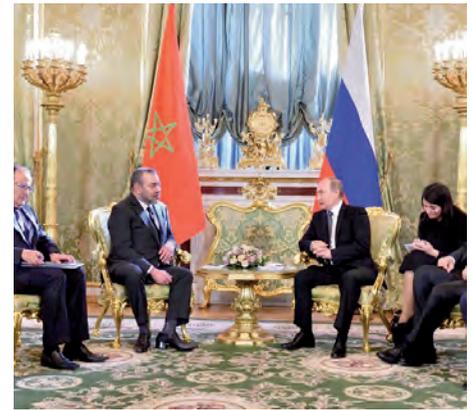
un manque et que cela a de belles perspectives d'avenir.

Dans différents discours officiels, la culture est désignée comme une priorité du développement humain. Comment cette vision s'exprime-t-elle en dehors des stratégies publiques ?

A titre personnel, nous connaissons tous le Souverain passionné d'art, soucieux des artistes, confirmés ou émergents, et collectionneur de produits d'art. Ce n'est pas qu'une question d'acquisition, mais une réelle démarche d'encouragement et de soutien. Pour rester dans la musique, la création d'un lieu comme le Studio Hiba est le signe d'une main forte apportée au secteur. Il y a eu également le coup de pouce donné à des événements tels que L'boulevard ou Jidar. Je pense que c'est le seul Souverain au monde à afficher une telle passion pour les arts urbains. Ce sont là des signaux clairs, pour les collectivités et les sponsors, de mettre la culture en haut des priorités de développement. Il est vrai que ces derniers tardent à s'y employer, mais je reste très optimiste quant à l'avenir. En vingt ans à peine, le Maroc a posé les fondements d'un développement culturel certain et durable.

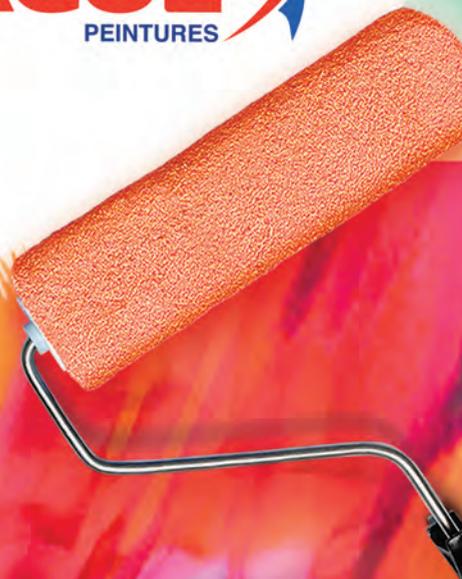
Propos recueillis
par F.M.

Visites royales dans le monde



www.arcol.ma

ARCOL
PEINTURES



Les peintures Créatives

A CROMOLOGY BRAND

Carot



Havoline®

Des leçons d'école aux
leçons de la vie

ALLEZ DE L'AVANT



Produits disponibles dans le réseau Afriquia

©2019 Afriquia Lubrifiants Maroc. Tous droits réservés.
Toutes les marques sont la propriété de Chevron Intellectual Property LLC ou de leurs détenteurs respectifs.

A Chevron Company Product